



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:

The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, January 28, 2008
Monday, February 4, 2008 (in camera)
Monday, February 11, 2008

Issue No. 2

**Future business (in camera)
and**

Third and fourth meetings on:

The application of the Official Languages Act
and of the regulations and directives made under it,
within those institutions subject to the act

APPEARING:

The Honourable Josée Verner, P.C., M.P.,
Minister of Canadian Heritage, Status of
Women and Official Languages

INCLUDING:

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Special Study Budget 2007-08:
Application of the Official Languages Act)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :

L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 28 janvier 2008
Le lundi 4 février 2008 (à huis clos)
Le lundi 11 février 2008

Fascicule n° 2

**Travaux futurs (à huis clos)
et**

Troisième et quatrième réunions concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles,
ainsi que des règlements et instructions en découlant,
au sein des institutions assujetties à la Loi

COMPARAÎT :

L'honorable Josée Verner, C.P., députée,
ministre du Patrimoine canadien, de la
Condition féminine et des Langues officielles

Y COMPRIS :

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le budget 2007-08 pour une étude spéciale :
Application de la Loi sur les langues officielles)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Comeau	* LeBreton, P.C.
De Bané, P.C.	(or Comeau)
Goldstein	Murray, P.C.
* Hervieux-Payette, P.C.	Poulin
(or Tardif)	
Losier-Cool	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Poulin substituted for that of the Honourable Senator Harb (*November 8, 2007*).

The name of the Honourable Senator Ringuette substituted for that of the Honourable Senator Losier-Cool (*December 6, 2007*).

The name of the Honourable Senator Losier-Cool substituted for that of the Honourable Senator Ringuette (*December 11, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Comeau	* LeBreton, C.P.
De Bané, C.P.	(ou Comeau)
Goldstein	Murray, C.P.
* Hervieux-Payette, C.P.	Poulin
(ou Tardif)	
Losier-Cool	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Poulin, est substitué à celui de l'honorable sénateur Harb (*le 8 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Ringuette, est substitué à celui de l'honorable sénateur Losier-Cool (*le 6 décembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Losier-Cool, est substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette (*le 11 décembre 2007*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, January 28, 2008
(5)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Comeau, De Bané, P.C., Goldstein, Losier-Cool, Murray, P.C., Poulin and Tardif (8).

Also present: Élise Hurtubise-Loranger, Analyst, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For the complete text of the Order of Reference, see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

WITNESSES:

Canada Public Service Agency:

Monique Boudrias, Executive Vice-President;

Kelly Collins, Director General, Research, Strategic Planning and Policy Development.

Department of Justice Canada:

François Nadeau, Counsel, Treasury Board Portfolio, Legal Services.

Ms. Boudrias made a statement and, together with Mr. Collins and Mr. Nadeau, answered questions.

At 6:44 p.m., the committee suspended.

At 6:46 p.m., in accordance with rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

At 6:53 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, February 4, 2008
(6)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met in camera this day at 5 p.m. in room 505 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 28 janvier 2008
(5)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 00, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, De Bané, C.P., Goldstein, Losier-Cool, Murray, C.P., Poulin et Tardif (8).

Est présente : Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité continue son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Agence de la fonction publique du Canada :

Monique Boudrias, première vice-présidente;

Kelly Collins, directeur général, Recherche, planification stratégique et développement de politiques.

Ministère de la Justice Canada :

François Nadeau, avocat, Portefeuille du Conseil du Trésor, Service juridique.

Mme Boudrias fait une déclaration et, avec MM. Collins et Nadeau, répond aux questions.

À 18 h 44, la séance est suspendue.

À 18 h 46, conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, la séance reprend à huis clos pour l'étude d'un projet d'ordre du jour.

À 18 h 53, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 4 février 2008
(6)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 h 00, à huis clos, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Comeau, De Bané, P.C., Goldstein, Losier-Cool, Murray, P.C. and Poulin (7).

Also present: Élise Hurtubise-Loranger, Analyst, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that a member of Senator Dallaire's staff be permitted to remain in the room while the committee meets in camera today.

At 5:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, February 11, 2008
(7)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:03 p.m. in room 9 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Champagne, P.C., Chaput, Comeau, Goldstein, Losier-Cool, Murray, P.C., Poulin and Tardif (8).

Also present: Élise Hurtubise-Loranger, Analyst, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

In attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act. (*For the complete text of the Order of Reference, see Issue No. 1 of the proceedings of the committee.*)

APPEARING:

The Honourable José Verner, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage, Status of Women and Official Languages.

WITNESSES:

Canadian Heritage:

Hubert Lussier, Director General, Official Languages, Support Programs;

Jérôme Moisan, Senior Director, Official Languages Secretariat.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Comeau, De Bané, C.P., Goldstein, Losier-Cool, Murray, C.P. et Poulin (7).

Est présente : Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'alinéa 92(2)e du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu qu'un membre du personnel du sénateur Dallaire demeure dans la salle pendant que le comité siège à huis clos aujourd'hui.

À 17 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 11 février 2008
(7)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 03, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, Goldstein, Losier-Cool, Murray, C.P., Poulin et Tardif (8).

Est présente : Élise Hurtubise-Loranger, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité continue son étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Josée Verner, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles.

TÉMOINS :

Patrimoine canadien :

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles;

Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Lise Routhier-Boudreau, President;
Diane Côté, Community and Government Relations.

Fédération culturelle canadienne-française:

Raymonde Boulay LeBlanc, Chair of the Board;

Pierre Bourbeau, Executive Director.

Minister Verner made a statement and, together with Mr. Lussier and Mr. Moisan, answered questions.

At 5:20 p.m., the committee suspended.

At 5:25 p.m., the committee resumed.

Ms. Routhier-Boudreau made a statement and, with Ms. Côté, answered questions.

Ms. Boulay LeBlanc made a statement and, with Mr. Boudreau, answered questions.

At 6:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Lise Routhier-Boudreau, présidente;
Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales.

Fédération culturelle canadienne-française

Raymonde Boulay LeBlanc, présidente du Conseil d'administration;

Pierre Bourbeau, directeur général.

La ministre Verner fait une déclaration et, avec MM. Lussier et Moisan, répond aux questions.

À 17 h 20, la séance est suspendue.

À 17 h 25, la séance reprend.

Mme Routhier-Boudreau fait une déclaration et, avec Mme Côté, répond aux questions.

Mme Boulay LeBlanc fait une déclaration et, avec M. Bourbeau, répond aux questions.

À 18 h 18, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Eric Jacques

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 7, 2008.

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007 to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act, respectfully requests for the purpose of this study that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary and to adjourn from place to place within Canada for the purpose of its study for fiscal year ending March 31, 2008.

Pursuant to chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des Langues officielles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité a été autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, respectueusement qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin ainsi que la permission de se déplacer d'un lieu à l'autre au Canada aux fins de son étude pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008.

Conformément au chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La présidente,

MARIA CHAPUT

Chair

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES**
**SPECIAL STUDY ON
THE APPLICATION OF THE OFFICIAL LANGUAGES ACT**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 20, 2007:

The Honourable Senator Chaput moved, seconded by the Honourable Senator Merchant:

That the Standing Senate Committee on Official Languages be authorized to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act;

That the Committee be authorized to study the reports and papers produced by the Minister of Official Languages, the President of the Treasury Board, the Minister of Canadian Heritage and the Commissioner of Official Languages as well as any other material concerning official languages;

That papers and evidence received and taken during the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report from time to time to the Senate but no later than December 31, 2008, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until March 31, 2009.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES**

**ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT
L'APPLICATION DE LA LOI SUR
LES LANGUES OFFICIELLES**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2008**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2007 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyé par l'honorable sénateur Merchant,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 décembre 2008, et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 20,000
Transportation and Communications	111,220
All Other Expenditures	<u>9,500</u>
TOTAL	\$ 140,720

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Official Languages on Monday, December 3, 2007.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

MARIA CHAPUT
Chair, Standing Senate Committee on
Official Languages

Date

GEORGE J. FUREY
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets and Administration

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	20 000 \$
Transports et communications	111 220
Autres dépenses	<u>9 500</u>
TOTAL	140 720 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des Langues officielles, le lundi 3 décembre 2007

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

MARIA CHAPUT
Présidente du Comité sénatorial permanent
des Langues officielles

Date

GEORGE J. FUREY
Président du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

HISTORICAL INFORMATION

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Budget	S/O	\$ 130,100	\$ 10,500	\$ 91,205	\$ 132,125
Expenses	S/O	\$ 65,805	\$ 4,547	\$ 35,554	\$ 65,488

DONNÉES ANTÉRIEURES

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Budget	S/O	130 100 \$	10 500 \$	91 205 \$	132 125 \$
Dépenses	S/O	65 805 \$	4 547 \$	35 554 \$	65 488 \$

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES**

**SPECIAL STUDY ON
THE APPLICATION OF THE OFFICIAL LANGUAGES ACT**

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2008**

GENERAL EXPENSES**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

Hospitality - general (0410)	\$ 2,000	
Working meals (0415)	4,800	
<i>(12 meals @ \$ 400)</i>		
Sub-total		\$ 6,800

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**COURIER**

Courier Charges (0261)	\$ 500	
Sub-total		\$ 500

Total **\$ 7,300**

ACTIVITY 1

**Two days of public hearings in Vancouver and one day of
fact finding in Whistler - end of March 2008**

**9 senators, 2 committee staff, 1 analyst, 2 stenographers,
3 interpreters, 1 communications officer (18 people)**

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

Hospitality - general (0410)	\$ 4,800	
Working meals (0415)	3,000	
<i>(3 days @ \$ 1,000/day)</i>		
Translators/interpreters (0444)	5,400	
<i>(2 days @ \$ 2,700/day)</i>		
Sub-total		\$ 13,200

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

Senator's per diem (0221)	\$ 3,600	
<i>(9 Senators for 5 days @ \$ 80/day)</i>		
Senator's accommodation (0222)	14,400	
<i>(9 Senators for 4 nights @ \$ 400/night)</i>		
Senator's transportation (0224)	28,800	
<i>(9 Senators @ \$ 3,200)</i>		
Staff per diem (0225)	3,600	
<i>(9 staff for 5 days @ \$ 80/day)</i>		

Staff accommodation (0226) <i>(9 staff for 4 nights @ \$ 400)</i>	14,400
Staff transportation (0227) <i>(9 staff @ \$ 2,000)</i>	\$ 18,000
Ground transportation (0228) <i>Taxis</i>	2,160
Miscellaneous costs on travel (0229) <i>Chartered bus</i>	2,000

Sub-total \$ 86,960

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER

Various \$ 2,500

RENTALS

Rental office space (meeting rooms) (0540) 5,000
Equipment for interpretation and recording for public hearings (2 days @ \$ 2,500/day)
Rental office space (meeting rooms) (0540) 2,000
(2 days @ \$ 1,000/day)

Sub-total \$ 9,500

Total \$ 109,660

ACTIVITY 2

One seminar

Funds are planned to allow for up to three members to participate in a seminar related to the committee mandate.

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TRAVEL

Senator's per diem (0221) \$ 720
(3 Senators for 3 days @ \$ 80/day)
Senator's accommodation (0222) 1,800
(3 Senators for 2 nights @ \$ 300/night)
Senator's transportation (0224) 9,000
(3 Senators @ \$ 3,000)
Ground transportation (0228) 360
Taxis

Sub-total \$ 11,880

Total \$ 11,880

ACTIVITY 3**One conference**

Funds are planned to allow for up to three members to participate in a conference related to the committee mandate.

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

Senator's per diem (0221)	\$ 720
---------------------------	--------

(3 Senators for 3 days @ \$ 80/day)

Senator's accommodation (0222)	1,800
--------------------------------	-------

(3 Senators for 2 nights @ \$ 300/night)

Senator's transportation (0224)	9,000
---------------------------------	-------

(3 Senators @ \$ 3,000)

Ground transportation (0228)	360
------------------------------	-----

Taxis

Sub-total	\$ 11,880
-----------	-----------

Total	\$ 11,880
--------------	------------------

Grand Total	\$ 140,720
--------------------	-------------------

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

Date

Hélène Lavoie, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES**

**ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT
L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2008**

DÉPENSES GÉNÉRALES

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

Frais d'accueil (0410)	2 000 \$	
Déjeuners de travail (0415) <i>(12 repas à 400 \$)</i>	4 800	
Sous-total		6 800 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MESSAGERIE

Frais de messagerie (0261)	500 \$	
Sous-total		500 \$

Total **7 300 \$**

ACTIVITÉ 1

Deux jours d'audiences publiques à Vancouver et un jour de mission d'étude à Whistler - fin mars 2008

9 sénateurs, 2 employés du comité, 1 analyste, 2 sténographes, 3 interprètes, 1 agent de communication (18 personnes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

Frais d'accueil (0410)	4 800 \$	
Déjeuners de travail (0415) <i>(3 jours à 1 000 \$/jour)</i>	3 000	
Traducteurs/Interprètes (0444) <i>(2 jours à 2 700 \$/jour)</i>	5 400	
Sous-total		13 200 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

DÉPLACEMENTS

Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(9 sénateurs pour 5 jours à 80 \$/journée)</i>	3 600 \$	
Hébergement des sénateurs (0222) <i>(9 sénateurs pour 4 nuits à 400 \$/nuît)</i>	14 400	
Transport des sénateurs (0224) <i>(9 sénateurs à 3 200 \$)</i>	28 800	

Indemnité du personnel (0225) <i>(9 personnes pour 5 jours à 80 \$/journée)</i>	3 600 \$	
Hébergement du personnel (0226) <i>(9 personnes pour 4 nuits à 400 \$/nuit)</i>	14 400	
Transport du personnel (0227) <i>(9 personnes à 2 000 \$)</i>	18 000	
Transport terrestre (0228) <i>Taxis</i>	2 160	
Divers coûts liés aux déplacements (0229) <i>Autobus nolisé</i>	2 000	
Sous-total		86 960 \$
AUTRES DÉPENSES		
AUTRES		
Divers	2 500 \$	
LOCATIONS		
Location de salles de réunion (0540) <i>Équipement pour interprétation et enregistrement pour audiences publiques (2 jours à 2 500 \$/jour)</i>	5 000	
Location de salles de réunion (0540) <i>(2 jours à 1 000 \$/jour)</i>	2 000	
Sous-total		9 500 \$
Total		109 660 \$
<u>ACTIVITÉ 2</u>		
Un séminaire		
Les fonds sont prévus pour permettre à un à trois membres de participer à un séminaire lié au mandat du comité.		
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
DÉPLACEMENTS		
Indemnité (0221) <i>(3 sénateurs pour 3 jours à 80 \$/journée)</i>	720 \$	
Hébergement (0222) <i>(3 sénateurs pour 2 nuits à 300 \$/nuit)</i>	1 800	
Transport (0224) <i>(3 sénateurs pour 3 000 \$)</i>	9 000	
Transport terrestre (0228) <i>Taxis</i>	360	
Sous-total		11 880 \$
Total		11 880 \$

ACTIVITÉ 3**Une conférence**

Les fonds sont prévus pour permettre à un à trois membres de participer à une conférence liée au mandat du comité.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

Indemnité (0225)	720 \$
------------------	--------

(3 sénateurs pour 3 jours à 80 \$/journée)

Hébergement (0226)	1 800
--------------------	-------

(3 sénateurs pour 2 nuits à 300 \$/nuît)

Transport (0227)	9 000
------------------	-------

(3 sénateurs pour 3 000 \$)

Transport terrestre (0228)	360
----------------------------	-----

Taxis

Sous-total	11 880 \$
------------	-----------

Total	11 880 \$
--------------	------------------

Grand Total	140 720 \$
--------------------	-------------------

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, February 7, 2008

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Official Languages for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2008 for the purpose of its special study on the Official Languages Act, as authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 20,000
Transportation and Communications	111,220
Other Expenditures	<u>9,500</u>
Total	\$ 140,720

(includes funds for public hearings in Vancouver, a fact-finding trip to Whistler and participation to a conference)

Respectfully submitted,

*Le président,***GEORGE J. FUREY***Chair***ANNEXE (B) AU RAPPORT**

Le jeudi 7 février 2008

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des langues officielles concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008 aux fins de leur étude spéciale sur l'application de la Loi sur les langues officielles, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	20 000 \$
Transports et communications	111 220
Autres dépenses	<u>9 500</u>
Total	140 720 \$

(y compris des fonds pour des audiences publiques à Vancouver, pour une mission d'étude à Whistler et pour participer à une conférence)

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, January 28, 2008

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. to study and to report from time to time on the application of the Official Languages Act and of the Regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Maria Chaput (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, we will begin our meeting. It is a pleasure to resume the work we began before the holiday break. We are continuing to study the application of the Official Languages Act and of the Regulations and directives made under it, within those institutions subject to the Act.

I would like to introduce to you Senator Comeau, an active member of the committee, and on my right, Senators De Bané, Losier-Cool, Poulin and Tardif.

Today, our witnesses are, from the Canada Public Service Agency, Monique Boudrias, Executive Vice-President, and Kelly Collins, Director General, Research, Strategic Planning and Policy Development. Also with us today is François Nadeau.

Created in 2003, the Canada Public Service Agency, through its Official Languages Branch, assists the Treasury Board Secretariat in carrying out its responsibilities. Under the Official Languages Act, the Treasury Board of Canada is responsible for the overall coordination of Part IV, Communications with and Services to the Public, Part V, Language of Work and Part VI, Equitable Participation.

I thank you for having accepted our invitation to appear today before the Standing Senate Committee on Official Languages. The floor is yours.

[*English*]

Monique Boudrias, Executive Vice-President, Canada Public Service Agency: Honourable senators, I am pleased to be here with my colleagues Kelly Collins and François Nadeau to discuss some of the key areas of interest to the committee and the important initiatives that flow from our responsibilities under the Official Languages Act.

[*Translation*]

As you know, the Canada Public Service Agency leads the way in the use of official languages in the public service. While every institution is responsible for complying with the act, it is our responsibility to oversee the overall application of the act through various monitoring and audit activities. Specifically,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 janvier 2008

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 17 heures pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons commencer la réunion. C'est un plaisir de reprendre les travaux que nous avons entrepris avant le congé des Fêtes. Nous continuons à étudier l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi.

J'aimerais vous présenter le sénateur Comeau, membre actif du comité, et à ma droite, les sénateurs De Bané, Losier-Cool, Poulin et Tardif.

Nous recevons aujourd'hui, de l'Agence de la fonction publique du Canada, Mme Monique Boudrias, première vice-présidente, et M. Kelly Collins, directeur général, Recherche, planification stratégique et développement de politiques. Nous recevons également M. François Nadeau.

L'Agence de la fonction publique du Canada, créée en 2003, soutient, par le biais de sa direction des langues officielles le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'exécution de ses responsabilités. La Loi sur les langues officielles prévoit que le Conseil du Trésor du Canada soit chargé de la coordination générale de la partie IV, la langue de service, la partie V, la langue de travail et la partie VI, la participation équitable.

Je vous remercie, d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles aujourd'hui. Je vous invite à prendre la parole.

[*Traduction*]

Monique Boudrias, première vice-présidente, Agence de la fonction publique du Canada : Honorables sénateurs, je suis très heureuse d'être parmi vous en compagnie de mes collègues Kelly Collins et François Nadeau pour discuter de certains domaines d'intérêt clés du comité, ainsi que des initiatives dont l'agence assume la responsabilité en vertu de la Loi sur les langues officielles.

[*Français*]

Comme vous le savez, l'Agence de la fonction publique du Canada assure la direction en ce qui concerne l'utilisation des langues officielles au sein de la fonction publique. Si chaque organisation est tenue de respecter la loi, c'est à l'agence qu'il incombe d'en surveiller l'application générale dans le cadre de

we are responsible for Parts IV, V and VI of the act. Helping federal institutions meet their obligations under the act goes to the heart of what we do.

[English]

We are the government's centre of expertise for official languages. When a department or agency needs some help or advice, they can turn to us. If we do not have a ready-made answer or solution, we will make sure we get working on one. We do this by sharing best practices and providing tools and various communication products. We also support networks for official languages, as well as their many champions. All this happens in close collaboration with a number of partners, including our colleagues at Canadian Heritage.

[Translation]

This evening, I would like to give you a big picture of the progress federal institutions are making in implementing the act. I would like to do this by giving you a few highlights from our 2005-2006 annual report. Let us start with services to and communications with the public, or Part IV of the act. We find that, overall, they are available in both official languages at bilingual offices and service points. Indeed, the number of incumbents in bilingual positions who serve the public and who met the language requirements of their position has increased, reaching 89.9 per cent in 2006, compared with 88.6 per cent in 2005.

[English]

As for the language of work, or Part V of the act, we can note that, generally speaking, employees have access to the tools they need to work in the official language of their choice in regions designated as bilingual. This positive situation was reflected in the 2005 Public Service Employee Survey. It shows that a large majority of federal employees feel that their linguistic rights are respected at work. For example, 86 per cent of employees said they feel free to use the official language of their choice when they prepare written materials, and 90 per cent of employees said they feel free to use the official language of their choice when they communicate with their immediate supervisor.

Finally, I would like to underline the excellent improvements executives and supervisors in the core public administration are making in meeting the language requirements of their positions. As of March 31, 2006, nearly 93 per cent of them had met the language requirements of their position. This is a marked increase over the previous year, when about 85 per cent had met their language requirements. Back in 2002, it was 81 per cent.

diverses activités de contrôle et de vérification. Nous sommes tout particulièrement responsables de l'application des parties IV, V et VI de la loi. Notre travail consiste essentiellement à aider les institutions fédérales à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la loi.

[Traduction]

L'agence est le centre d'expertise du gouvernement en matière de langues officielles. Lorsque des ministères ou des organismes ont besoin d'aide ou de conseils, ils peuvent s'adresser à nous. Et si nous n'avons pas de réponses ou de solutions déjà élaborées, nous nous efforçons d'en trouver une. Nous faisons cela en faisant connaître des pratiques exemplaires et en fournissant divers outils et produits de communication. Nous soutenons aussi des réseaux axés sur les langues officielles, ainsi que leurs nombreux champions. Tout cela se fait dans le cadre d'une étroite collaboration avec plusieurs partenaires, notamment nos collègues de Patrimoine canadien.

[Français]

Ce soir, je voudrais vous donner un aperçu général des progrès que réalisent les organisations fédérales dans la mise en œuvre de la loi. Pour cela, je vous présenterai quelques points saillants de notre rapport annuel de 2005-2006. D'abord, en ce qui concerne les services et les communications au public, soit la partie IV de la loi, nous constatons dans l'ensemble qu'ils sont disponibles dans les deux langues officielles dans les bureaux et les points de services bilingues. Effectivement, le nombre de titulaires dans les postes bilingues qui dispensent des services au public et qui satisfont aux exigences linguistiques de leur poste a augmenté, atteignant 89,9 p. 100 en 2006 en comparaison à 88,9 p. 100 en 2005.

[Traduction]

Quant à la langue de travail — soit la partie V de la loi, nous observons que, généralement, dans les régions désignées bilingues, les employés ont accès aux outils dont ils ont besoin pour travailler dans la langue officielle de leur choix. Cette situation positive a été mise en lumière par le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2005, selon lequel une forte majorité d'employés fédéraux estiment que leurs droits linguistiques sont respectés dans le milieu de travail. Par exemple, 86 p. 100 des employés ont déclaré qu'ils se sentent libres d'utiliser la langue officielle de leur choix lorsqu'ils préparent des documents écrits, et 90 p. 100 des employés ont déclaré qu'ils se sentent libres d'utiliser la langue officielle de leur choix lorsqu'ils communiquent avec leur superviseur immédiat.

Enfin, j'aimerais souligner les améliorations remarquables de la part des cadres supérieurs et des superviseurs au sein de l'administration publique centrale pour satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste. Au 1^{er} mars 2006, près de 93 p. 100 d'entre eux avaient répondu aux exigences linguistiques de leur poste. C'est une augmentation sensible par rapport à l'année précédente, pour laquelle ce pourcentage était d'environ 85 p. 100. En 2002, il était de 81 p. 100.

[Translation]

We are buoyed by this positive trend. It tells us that the bilingual capacity in federal institutions has greatly improved. In addition, there is a spirit of renewal running through the public service right now. As you know, the clerk recently made public service renewal a top priority. He sees renewal not as a single event or initiative, but as a constant effort, requiring continuing attention from managers and staff at all levels. Since linguistic duality is a core value of the public service, the official languages program is also an integral part of our renewal process.

[English]

In this way, the current focus on renewing the public service has given us a wonderful opportunity to anchor bilingualism more solidly in the culture of the federal public service.

To that end, the agency has undertaken a number of initiatives to strengthen its role as a centre of excellence. This includes the official languages information campaign we launched this past fall in partnership with eight departments, agencies and Crown corporations. The information campaign is designed to give employees a better understanding of how the act applies to them. Another key objective is to motivate all employees to build fully bilingual working environments because they see its value, want it for themselves and want it for Canadians. The campaign comes with a number of dynamic and colourful products, such as posters, banners, bookmarks and key messages, all branded with a new, catchy logo.

[Translation]

Along with the campaign, the agency produced a number of fact sheets on official languages that institutions can use to remind their staff of their obligations under the act. These fact sheets touch on official languages rights in bilingual regions, how leaders can make it happen in both official languages, quick facts about official languages and support to official language minority communities. Last fall, we also held our third annual forum on best practices with our partners from Canadian Heritage and the Council of the Network of Official Language Champions. We had an excellent turnout. Over 300 people participated from across the country. And we are already planning for the next year.

We have also added to our inventory of tools to help institutions comply with all aspects of the act. This includes the popular official languages management dashboard. This web-based tool uses cutting-edge technology to give users a snapshot of the official languages program in their institution.

[Français]

Nous sommes très encouragés par cette tendance positive qui témoigne du renforcement considérable de la capacité au sein des organisations fédérales. En outre, un certain esprit de renouvellement se fait sentir actuellement à l'échelle de la fonction publique. Comme vous le savez, le greffier du Conseil privé a récemment désigné le renouvellement de la fonction publique comme une priorité. Il ne considère pas le renouvellement comme une activité ou une initiative unique, mais comme un effort constant qui exige une attention continue de la part des gestionnaires et du personnel à tous les niveaux. La dualité linguistique étant une valeur fondamentale pour la fonction publique, le programme des langues officielles fait aussi partie intégrante de notre processus de renouvellement.

[Traduction]

Ainsi, l'orientation actuelle vers le renouvellement de la fonction publique nous a offert une excellente occasion d'ancrer plus solidement le bilinguisme dans la culture de la fonction publique fédérale.

À cette fin, l'agence a entrepris plusieurs initiatives en vue de renforcer son rôle de centre d'excellence. Cela comprend la Campagne d'information sur les langues officielles, que nous avons lancée l'automne dernier dans le cadre d'un partenariat avec huit ministères, organismes et sociétés d'État. La campagne d'information est destinée à fournir aux employés une meilleure compréhension de la manière dont la loi s'applique à eux. Un autre objectif clé est de motiver tous les employés à construire des environnements de travail entièrement bilingues — parce qu'ils en reconnaissent la valeur et parce qu'ils le veulent pour eux-mêmes et pour les Canadiennes et les Canadiens. Plusieurs produits dynamiques et hauts en couleur sont associés à la campagne : des affiches, des bannières, des signets et des messages clés, portant tous un nouveau logo accrocheur.

[Français]

Parallèlement à la campagne, l'agence a produit plusieurs fiches d'information sur les langues officielles que les institutions peuvent utiliser pour rappeler à leur personnel ses obligations en vertu de la loi. Ces fiches d'information portent sur les droits en matière de langue officielle dans les régions bilingues, la manière dont les dirigeants peuvent fonctionner dans les deux langues officielles, quelques faits concernant les langues officielles et le soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'automne dernier, nous avons aussi tenu notre troisième forum annuel sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles avec nos partenaires de Patrimoine canadien et du Conseil du réseau des champions des langues officielles. Ce fut un franc succès. Plus de 300 personnes provenant de différentes régions du pays y ont participé. Nous commençons déjà à préparer celui de l'an prochain.

Nous avons aussi ajouté à notre réserve des outils destinés à aider les organisations à respecter toutes les dispositions de la loi. Cela comprend le tableau de bord de gestion des langues officielles, qui est très en demande. À l'aide d'une technologie de pointe, cet outil offert sur Internet donne aux utilisateurs un

It allows them to easily identify trends, their institution's compliance in key areas, and it even helps them to create tailored reports.

[English]

Another tool we are excited about is called the ABCs of linguistic profiles at your fingertips. It helps managers, as well as human resources and official languages specialists, identify the linguistic profiles of bilingual positions objectively and consistently. By using the tool, managers are able to better meet the requirements of the policies and directives on official languages.

We have received excellent feedback on these new initiatives, and we look forward to reporting back to Parliament in our next annual report, which will be published in the coming months.

This concludes my opening remarks. I would be pleased to take your questions.

[Translation]

The Chair: Thank you very much, Ms. Boudrias. Senator De Bané has the privilege of asking the first question.

Senator De Bané: You indicated that you formed a partnership with eight departments, agencies and crown corporations. Is that correct?

Ms. Boudrias: Yes.

Senator De Bané: Well then, could you give me an idea of the number of departments, agencies and crown corporations that did not participate in that partnership?

Ms. Boudrias: What I meant was that a number of departments or agencies were interested in organizing the event, but that does that mean that the other departments did not attend the event.

I am not saying that there are only eight departments out of 200 involved, but those departments most actively prepared the event. My colleague Kelly Collins could give you additional information.

Kelly Collins, Director General, Research, Strategic Planning and Policy Development, Canada Public Service Agency: The eight departments were partners in that they helped create products to visualize the messages. This was a joint campaign with those organizations. For example, they created a new official languages logo, which appears on the new products they distributed at large. All departments involved were invited to the launch, and those products are now widely used to promote official languages within departments and crown corporations.

The Official Languages Commissioner even congratulated us on the promotional campaign.

aperçu du programme des langues officielles au sein de leur organisation. Il leur permet de repérer facilement les tendances et de s'informer sur la conformité de leur organisation dans les domaines clés. En outre, il aide même à préparer des rapports sur mesure.

[Traduction]

Un autre outil intéressant, l'ABC des profils linguistiques au bout des doigts, aide les gestionnaires, ainsi que les spécialistes des ressources humaines et des langues officielles, à déterminer de manière objective et uniforme les profils linguistiques des postes bilingues. Il permet aux gestionnaires de mieux satisfaire aux exigences des politiques et directives en matière de langues officielles.

Nous avons reçu une excellente rétroaction sur ces nouvelles initiatives et avons hâte de présenter au Parlement notre prochain rapport annuel, qui sera publié au cours des prochains mois.

Cela conclut mon mot d'ouverture. Je vous invite maintenant à poser vos questions.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup, Mme Boudrias. Le sénateur De Bané a l'honneur de la première question.

Le sénateur De Bané : Vous dites que vous avez réussi à créer un partenariat avec huit ministères, organismes et sociétés d'État. C'est bien cela?

Mme Boudrias : Oui.

Le sénateur De Bané : Mais alors, pourriez-vous me donner une idée du nombre de ministères, organismes et sociétés d'État ou autres qui n'ont pas participé à ce partenariat?

Mme Boudrias : On veut dire par cela qu'il y a des ministères ou des agences qui ont voulu travailler à l'organisation de l'événement, mais cela ne veut pas dire que les autres ministères ne sont pas venus à l'événement ou qu'ils ne se sont pas présentés.

Je ne dis pas qu'il y en a huit ministères sur 200, mais ce sont ceux qui se sont le plus impliqués au moment de l'élaboration de cet événement. Mon collègue Kelly Collins pourrait vous donner davantage d'informations.

Kelly Collins, directeur général, Recherche, planification stratégique et développement de politiques, Agence de la fonction publique du Canada : Les huit ministères étaient des partenaires en ce sens qu'ils ont travaillé à créer des produits pour regarder les messages et que c'était une campagne conjointe des organisations. Par exemple, ils ont créé un nouveau logo pour les langues officielles et ils ont distribué de nouveaux produits partout avec ce logo. Pour le lancement, on a invité tous les ministères impliqués, et en ce moment, ces produits sont très populaires pour la promotion des langues officielles au sein des ministères et des sociétés d'État.

Le commissaire aux langues officielles nous a même félicités pour cette campagne de promotion.

Senator De Bané: Ms. Boudrias, I have noted that in your remarks you often refer to the Official Languages Act, but the supreme law of Canada is the Constitution. That is why, since 1982, the landmark cases of the Supreme Court have been those intended to uphold or strike down pieces of legislation in light of the Constitution.

It is the Constitution of 1982 that for the first time established both French and English as our country's two official languages. They are equal in right, status and privilege. And yet, your remarks today did not contain a single reference to the Constitution.

In my opinion, one of the big problems we have is the fact that we still not realize the Constitution was amended in 1982 — this is the supreme act which none other must violate — and which stipulates that there are two official languages in this country, something which did not exist before. So I am concerned that you at no time referred to the Constitution.

Ms. Boudrias: I apologize for having forgotten that reference. In other documents we have published, we obviously referred to the Constitution and the Charter. And when people ask us where the primacy of both languages comes from, we of course always say that it comes from the Constitution and the Charter. I apologize for not having mentioned this.

Senator De Bané: Madam Vice-President, you have an overall view of the Canadian public service, so what new measures would you like institutions to adopt at every level of government so that this becomes a country where both languages and cultures can flourish as intended by our Constitution?

I am sure you have thought a lot about this. Why is there not more progress? I have been a Parliamentarian for 40 years and I see that there has been great improvement. In Israel, a dead language was brought back to life; nobody spoke it before, but today everyone does. In my country, which is the crucible of two of the most important languages of the western world, we still have not been able to turn Canada into a welcoming land for the two languages and cultures.

Ms. Boudrias: Honourable senators, I would limit my remarks to the federal jurisdiction since that is my area of expertise. I would like us to keep on working at creating a culture of openness between francophones and anglophones, but also on a culture of inclusiveness for new Canadians, who are immigrants and who will eventually become Canadians and probably public servants.

I also want our organizational culture to be positive and inclusive, that to make room for both languages, and I want people to understand why we have two official languages. We want them to respect our linguistic duality and we will also have to respect their various cultures, which are very diverse.

Le sénateur De Bané : Madame Boudrias, je remarque que dans votre allocution vous faites souvent allusion à la Loi sur les langues officielles, mais la loi suprême du pays, c'est la Constitution. C'est pourquoi, depuis 1982, les causes les plus importantes de la Cour suprême visaient à valider ou invalider des lois par rapport à la Constitution.

C'est la Constitution de 1982, qui établit pour la première fois que les deux langues, soit le français et l'anglais, sont les langues officielles de ce pays. Elles jouissent de droits, de statuts et de privilèges égaux. Et pourtant, vous ne faites jamais allusion à la Constitution dans votre allocution d'aujourd'hui.

À mon avis, l'un des gros problèmes que nous avons vient du fait qu'on n'a pas encore pris conscience qu'il y a eu un amendement à la Constitution en 1982 — la Loi suprême dont toutes les autres doivent s'y conformer — qui stipule qu'il y a deux langues dans ce pays, ce qui n'existait pas auparavant. Cela m'inquiète que vous ne faites aucunement allusion à la Constitution.

Mme Boudrias : Je m'excuse d'avoir oublié de faire cette référence. Dans d'autres documents qu'on a publiés, évidemment on parle de la Constitution et de la Charte. Et lorsqu'on nous pose des questions à savoir d'où vient cette primauté des deux langues, évidemment on dit toujours qu'elle vient de la Constitution et de la Charte. Je m'excuse de ne pas l'avoir mentionnée.

Le sénateur De Bané : Madame la vice-présidente, vous qui avez une vue d'ensemble de la fonction publique canadienne, quelles sont les nouvelles mesures que vous souhaiteriez que les institutions adoptent, à tous les paliers de gouvernements, pour que ce pays devienne réellement la caisse de résonance des deux langues et des deux cultures comme le laisse entendre notre Constitution?

Je suis sûr que vous avez beaucoup réfléchi à cela. Qu'est-ce qui fait en sorte qu'on n'avance pas suffisamment? Je suis parlementaire depuis 40 ans et je vois qu'il y a eu de grandes améliorations. Dans un pays comme Israël, on a ressuscité une langue morte dont personne ne parlait et aujourd'hui les gens parlent cette langue. Dans mon pays, qui est le creuset de deux des plus importantes langues du monde occidental, on est encore loin d'avoir fait en sorte que ce pays soit la caisse de résonance des deux langues et des deux cultures.

Mme Boudrias : Honorables sénateurs, je m'en tiendrai à des commentaires au niveau de la juridiction fédérale puisque ce sont mes fonctions. Je souhaite que l'on continue à travailler de façon assidue sur une culture d'ouverture entre les francophones et les anglophones, mais aussi sur une culture inclusive pour nos nouveaux arrivants dans le pays, qui sont des immigrants et qui deviendront éventuellement des Canadiens et probablement des fonctionnaires.

Je souhaite aussi que notre culture organisationnelle soit positive et inclusive, qu'elle s'assure que nos deux langues soient très vivantes et que les gens comprennent la raison d'être de cette dualité linguistique et comment, tout en respectant cette dualité linguistique, on devra respecter aussi leur propre culture, qui est très diverse.

I think that the most important thing for us to work on is a change in culture, an open-mindedness on behalf of all public servants, regardless of where they come from, an open-mindedness towards other countries and towards our own beautiful land.

Senator Tardif: Madame Boudrias, you presented a very interesting report and you talked about success rates in certain areas. However, a few weeks ago, the commissioner strongly criticized the public service when he said that the Official Languages Act was being applied in a minimal way within the federal public service. In his view, the active provision of services in French fell from 25 per cent to 13 per cent in the 37 departments and agencies which were studied.

I would like to know what you think about what the Official Languages Commissioner said.

Ms. Boudrias: First, I would say that we were struck by the results concerning the active provision of services. I just want to make it clear that we are talking about the active provision of services in French by public servants. We are not referring to the French writing on signs, because these are plainly visible to people entering our offices.

The active provision of services in French by public servants was identified as being weak, whether it was over the phone or in person within governments. This situation concerns us and measures are currently being taken with the organizations at issue. We are trying to improve the situation in the various offices which provide services by public servants. On that point, we agree with the Official Languages Commissioner.

However, I take issue with the commissioner saying that, generally speaking, the Official Languages Act is not being applied as well as in the past. We noted positive results in certain organizations and departments. Our annual reports show that there has been improvement in certain areas, such as the representation of anglophones and francophones, the quality of French and English, and the number of bilingual positions filled by bilingual people.

Further, language training, which used to be mandatory for bilingual positions, has become an aspect of career development. Language training is also available for unilingual employees working in unilingual positions. We have a strong, active and vibrant network of champions within departments throughout the country.

So we do not agree with the Commissioner of Official Languages with regard to the application of the Official Languages Act.

Senator Tardif: Let me give you an example of a minimalist application of the act. In your report, you say the Department of National Defence's official languages program was a good model because it established a strategic vision over five years for the department in the area of language at work. However, this program has been criticized recently.

Je dirais, que c'est la chose la plus importante que l'on doit travailler : ce changement culturel, cette ouverture d'esprit auprès de tous les employés de la fonction publique provenant de différentes cultures, des autres pays et de notre beau pays.

Le sénateur Tardif : Madame Boudrias, vous avez présenté un rapport très intéressant et vous avez parlé du taux de succès dans certains domaines. Cependant, il y a quelques semaines, le commissaire a sévèrement critiqué la fonction publique en disant qu'il y avait une application minimaliste de la Loi sur les langues officielles au sein de la fonction publique fédérale. Il estimait que l'offre active de services en français était passée de 24 p. 100 à 13 p. 100 dans 37 ministères et agences ciblés.

J'aimerais entendre vos commentaires par rapport à ce qu'a dit le commissaire aux langues officielles.

Mme Boudrias : Tout d'abord, je dirais que les résultats concernant l'offre active nous ont frappés. Je veux spécifier le fait qu'il s'agit de l'offre active en personne. On ne parle pas ici de l'offre active sur les écriteaux parce que dans ce domaine, les gens voient les affiches lorsqu'ils entrent dans nos bureaux.

Là où on a identifié une faiblesse, c'est dans l'offre active en personne, soit au téléphone ou de personne à personne dans les bureaux. Cette situation nous inquiète et des mesures sont actuellement prises auprès des organismes concernés. Nous cherchons à améliorer la situation dans les différents bureaux qui se doivent de présenter au moins une offre active physique. Sur ce point, nous sommes d'accord avec le commissaire aux langues officielles.

Toutefois, le fait que l'application de la Loi sur les langues officielles, dans toute sa dimension, fait des reculs, j'ai un peu plus de difficulté avec cette constatation. Nous avons des constats positifs au sein de plusieurs organismes et ministères. Nos rapports annuels démontrent qu'il y a eu amélioration sur certains plans tels la représentation des anglophones et des francophones, la qualité du français et de l'anglais et le nombre de postes bilingues occupés par des gens bilingues.

De plus, la formation linguistique est passée d'une formation linguistique obligatoire en fonction de la loi pour des postes bilingues à une ouverture vers le développement professionnel. Il y a aussi l'offre de formation linguistique à des unilingues qui occupent des postes unilingues. Notre réseau de champions, fort, actif et vibrant travaille au sein des ministères de différentes régions.

Notre opinion quant à l'application de la Loi sur les langues officielles est différente de celle du commissaire aux langues officielles.

Le sénateur Tardif : Je pense à un exemple d'une application minimaliste. Dans votre rapport, vous mentionnez que le Programme des langues officielles de la Défense nationale était un bon modèle parce qu'on avait établi une vision stratégique pour le ministère en matière de langue de travail pour les cinq prochaines années. Par contre, on a entendu des critiques au sujet du Programme des langues officielles de la Défense nationale.

People have said that the francophone units and the anglophone units have been marginalized from each other. An example of this was the situation in Borden, Ontario, and I would certainly not say that this is a model for official languages.

Ms. Boudrias: At the Department of National Defence, you have to distinguish between the situation of civilian employees and that of the military personnel. On the civilian side, the situation is very different because the process is the same as that for other public servants in the area of language training, job classification, and access to information, as well as in the areas of service to the public and central services.

But the situation at Borden only involves military personnel. That does not fall under our jurisdiction, but rather that of the Department of National Defence and the Canadian armed forces. Surely they can show us the new model they have adopted and which is more adapted to the military structure than to the normal structure within a department.

I myself was assistant deputy minister for civilian human resources with the Department of National Defence for several years. I can say that the military deals very differently with training and promotions within their ranks; it is the same for officers.

However, I can tell you that a new strategy has been implemented; there is even talk of reopening the Royal Military College in Saint-Jean to train officers. But I believe it would be more appropriate for someone else to speak to what is happening in the military.

Senator Tardif: Does Air Canada fall under your jurisdiction?

Ms. Boudrias: It is a crown corporation.

Senator Tardif: Do you have to make sure that Parts IV, V and VI of the Official Languages Act are applied by Air Canada?

Ms. Boudrias: They are covered by our policies. I know that incidents occur in different places and that the Official Languages Commissioner receives complaints and launches investigations, but we have recently sat down with Air Canada to review its strategy. I could ask my colleague to speak to that issue; Air Canada has produced a revised strategy which was signed by its board of directors. The new strategy addresses the situation and is aiming for better results. I could ask Mr. Collins to say a few words.

Mr. Collins: I can add that Air Canada recently presented a new language training model. We have not audited Air Canada recently to see if its results are worse than those of the public service, but we know there are problems with Air Canada's French services. It is one of our objectives, especially within our information campaign within the official languages network. When we do audits, we ask departments and crown corporations

On parle de marginalisation en unités francophones et en unités anglophones. On a cité comme exemple ce qui se passe à Borden, en Ontario, et je ne dirai certainement pas que c'est un modèle à suivre concernant les langues officielles.

Mme Boudrias : Il faut séparer, à la Défense nationale, la situation des civils de celle des militaires. Au civil, la situation est fort différente parce que le processus est le même que pour les autres employés de la fonction publique en matière de formation linguistique, de l'identification des postes et de l'accès à la formation, ainsi qu'aux services au public et aux services centraux.

Lorsqu'on parle de la situation à Borden, on parle de la situation des militaires. Ceci n'est pas de notre ressort, mais bien du ressort du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes. Il serait sûrement possible pour eux de venir vous présenter le nouveau modèle qu'ils ont adopté et qui répond davantage à la structure militaire qu'à la structure normale d'un ministère.

J'ai moi-même occupé les fonctions de sous-ministre adjointe aux ressources humaines civiles à la Défense nationale pendant plusieurs années. Je peux vous dire que c'est un monde fort différent en ce qui concerne la formation des militaires et la façon dont les militaires de rang fonctionnent au niveau de leur promotion; et c'est la même chose pour les officiers.

Toutefois, je peux vous dire qu'il y a une nouvelle stratégie mise en œuvre; on nous a même parlé de la réouverture du Collège royal militaire de Saint-Jean pour la formation des officiers. Mais je pense qu'il serait plus approprié que quelqu'un vienne témoigner pour la partie militaire.

Le sénateur Tardif : Est-ce qu'Air Canada tombe sous votre autorité?

Mme Boudrias : C'est une société de la Couronne.

Le sénateur Tardif : Est-ce que vous êtes responsable de vous assurer qu'on respecte les parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles chez Air Canada?

Mme Boudrias : Ils sont couverts par nos politiques. Je sais que des événements ont eu lieu à différents endroits et que le commissaire aux langues officielles traite de différentes plaintes au niveau des enquêtes, mais nous avons récemment travaillé avec Air Canada pour revoir leur stratégie. Je pourrais demander à mon collègue d'en parler plus longuement; ils ont déposé une stratégie révisée, qui a été signée par leur conseil de direction afin de prendre en main la situation et d'obtenir éventuellement de meilleurs résultats. Je pourrais demander à M. Collins de commenter de façon additionnelle.

M. Collins : Je peux ajouter qu'Air Canada a récemment présenté un nouveau modèle de formation linguistique. On n'avait pas fait une vérification d'Air Canada récemment pour voir si leurs résultats sont pires que ceux de la fonction publique, mais nous savons qu'avec l'offre active il y a certains problèmes. C'est l'une de nos cibles, surtout avec notre campagne d'information avec le réseau des langues officielles. Lorsqu'on fait des

for their plans of action to determine what they need to do to improve their services in French. It is one of our priorities.

Senator Tardif: I can tell you that the services in French are basically non-existent when I go to the airport each week to fly between Edmonton and Ottawa.

The Chair: I have a question in addition to those asked by Senator Tardif about the armed forces. You talked about a civilian structure and a military structure. Does one not influence the other? Are you saying that these are two separate entities?

Ms. Boudrias: From a human resources point of view, that is correct. The entire training and development system in the military is based on a military structure according to rank and various other elements, such as what your military rank is or whether you are an officer. In the military, promotions, appointments, advancement and training, in a person's area of expertise or with regard to language training, are independent of the human resource management structure of civilians, which is based on the Employment Act and the Labour Relations Act, under which most civilian employees are unionized. Their situation is similar to that of other federal public servants.

As for operations on a day-to-day basis, we are obviously dealing with a combined organisational structure where public servants sometimes report to military personnel, and vice versa. This is not the case in a theatre of war, because that only involves the Canadian armed forces. But as for headquarters here, in Ottawa, and military bases, those are combined operations.

Senator Poulin: Ms. Boudrias, before coming to this meeting, I did a bit of research and looked up your résumé. I noticed that for several years you were on a team which worked on modernizing the public service. I believe that team was headed by Ms. Robillard, who was the president of the Treasury Board at the time, but the Privy Council was also involved. This team worked in the very middle of the public service for several years.

If I asked you to compare the official languages situation in Canada's public service 15 years ago, when you were part of that important team, to today's situation — you are now the executive vice-president and the person responsible for applying the Official Languages Act in the public service — can you tell us what the key changes have been in the public service in relation to official languages?

Ms. Boudrias: Fifteen or 20 years ago, I was in Montreal, because that is where I began my career. I would say that one of the marks of progress is that most of the time, documents are sent to Quebec in both official languages.

Senator Poulin: Are you saying that "translation to follow" does not appear anymore?

vérifications, on demande les plans d'action des ministères et des sociétés d'État pour lesquels nous effectuons des vérifications afin de déterminer ce qu'ils doivent faire pour améliorer l'offre active. C'est l'une de nos priorités.

Le sénateur Tardif : Je peux vous dire, me rendant à l'aéroport chaque semaine pour prendre le vol reliant Edmonton et Ottawa, que l'offre active en français est à peu près nulle.

La présidente : J'ai une question à ajouter à celles du sénateur Tardif concernant les Forces armées. Vous avez parlé d'une structure civile et d'une structure militaire. L'une n'influe pas sur l'autre? Vous dites que ce sont deux entités séparées?

Mme Boudrias : Du point de vue des ressources humaines, c'est exact. Toute la formation et le développement des militaires se fait en fonction d'une structure militaire au niveau des rangs, des différentes composantes, c'est-à-dire que vous soyez un militaire de rang ou un officier. Leur promotion, leur structure de nomination, leur structure d'avancement et de formation, tant dans leur domaine de compétences que pour la formation linguistique, est indépendante de la structure de la gestion des ressources humaines des civils qui est basée sur la Loi sur l'emploi et la Loi sur les relations de travail et où les civils en majorité sont syndiqués. Leur situation est comparable à celle du reste de la fonction publique du Canada.

En ce qui concerne les opérations quotidiennes, c'est évidemment une structure organisationnelle mixte où il arrive que des fonctionnaires se rapportent à des militaires et que des militaires se rapportent à des fonctionnaires. Ce n'est pas le cas au niveau des opérations en théâtre de guerre, parce qu'il s'agit là uniquement des Forces armées canadiennes. Mais en ce qui a trait au quartier général, ici à Ottawa, et des bases militaires, ce sont des opérations mixtes.

Le sénateur Poulin : Madame Boudrias, avant d'arriver à la réunion, j'ai fait une petite recherche pour consulter votre curriculum vitae. J'ai remarqué que vous aviez travaillé plusieurs années au sein de l'équipe de modernisation de la fonction publique. Cette équipe avait été menée, je pense, par Mme Robillard qui était présidente du Conseil du Trésor à l'époque, mais aussi en collaboration avec le Conseil privé. C'est une équipe qui a travaillé au cœur même de la fonction publique pendant plusieurs années.

Si je vous demandais de comparer la situation des langues officielles dans la fonction publique du Canada, il y a 15 ans, à l'époque où vous faisiez partie de cette équipe si importante, à celle d'aujourd'hui, alors que vous êtes première vice-présidente et responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles dans la fonction publique; pourriez-vous nous dire quels sont les changements-clés dans la fonction publique concernant les langues officielles?

Mme Boudrias : Il y a 15 ou 20 ans, j'étais à Montréal, parce que j'ai commencé ma carrière à Montréal. Je dirais qu'un des progrès accomplis est que les documents parviennent la plupart du temps, dans les deux langues officielles au Québec.

Le sénateur Poulin : Vous voulez dire que ce n'est pas écrit « translation to follow »?

Ms. Boudrias: There are still a few minor exceptions, but in the vast majority of cases, and this is wonderful for the people working in Quebec, the French version arrives at the same time as the English version, rather than the French translation arriving after the English version. This is a huge step forward. I would also say that there are many more bilingual anglophones than there were 15 years ago. Many more anglophones meet the language criteria; and young anglophones entering the public service are already bilingual or have a good understanding of French, thanks to immersion classes. These people show a marked interest in working in both official languages. They also have fairly high success rates regarding their ability to learn a second language, and they are interested in doing so.

The cultural side I referred to earlier improved; great strides were made in terms of the organizational culture. Meeting management has also changed. Even though it is not always easy to have bilingual meetings — what we call “active participation” — people speak in the language of their choice and respond in the language of their choice. There has been a lot of change in that regard. I just completed a cross-Canada trip which included 25 events and 344 workshops. When bilingual sessions were offered in some regions, they were well received.

Moreover, here in Ottawa, we had a completely bilingual session without simultaneous interpretation. Those whose language level was adequate to understand and debate the topic were invited to attend a bilingual workshop without simultaneous interpretation. So we did that. The facilitators and participants spoke in the language of their choice. And in my opinion, that is tremendous. And that is the next step; the more often we are able to hold that kind of session, the more inclusive and open the organizational culture will become.

Senator Poulin: When you travel as a parliamentarian on a mission abroad, you often hear an acknowledgment of the quality of our public service in Canada.

And you should know, as parliamentarians, that it is a great source of pride for us.

There is also the acknowledgment that we are a bilingual country with one province which is predominantly French-speaking, but that we also have an increasing number of francophones throughout the entire country, thanks, in part, to the positive impact of immersion schools.

I appreciated your answer to my question on the way things have developed over the past 15 years. In my opinion, globalization is one of the factors which has greatly influenced the perception people have of Canada and the work Canadians do. And this has especially been the case in the past 15 years.

Has globalization had an impact on the motivation of public service employees, has it encouraged them to learn the second language and to speak it well?

Mme Boudrias : Il y a encore quelques petits cas d'espèce, mais en majorité, ce qui est intéressant pour les gens au Québec, c'est de recevoir la version française en même temps que la version anglaise, plutôt que d'obtenir plus tard la traduction de l'anglais. C'est un grand pas. Je dirais aussi que le nombre d'anglophones bilingues est fort différent par rapport à celui d'il y a 15 ans. Beaucoup plus d'anglophones répondent aux exigences linguistiques; et les jeunes anglophones, qui entrent à la fonction publique, sont déjà bilingues ou ont une bonne compréhension de la langue française grâce aux cours d'immersion. On peut noter un intérêt marqué pour ces gens de travailler dans les deux langues officielles. On a aussi des taux de succès assez intéressants concernant leur capacité d'apprendre la langue seconde et l'intérêt qui y est porté.

Tout l'aspect culturel que je mentionnais tantôt s'est amélioré; un grand pas a été fait au niveau de la culture organisationnelle. La gestion des réunions est également différente. Même si ce n'est pas toujours évident d'avoir des réunions bilingues — on appelle cela « la participation active » — les gens parlent dans la langue de leur choix et se répondent dans la langue de leur choix. On a eu une grande évolution en ce sens. Je viens de terminer un voyage à travers le Canada qui comptait 25 événements et 344 ateliers. Lorsque nous avons offert dans certaines régions des sessions bilingues, les gens l'ont bien accepté.

D'ailleurs, ici à Ottawa, nous avons eu une session complètement sans traduction simultanée. On avait offert aux gens, qui ont un niveau linguistique suffisant pour bien comprendre et débattre le sujet, de venir à un atelier bilingue sans traduction simultanée. Cela s'est fait. Les animateurs et les participants parlaient dans la langue de leur choix. Je pense que c'est quelque chose d'absolument merveilleux. C'est la prochaine étape; plus on pourra tenir ce genre de séance, plus la culture organisationnelle sera inclusive et ouverte.

Le sénateur Poulin : Quand on voyage comme parlementaire en mission à l'étranger, on entend souvent parler d'une reconnaissance envers la qualité de notre fonction publique au Canada.

Il faut que vous sachiez que, comme parlementaire, c'est une de nos grandes sources de fierté.

Une autre reconnaissance souvent notée est le fait que nous sommes un pays bilingue, dont une province est principalement française, mais avec des francophones à travers le pays dont le nombre augmente grâce, entre autres, à l'impact des écoles d'immersion.

J'apprécie votre réponse à ma question sur l'évolution de la situation depuis 15 ans. À mon avis, un des facteurs qui a influencé énormément la perception qu'on a du Canada et du travail des Canadiens, c'est la mondialisation, surtout au cours des 15 dernières années.

La mondialisation a-t-elle un impact sur la motivation des membres de notre fonction publique d'apprendre la deuxième langue et de bien la parler?

Ms. Boudrias: Well, it makes people realize that in some countries people speak several languages. That is particularly the case with Europeans. They often speak more than two languages. We are one of the rare countries where there are two official languages. And it makes us feel really good about ourselves to be able to tell our foreign counterparts that our employees can work in the language of their choice, be supervised in the language of their choice, get promoted based on the fact that they are bilingual and be able to supervise staff in both languages. The public servants from foreign countries are amazed by this.

You are often particularly proud to be able to speak and promote both official languages when you get home. We are recognized as a professional public service. And our public servants are proud of this, and rightly so. We have a merit-based, skills-based, non-partisan system, and a public service commission which promotes a well-honed merit-based system.

So the recognition I referred to extends to our skills and we are proud of this.

Senator Goldstein: To begin with, I would like to thank Ms. Boudrias for her excellent presentation. She gave the full overview we were needing in order to grasp the crux of the problem.

I have several questions which are not necessarily interrelated. Here is my first question. I have observed that the annual report is dated May 2007 when in fact it deals with the fiscal year ending May 30, 2006. Can you explain this delay? I presume that the delay is, to some extent, due to the fact that certain agencies and institutions did not produce their report on time?

Ms. Boudrias: There are a number of reasons explaining this delay. There were data entry delays. Unfortunately, some of the governance-based bureaucratic processes require several signatures. There are unfortunate delays in the publishing of our reports when there are changes to the organizational structure, governance changes, for example, and changes in agency heads and departmental directives, and ministers.

I would indeed hope, honourable senator, that the next report will be published in a more timely fashion.

Senator Goldstein: Is this kind of delay typical?

Ms. Boudrias: No, it is not typical. It was delayed a little longer than we would have hoped. Obviously, every organization needs to do its data entry, and then this data has to be analyzed. I think that we will be able to do better with 2006-2007.

Senator Goldstein: When you receive data from the various institutions subject to the act — and there are hundreds of them — how do you go about analyzing these figures?

Ms. Boudrias: I will ask my colleague Mr. Collins to answer your question since he has an operational focus to his work.

Mme Boudrias : On se rend compte que dans certains pays on parle plusieurs langues. C'est le cas notamment des Européens. Ils parlent souvent plus de deux langues. Nous sommes l'un des rares pays où l'on a deux langues officielles. Il est très valorisant pour nous de dire à nos homologues étrangers que nos employés peuvent travailler dans la langue de leur choix, être supervisés dans la langue de leur choix, avoir des promotions basées sur le fait qu'ils sont bilingues et peuvent superviser le personnel dans les deux langues. Les fonctionnaires des pays étrangers en sont émerveillés.

C'est surtout une fois rentré au pays que l'on éprouve cette fierté de pouvoir parler et promouvoir les deux langues officielles. Nous sommes reconnus comme une fonction publique professionnelle. Nos fonctionnaires en sont fiers, et avec raison. On est nommé au mérite, on a des compétences reconnues, on a un système non partisan, une commission de la fonction publique qui assure la promotion d'un système de mérite articulé.

Voilà un autre élément de reconnaissance pour nos compétences et nous en sommes fiers.

Le sénateur Goldstein : J'aimerais tout d'abord remercier Mme Boudrias pour son excellente présentation. Elle a fait le tour d'horizon dont nous avons besoin pour comprendre le nœud du problème.

J'ai plusieurs questions qui ne sont pas nécessairement liées. Ma première question est la suivante. Je constate que le rapport annuel est daté de mai 2007 alors qu'il porte sur l'exercice se terminant le 30 mai 2006. Voulez-vous m'expliquer ce retard? Je présume que le retard est dû, dans une certaine mesure, au fait que certaines agences et institutions n'ont pas produit leur rapport de façon ponctuelle?

Mme Boudrias : Différentes raisons expliquent ce retard. On a vu un certain retard dans l'entrée des données. Certains processus bureaucratiques, malheureusement, au niveau de la gouvernance, requièrent plusieurs signatures. Lorsqu'on a des changements de structure organisationnelle, des changements de gouvernance, de présidente d'agence, de président ministériel, de ministre, on a malheureusement des retards dans la production de nos rapports.

J'ose espérer, honorable sénateur, que le prochain rapport que nous vous déposerons se fera avec moins de délais.

Le sénateur Goldstein : Ce retard est-il typique?

Mme Boudrias : Non, ce n'est pas typique. Je dirais que le délai fut un peu plus long qu'on aurait souhaité. Évidemment, l'entrée des données doit être faite par tous les organismes et il faut les analyser. Je crois qu'on pourra faire mieux pour l'année 2006-2007.

Le sénateur Goldstein : Lorsque vous recevez les données de la part des diverses institutions assujetties à la loi — il y en a des centaines — quel est votre apport pour analyser ces chiffres?

Mme Boudrias : Je vais demander à mon collègue M. Collins de répondre à votre question, car son travail est lié directement à ces opérations.

Mr. Collins: Every year, we ask for each institution's record. There are 200 institutions. The report is based on the Treasury Board's official languages policy requirements. We also require positive qualitative and quantitative data.

We examine each institution's results and use two reports. There is what you could call a sort of self-assessment on whether or not the requirements are met. In addition, we factor it in the audit-based data and the commissioner's reports. We provide the department with feedback based on this data.

Our records are sent to your official languages committee and the House of Commons by the departments. A rating is established based on this institutional analysis.

Ms. Boudrias: This rating is used as part of the performance measures management framework.

Mr. Collins: The rating is given to each respective deputy minister and institution. We look at one institution at a time. Then we make a horizontal list. And that is part of why the work takes so long.

Senator Goldstein: So you analyze the data given to you. Is there any procedure in place to verify the accuracy of the data submitted to you by these various institutions? Do you go to the institutions themselves and conduct an audit of sorts, or do you accept the data on face value?

Mr. Collins: We have a team which conducts horizontal audits. As a result, we are able to determine whether there are any discrepancies between the departments' results and our audits.

As I mentioned, we also review the results from the Official Language Commissioner's observations and recommendations, as well as our own. With 200 institutions, it is difficult to carry out an in-depth audit-based analysis. As far as skills assessment is concerned, and whether or not individuals meet the language requirements, we have a reliable database which guarantees the accuracy of the results. We are proud of the fact that 92 per cent of individuals meet the language requirements.

Senator Goldstein: I presume that the institutions want to prove they are meeting the act's requirements. And yet, that has not quite been our experience with certain institutions — as I imagine it has not been for you.

I wonder what kinds of procedures might be developed to make sure that the data you use to produce your annual report and your status reports, if there are any, are extrapolated on verifiable, accurate, and rigorously empirical data.

Ms. Boudrias: Senator, I would like to add, if I may, that the statistical data we receive, for example on language training, are backed up by data from other institutions. For example, if a department tells us that 50 per cent of its employees got language training this year, the public service school's registry will be able to confirm this.

M. Collins : On demande, à chaque année, un bilan de chaque institution. On compte 200 institutions. Le rapport se base sur les exigences des politiques en matière de langues officielles du Conseil du Trésor. Nous exigeons également que des données qualitatives et quantitatives nous soient fournies.

Nous examinons les résultats de chaque institution et on utilise deux rapports. Il s'agit en quelque sorte d'une auto-évaluation par rapport aux exigences. On ajoute les données qui ressortent des vérifications et les rapports du commissaire. À partir de ces données, nous produisons une rétroaction au ministère.

Nos bilans sont envoyés, par les ministères, à votre comité des langues officielles et à celui de la Chambre des communes. Avec cette analyse institutionnelle, on établit une cote.

Mme Boudrias : Cette cote est destinée au cadre de gestion des mesures de performance.

M. Collins : La cote est donnée à chaque sous-ministre et institution respective. On procède par institution. On fait ensuite une liste horizontale. C'est une des raisons pour lesquelles ce travail est assez long.

Le sénateur Goldstein : Vous faites donc l'analyse des données qui vous sont produites. Existe-t-il une procédure pour vérifier le bien-fondé des données qui vous sont soumises par les diverses institutions? Est-ce que vous allez sur place pour en faire la vérification, ou est-ce que vous les acceptez telles que soumises?

M. Collins : Nous avons une équipe qui fait des vérifications horizontales. Nous sommes alors en mesure d'établir un rapport entre les résultats des ministères et ceux de nos vérifications.

Comme je l'ai mentionné, nous examinons également les résultats des observations et recommandations du commissaire aux langues officielles, de même que les nôtres. Avec 200 institutions, il est difficile de faire une analyse profonde de vérification. Pour ce qui est de l'évaluation des compétences, à savoir si les gens répondent aux exigences linguistiques, nous avons une base de données fiable qui nous garantit l'exactitude des résultats. Quand on parle d'un taux de 92 p. 100 des gens qui répondent aux exigences linguistiques, nous sommes fiers de ce chiffre.

Le sénateur Goldstein : Je présume que les institutions veulent bien prouver qu'elles se conforment aux exigences de la loi. Toutefois, nous avons vécu une réalité un peu différente dans certaines institutions — et vous la vivez aussi, je présume.

Je me demande quelles sortes de procédures on pourrait adopter pour s'assurer que les données sur lesquelles vous vous basez pour faire votre rapport annuel et vos rapports intérimaires, si tel est le cas, seraient basées sur des données strictement et rigoureusement acceptées, vérifiées et conformes.

Mme Boudrias : Si vous me le permettez, sénateur, j'ajouterai que les données statistiques que l'on reçoit, par exemple, sur la formation linguistique, sont appuyées par d'autres données provenant d'autres institutions. Par exemple, si un ministère nous dit que 50 p. 100 de ses employés ont reçu de la formation linguistique cette année, le registraire de l'école de la fonction publique pourra le confirmer.

The same is true with respect to staffing bilingual imperative positions. We look at the competition notice announcements posted on another system and are able to determine the number of positions staffed. We get this data from the Public Service Commission of Canada.

Different institutions receive different reports. I am referring to central agencies. You can actually cross-reference various data bases, which means that we can verify the data we are given, especially the quantitative statistics.

Senator Goldstein: On page 80 of your report, you provide a very interesting table on the participation of bilingual persons in the public service and this is broken down by profession. The data focus on three groups: English speakers, French speakers, and a group of individuals for whom the language is not specified. Do you have any data indicating to what extent English speakers and French speakers are bilingual? Because simply saying somebody is an anglophone or a francophone does not necessarily mean that these individuals only speak English or only speak French.

Ms. Boudrias: There are other statistics about the number of English speakers holding bilingual positions in comparison to the number of French speakers.

Senator Goldstein: There are certainly tables indicating the number of positions that are supposed to be bilingual, but there is no profession-by-profession breakdown.

Ms. Boudrias: If you do not mind, I will provide you with a written response in a few days because I do not have this information at hand and I do not want to waste your time.

Senator Goldstein: I would be very interested in that. Thank you. I have another question. You said that there are three types of annual records which can be filled in by federal institutions and they are the complete record, the quantitative record and the targeted record. Since I do not have a complete grasp of that terminology, could you explain to me firstly what the difference is between these three types of records and whether or not the institutions required under the act to produce reports give you complete records?

Ms. Boudrias: Over the years, there have been improvements made across the federal public service to the results-based accountability framework, and not only in the area of official languages. One aspect of the accountability framework is to determine specific official languages objectives and outcomes. We have come quite a long way when it comes to measuring outcomes, audits, oversight and reporting. And this means that we do not have to bother those institutions with the best results with all the fine print, because we know they have performed well. For these highly compliant departments, we target one or two indicators where a particular effort must still be made or where best practices and monitoring is required. Now, there is a second tier of departments and agencies which have a little more to do. We continue to target them across a greater number of outcomes and indicators. Obviously, those least compliant, where best

Il en va de même pour ce qui est de la dotation d'un poste bilingue impératif. Nous savons, par l'annonce des avis de concours affichés sur un autre système, le nombre de dotations qui s'est faite. Nous recevons ces données de la Commission de la fonction publique du Canada.

Différentes institutions reçoivent donc différents rapports. Ce sont des agences centrales. On peut vraiment faire le lien entre les différentes bases de données, ce qui fait qu'on peut avoir une validation de ce qui nous est donné, surtout au niveau des statistiques quantitatives.

Le sénateur Goldstein : À la page 80 de votre rapport, vous nous donnez un tableau fort intéressant de la participation des personnes des deux langues officielles au sein de l'administration publique et cette fois-ci, par catégorie professionnelle. Les données sont axées sur trois bases : les anglophones, les francophones et les inconnus. Est-ce que vous avez des données qui nous indiqueraient dans quelle mesure les anglophones et les francophones sont bilingues? Parce que dire tout simplement anglophone ou francophone ne veut pas nécessairement dire que ce sont des personnes qui ne parlent que l'anglais ou que le français.

Mme Boudrias : On a d'autres statistiques concernant le nombre d'anglophones qui occupent des postes bilingues par rapport au nombre de francophones.

Le sénateur Goldstein : Il y a certainement des tableaux qui indiquent le nombre des postes censés être bilingue, mais rien qui n'indique cela par catégories de professions.

Mme Boudrias : Si vous me le permettez, je pourrais vous faire parvenir la réponse par écrit au cours des prochains jours étant donné que je ne trouve pas ces renseignements et que je ne veux pas vous faire perdre du temps.

Le sénateur Goldstein : Cela m'intéresserait beaucoup. Merci. J'ai une autre question. Vous avez indiqué qu'il y a trois types de bilans annuels qui peuvent être remplis par les institutions fédérales, c'est-à-dire le bilan complet, le bilan quantitatif et le bilan ciblé. Est-ce que vous pourriez m'expliquer, car je ne comprends pas nécessairement l'étendue de cette terminologie, quelle serait, d'une part, la différence entre ces trois et, d'autre part, dans quelles mesures les institutions assujetties à l'obligation de faire rapport vous donnent des bilans complets?

Mme Boudrias : On a amélioré, au cours des années, notre cadre de responsabilisation au plan des résultats pour l'ensemble de l'administration fédérale et non seulement dans le domaine des langues officielles. Une des parties de ce cadre de responsabilisation est de déterminer des objectifs et des résultats précis en matière de langues officielles. Dans le cadre de nos mesures de résultats, nous avons atteint une certaine maturité avec les vérifications, la surveillance et les rapports qui nous permettent de donner la chance aux ministères, qui ont de meilleurs résultats, de ne pas avoir à se conformer à tous les détails parce qu'on sait qu'ils ont bien performé. On cible avec ces ministères très performants un ou deux indicateurs où ils doivent quand même faire des efforts ou mettre en place de meilleures pratiques avec des suivis, alors qu'à un autre niveau, un deuxième tiers, on a d'autres ministères ou agences qui ont un petit peu plus

practices have not been implemented, have no choice. They are still required to report across the full spectrum of indicators as far as official languages is concerned. And we place our heaviest focus on this last group in order to improve their outcomes.

Senator Goldstein: I am still on page 80. Table 13 — I am referring to the “all categories” section for now — shows an increase in the number of francophones holding positions in the public service from 1978 to 2000, and again from 2000 to 2005, but there is a slight decrease in 2006. I know you are not clairvoyant, but do you see the decrease in the participation of francophones within the public service as a trend?

Ms. Boudrias: I do not want to do any planning without good analysis, but I would not say that it represents a dangerous fact, a decrease in francophones. It is a variation based on the type of positions we had to fill in certain departments or in certain regions over a given period of time. We are not very concerned with this decrease. We will see next year, because we are in a period where demographics are such that many people are retiring. We are currently in a period of massive recruitment for the entire public service. All of the departments are now hard at work going to all the universities throughout the country, in all regions, to recruit francophones and anglophones from all regions and universities, both English-language and French-language universities.

Senator Goldstein: I am relieved to hear that. Thank you, Ms. Boudrias.

Senator Comeau: I would like to go back to a question senator Tardif asked about Air Canada. Your response was that Air Canada is, in fact, subject to the Official Languages Act.

Ms. Boudrias: That fact is recognized insofar as service to the public is concerned.

Senator Comeau: Last week, I was reading a report by the executive director of the Acadian Federation of Nova Scotia about an incident he experienced eight months earlier at the Air Canada counter in Halifax. He had a camera that he was using to film agents who refused to serve him in French. He was so insistent that the agent called the RCMP. That should not have happened, and they could have gone to get a francophone instead of ending up like that. The RCMP informed the agents that the director was doing nothing wrong and that he was entitled to film them. During that exercise, the executive director missed his plane. He was finally allowed to take a second plane. In the months that followed, the executive director of the federation worked with Air Canada in order to resolve the communication problem that he had had, but without success — according to what I read in the papers. That is when he asked the government

d'efforts à faire. On continue à les cibler sur de plus nombreux résultats et indicateurs. Évidemment, les moins performants, ceux où on n'a pas vu la mise en œuvre de meilleures pratiques, n'ont pas le choix. Ils doivent continuer à se rapporter sur l'ensemble des indicateurs qui existent en matière de langues officielles. On porte une attention particulière à ces derniers pour augmenter la qualité des résultats.

Le sénateur Goldstein : Je suis toujours à la page 80. Au tableau 13 — je parle de toutes les catégories pour le moment —, on voit une augmentation des francophones qui occupent des postes au niveau de l'administration publique pour les années allant de 1978 à 2000 et encore de 2000 à 2005, mais il y a une légère diminution en 2006. Sans être prophète, parce que vous ne l'êtes pas, est-ce que vous croyez qu'il s'agit là d'une tendance dans la diminution de la participation des francophones au sein du service public?

Mme Boudrias : Je ne veux pas faire de la planification sans avoir une bonne analyse, mais je ne dirais pas que c'est représentatif d'un fait dangereux, d'une diminution de francophones. Il s'agit d'une variation selon le type de postes que nous avons à combler dans certains ministères ou dans certaines régions au cours d'une période donnée. On n'est pas très inquiets de cette diminution. On pourra voir l'année prochaine, parce qu'on est dans une période où la démographie fait que beaucoup de gens prennent leur retraite. Nous sommes actuellement en période de recrutement massif pour l'ensemble de la fonction publique. On pourra voir le travail accompli actuellement par l'ensemble des ministères pour aller voir dans toutes les universités dans tout le pays, dans toutes les régions, pour recruter des francophones et des anglophones de toutes les régions et universités autant anglophones que francophones.

Le sénateur Goldstein : Cela me soulage. Merci, madame Boudrias.

Le sénateur Comeau : Je voudrais revenir à une question posée par le sénateur Tardif au sujet d'Air Canada. Votre réponse était qu'Air Canada était en réalité assujettie à la Loi sur les langues officielles.

Mme Boudrias : Ce fait est reconnu au plan du service au public.

Le sénateur Comeau : La semaine dernière, je lisais un rapport du directeur exécutif de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse au sujet d'un incident qu'il a vécu huit mois auparavant au comptoir d'Air Canada, à Halifax. Il avait avec lui une caméra qu'il a utilisée pour filmer des agents qui refusaient de le servir en français. Il insistait tellement que les agents ont fait appel à la GRC. Cela n'aurait pas dû être et on aurait pu aller chercher un francophone au lieu d'en arriver là. La GRC a avisé les agents qu'il ne faisait rien de mal et qu'il était dans son droit de les filmer. Ce faisant, le directeur exécutif a manqué son avion. On lui a finalement permis de monter à bord d'un deuxième avion. Durant les mois qui ont suivi, le directeur exécutif de la fédération a travaillé avec Air Canada afin de résoudre le problème de communication qu'il a eu, mais sans succès — d'après ce que j'ai pu lire dans les journaux. C'est alors qu'il a demandé au

to do something. Here is my first question. The executive director is extremely frustrated and has lost confidence in the negotiation process with Air Canada; whom can he turn to?

I read in the paper that he wanted Mr. Lawrence Cannon, the Minister of Transport, to take care of the problem.

If I understand correctly, you tried to help federal organizations. In your view, who should the executive director go and see? The Commissioner of Official Languages, the Minister of Transport, politicians?

Ms. Boudrias: I would say that he should go and see the Commissioner of Official Languages, because it is his mandate to investigate inappropriate behaviour as regards service to the public. As the organization responsible for the application of the policy, the Office of the Commissioner of Official Languages must work with Air Canada to ensure that services are offered in an appropriate way.

Obviously, since it is an independent organization and not a department, we cannot get involved in Air Canada's business, in the way employees are managed, or in discipline.

As regards the way Canadians are served, I believe that we certainly have something to examine in terms of quality of service.

Senator Comeau: I understand that the quality of service at Air Canada is not your responsibility. However, you are responsible for the application of Parts IV, V and VII of the act. If Air Canada decides to call the RCMP when someone demands to be served in one of the two official languages of the country, imagine how Air Canada treats its employees who insist on using one of the two official languages.

Ms. Boudrias: I think that our involvement must be limited to the context of the Official Languages Act. We cannot get involved in anything dealing with behaviour or discipline, anything concerning the way they do things and in these specific cases. We can get involved in defining what a service is. If it were a department — because at Treasury Board, as an employer we have responsibility over discipline — it would be different. We would have more influence over the behaviour of this individual and over the action that was taken. But at this stage, if we intervene, it would be interfering in Air Canada's business.

Senator Comeau: Seeing how Air Canada treats its customers gives us the impression that its employees are not all that well treated. If it is not up to you to do so, who can ensure that Air Canada treats its employees humanely? There must be a way of doing that.

Ms. Boudrias: Air Canada must ensure that the CEO enforces the organization's internal policies.

Senator Comeau: So they are not subject to Parts IV, V and VI of the Official Languages Act?

gouvernement de faire quelque chose. Voilà ma première question. Qui le directeur exécutif, à bout de frustrations et ayant perdu confiance dans le processus de négociation avec Air Canada, peut-il voir?

J'ai lu dans le journal qu'il voulait que M. Lawrence Cannon, le ministre des Transports, s'occupe du problème.

Si j'ai bien compris, vous essayez d'aider les organisations fédérales. D'après vous, qui le directeur exécutif devrait-il aller voir? Le commissaire aux langues officielles, le ministre des Transports, les politiciens?

Mme Boudrias : Je dirais qu'il devrait aller voir le commissaire aux langues officielles parce que c'est son mandat d'enquêter sur des comportements inappropriés au niveau des services au public. En tant qu'organisme responsable de l'application de la politique, le Commissariat aux langues officielles doit travailler avec Air Canada pour s'assurer que la façon dont les services sont rendus est appropriée.

Évidemment, étant donné que c'est un organisme indépendant et non un ministère, on ne peut pas s'ingérer dans les affaires d'Air Canada et dans la façon dont sont gérés les employés et la discipline.

Pour ce qui est de la façon dont sont servis les Canadiens, je crois que nous avons sûrement quelque chose à examiner sur le plan de la qualité des services.

Le sénateur Comeau : Je comprends que la qualité des services d'Air Canada ne relève pas de vous. Par contre, vous êtes responsable de l'application des parties IV, V et VII de la loi. Si Air Canada décide d'appeler la GRC lorsque quelqu'un exige de se faire servir dans une des deux langues officielles du pays, imaginez la façon dont Air Canada traite ses employés qui insistent pour utiliser une des deux langues officielles.

Mme Boudrias : Je pense que notre intervention doit se limiter au contexte de la Loi sur les langues officielles. Tout ce qui touche le comportement ou la discipline, tout cela concerne la façon de faire et dans ces cas précis, on ne peut pas intervenir. On peut intervenir sur la définition de ce qu'est un service. Si c'était un ministère, — parce qu'on a une responsabilité au Conseil du Trésor comme employeur en matière de discipline — ce serait autre chose. On aurait plus d'influence sur l'ensemble du comportement de cet individu et sur les interventions qui ont été faites. Mais à ce stade-ci, si on intervenait, ce serait faire de l'ingérence dans les affaires d'Air Canada.

Le sénateur Comeau : Si on constate qu'Air Canada traite ses clients de la sorte, on peut avoir l'impression que ses employés ne sont pas tellement bien traités. Si ce n'est pas à vous de le faire, qui peut s'assurer qu'Air Canada traite ses employés d'une façon humaine? Il existe certainement une façon de le faire.

Mme Boudrias : Air Canada doit s'assurer que le dirigeant principal applique les politiques internes de l'organisation.

Le sénateur Comeau : Donc ils ne sont pas assujettis aux parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles?

Ms. Boudrias: They are covered. Official languages is not the issue, because they must provide the services. But if the services are provided in a way in which the behaviour is in question, we cannot intervene in the corporation's business in terms of discipline. We are not the employer.

Senator Comeau: You say that you are not the employer. But who can we turn to?

Ms. Boudrias: The president of Air Canada and its board of directors.

Senator Comeau: So you are saying that the president of Air Canada and its board of directors take care of Parts IV, V and VI of the Official Languages Act and determine if they meet the requirements of the Official Languages Act.

Ms. Boudrias: Perhaps Mr. Nadeau can provide you with a clear answer.

François Nadeau, Counsel, Legal Services, Treasury Board Portfolio, Department of Justice Canada: In this regard, allow me to draw your attention to the Air Canada Public Participation Act which stipulates, in section 10, that: "The Official Languages Act applies to the Corporation."

Of course, it is a crown corporation that reports to Parliament through the Minister of Transport. And as with each crown corporation, the government does not get involved in the daily business of the corporation. That is why there is a board of directors. And of course, since the capital stock is held by the government, the Minister of Transport would be in a better position to explain to us the governance structure at Air Canada.

Also, the company has obligations under the act, which simply means that a person may file a complaint before the commissioner and bring it before the Federal Court to obtain redress. The role of the agency is limited to one of monitoring.

Senator Comeau: There is one thing that I would like to be made clear. I see a difference between Parts IV, V and VI which concern the employees, and Part VII, which concerns the public. In the case of a complaint concerning Part VII, would the commissioner be responsible, and concerning the employees, would the Minister of Transportation be responsible?

Ms. Boudrias: I would say that as concerns a complaint about official languages, the Official Languages Commissioner would be responsible.

Senator Comeau: Regardless?

Ms. Boudrias: Regardless. It would be the Official Languages Commissioner. But as concerns the company's internal administration, my colleague, Mr. Nadeau, gave an answer concerning the Minister of Transportation and the board of directors.

Mme Boudrias : Ils sont couverts. Ce n'est pas la question des langues officielles parce qu'ils doivent donner des services. Mais si les services sont rendus d'une façon où le comportement est en cause, on ne peut pas intervenir dans les affaires de cette société sur le plan de la discipline. Nous ne sommes pas l'employeur.

Le sénateur Comeau : Vous dites que vous n'êtes pas l'employeur. Mais qui peut-on aller voir?

Mme Boudrias : Le président d'Air Canada et son conseil d'administration.

Le sénateur Comeau : Donc, vous dites que le président d'Air Canada et son conseil d'administration s'occupent des parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles et qui déterminent s'ils répondent aux exigences de la Loi sur les langues officielles.

Mme Boudrias : Peut-être que M. Nadeau vous répondra de façon plus claire.

François Nadeau, avocat, Service juridique, Portefeuille du Conseil du Trésor, ministère de la Justice Canada : À cet égard, je me permettrais d'attirer votre attention sur la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada qui prévoit, à l'article 10 que : « la Loi sur les langues officielles s'applique à la Société ».

Bien entendu, c'est une société d'État qui fait rapport au Parlement via le ministre des Transports. Et comme chaque société d'État, le gouvernement ne s'ingère pas dans les affaires quotidiennes de la société. C'est la raison pour laquelle il y a un conseil d'administration. Et bien entendu, étant donné que le capital-actions est détenu par le gouvernement, le ministre des Transports serait plus en mesure que nous d'expliquer la structure de gouvernance à Air Canada.

Également, la société a des obligations au sens de la loi, ce qui signifie tout simplement qu'une personne peut déposer une plainte devant le commissaire et qu'elle dispose d'un recours en Cour fédérale pour obtenir réparation. Le rôle de l'agence se limite à un rôle de « monitoring ».

Le sénateur Comeau : J'aimerais qu'on se comprenne bien sur une chose. Je fais une différence entre les parties IV, V et VI qui concernent les employés et la partie VII qui concerne le public. Est-ce que dans le cas d'une plainte concernant la partie VII, ce serait le commissaire et concernant les employés, ce serait le ministre des Transports?

Mme Boudrias : Je dirais qu'au niveau d'une plainte en matière de langues officielles, c'est le commissaire aux langues officielles.

Le sénateur Comeau : Peu importe?

Mme Boudrias : Peu importe. C'est le commissaire aux langues officielles. Mais en termes de régie interne de la société, mon collègue M. Nadeau a répondu en ce qui a trait au ministre des Transports et au conseil d'administration.

The Chair: I would like to clarify something with regard to Senator Comeau's question. I want to make sure that I understand clearly because it is fairly complex. What strikes me is that the agency can do the best work in the world, but when there are entities that do not necessarily respect the rights of official language minorities, there is nothing you can do, and that seems to have an impact on your otherwise excellent work.

If I understood clearly, in the case of Air Canada and the employee who did not provide the service, it would be considered interference on your part to take action because it is not your responsibility?

Ms. Boudrias: In the case of Air Canada, it must be ensured that the company provides services. We have no say in how the services are provided because the Treasury Board is not the employer of this company's employees, and this applies to all crown corporations.

The Chair: In the case of a military structure within the Canadian armed forces, you cannot intervene either?

Ms. Boudrias: In that case, it is the Chief of National Defence who has jurisdiction over members of the military and the military structure.

The Chair: What about in the case of the RCMP?

Ms. Boudrias: The same thing applies. The RCMP Commissioner is responsible for the police officers, whereas we are responsible for the members of the public service who work for the RCMP.

Senator Losier-Cool: There is an African proverb that says, "We can hear the sound of a tree falling, but we cannot hear the forest growing." I think that the entire issue of language skills in Canada is like the forest growing. The public service can play the role of sunlight and rain to help the forest grow. I would like to discuss the report.

As concerns skill levels, you state that over 60 per cent of positions that are designated bilingual require skill level B, but that only 31 per cent require skill level C, which is higher. Does your agency have the power to ensure this skill level?

Ms. Boudrias: It is very complex, but yes, we are responsible for determining levels A, B and C. We have a language designation and language skill policy.

How are the levels determined in the government departments? First, the manager must have a description of the positions held by each employee. Based on these job descriptions, the manager must determine the number of bilingual positions needed in the organization and the number of unilingual French or English positions.

Once he has determined that the positions are bilingual, the manager must determine the employee's level of language competency, and this exercise is based on the duties to be carried out by the incumbent. The list of duties determines what constitutes a basic level; for example the ability to say

La présidente : Je voudrais clarifier un point concernant la question du sénateur Comeau. Je veux m'assurer que je comprends parce que c'est quand même assez complexe. Ce qui me frappe, c'est que vous pouvez faire le meilleur travail au monde avec l'agence, mais lorsqu'il y a des entités qui ne respectent pas nécessairement les droits des minorités de langue officielle, vous ne pouvez quand même rien y faire et cela semble déteindre sur votre excellent travail.

Si j'ai bien compris, dans le cas d'Air Canada, le comportement de l'employé qui ne donne pas le service, ce serait de l'ingérence de votre part de faire une action parce que ce n'est pas votre responsabilité?

Mme Boudrias : Dans le cas d'Air Canada, il faut s'assurer que la société donne les services. On ne peut pas s'ingérer dans la façon dont le service est rendu parce que le Conseil du Trésor n'est pas l'employeur des employés de cette société et cela s'applique à toutes les sociétés d'État.

La présidente : Dans le cas d'une structure militaire au sein des Forces armées, vous ne pouvez pas intervenir non plus?

Mme Boudrias : Dans ce cas, c'est le chef de la défense nationale qui a le pouvoir sur les militaires et sur la structure militaire.

La présidente : Et dans le cas de la GRC?

Mme Boudrias : C'est la même chose. C'est le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada qui est responsable des policiers, alors que nous sommes responsables des membres de la fonction publique qui travaillent à la GRC.

Le sénateur Losier-Cool : Il y a un proverbe africain qui dit : « on entend le fracas de l'arbre qui tombe, mais on n'entend pas la forêt qui pousse. » Cela étant dit, je crois que toute la compétence linguistique au Canada, c'est la forêt qui pousse. La fonction publique peut jouer le rôle de pluie et de beau temps pour aider cette forêt à pousser. J'aimerais qu'on parle du rapport.

Lorsqu'on parle de niveau de compétence, vous dites qu'il y a au-delà de 60 p. 100 des postes dits bilingues où l'on exige le niveau de compétence B, mais que 31 p. 100 seulement exige le niveau de compétence C, qui est plus élevé. Est-ce que votre agence a le pouvoir d'assurer ce niveau de compétence?

Mme Boudrias : C'est très complexe, mais oui c'est de notre juridiction de déterminer les niveaux A, B et C. Nous sommes dotés d'une politique en matière de désignation linguistique et de niveau linguistique.

Comment les niveaux sont-ils déterminés dans les ministères? D'abord, le gestionnaire doit avoir une description des fonctions du poste qu'occupe l'employé. À partir de la description des fonctions, il doit déterminer le nombre de postes bilingues qu'il doit y avoir dans son organisation et le nombre de postes unilingues, français ou anglais.

Une fois qu'il a déterminé que les postes sont bilingues, il doit déterminer le niveau de compétence linguistique des gens et cela se base sur les fonctions qu'occupe le fonctionnaire ou que va occuper le fonctionnaire. Une liste de fonctions détermine quel est un niveau de base rudimentaire comme pour dire, par exemple,

“Hello,” or “you are welcome,” in French, which will be level A. Level B denotes a level of more elaborate conversation, but does not require the public servant to participate in an intellectual debate, and level C will mean that the incumbent must be able to debate policy in both languages, discuss trade issues, preside over meetings, and so on.

A guide has been developed on line, which makes the process even more objective. This is the guide used within departments. Managers simply have to read the guide, answer yes or no, and judging from the answers would be able to determine the level of written communication, oral communication, reading capabilities, thereby setting the level for a given position.

Not all public servants need to obtain level C, which is a high competency, much-sought-after level, to provide services to Canadians or to provide central services to their employees. All duties are well defined using the agency's instruments, under the authority of Treasury Board.

Senator Losier-Cool: You were saying that if a level inferior to level C is required, this does not denote less proficiency?

Ms. Boudrias: Level C is the highest level of proficiency.

Senator Losier-Cool: Yes, but only 31 per cent of bilingual positions require Level C.

Ms. Boudrias: That is correct.

Senator Losier-Cool: Is it not because only 31 per cent of available staff have level C?

Ms. Boudrias: Absolutely not.

Senator Losier-Cool: Just because of the nature of the position.

Ms. Boudrias: Exactly.

[English]

Senator Murray: I am confident that the person to whom Senator Comeau referred, the one who had the problems at Halifax international airport, would have been happy to have had at his disposal someone with B level competence in French.

I was at Halifax airport, Stanfield International Airport, as it is now known — all the more reason why they should be careful about bilingualism in view of his support of that policy for many years. I was in a line-up at Halifax airport sometime last fall, and I observed an elderly couple who spoke only French and who had some difficulties with their tickets or their itinerary. Someone was recruited to come and conduct a consecutive interpretation. The passenger would ask the question in French, and the interpreter would put the question in English to the clerk at the wicket. She would reply in English, and the interpreter would then explain in French to the passenger.

« bonjour » ou « bienvenue », qui est le niveau A; le niveau B, qui est un niveau de conversation plus élaboré, mais où le fonctionnaire n'a pas à faire de débat intellectuel, et un niveau C où le fonctionnaire doit prendre part aux débats en matière d'élaboration des politiques, comme quelqu'un qui fait du commerce extérieur et qui aura à diriger des réunions, et cetera.

Un guide a été élaboré en version électronique, ce qui amène encore plus d'objectivité. C'est le guide qu'on a mis en place dans les ministères. Les gestionnaires n'ont qu'à lire ce guide, répondre par oui ou non, et d'une réponse à l'autre ils vont obtenir un niveau pour la communication écrite, pour la communication orale et un pour la lecture, ce qui déterminera le poste en particulier le niveau du poste.

Nous n'avons pas besoin que tous les fonctionnaires soient au niveau C — un niveau d'une expertise très recherchée et très pointue — pour offrir les services aux Canadiens ou offrir des services centraux à leurs employés. Les fonctions sont toutes définies et ce sont nos instruments à l'agence, sous l'autorité du Conseil du Trésor.

Le sénateur Losier-Cool : Vous dites que si on exige un niveau moindre que le niveau C, cela ne veut pas dire moins de compétence?

Mme Boudrias : Le niveau C est la compétence la plus élevée.

Le sénateur Losier-Cool : Oui, mais seulement 31 p. 100 des postes bilingues exigent le niveau C.

Mme Boudrias : C'est cela.

Le sénateur Losier-Cool : Ce n'est pas parce qu'il y a seulement 31 p. 100 de personnes disponibles qui posséderaient un niveau C?

Mme Boudrias : Absolument pas.

Le sénateur Losier-Cool : C'est à cause de la nature du poste.

Mme Boudrias : Exactement.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Je suis sûr que la personne dont le sénateur Comeau a parlé, celle qui a eu des problèmes à l'aéroport international d'Halifax, aurait été heureuse de pouvoir s'adresser à une personne qui possédait un niveau B de compétence en français.

J'étais à l'aéroport d'Halifax, l'aéroport international Stanfield, comme on l'appelle désormais — une raison de plus pour laquelle il devrait être vigilant en matière de bilinguisme compte tenu de l'appui qu'il a apporté à cette politique pendant de nombreuses années. L'automne dernier, j'étais dans une file d'attente à l'aéroport d'Halifax et j'ai observé un couple de personnes âgées qui ne parlaient que français et qui avaient des difficultés avec leurs billets ou leur itinéraire. On a recruté quelqu'un pour venir faire de l'interprétation consécutive. Le passager posait une question en français, et l'interprète la traduisait en anglais à l'intention de la préposée au guichet. La préposée répondait en anglais et l'interprète interprétait alors sa réponse en français à l'intention du passager.

I do not believe for a moment that it is necessary for everyone who works for Air Canada or at the Halifax airport to be fluently bilingual. However, that experience and the one referred to by Senator Comeau say to me that they do not have a mechanism in place and it was not possible for them, on the occasion I observed, to go and get someone conversant in French to deal directly with those passengers.

No one likes bad publicity. In the case Senator Comeau mentioned, Air Canada got at least \$1 million of bad publicity. When we privatized Air Canada, we made them subject to the Official Languages Act. They have protested this, from time to time, as imposing an undue burden on them for competitive reasons. I think they have pretty well stopped that. I think they know they cannot get out of it.

Whether they are also subject to the policy is another question. However, they do not like bad publicity. We lack a mechanism, too. It is obvious from the discussion here that we, the federal authority, lack a mechanism to ensure that the law is being respected by Air Canada, and they lack a mechanism to ensure that incidents such as we referred to do not happen.

Air Canada is a good airline. We all complain about it, but any of us who have travelled on airlines in other countries, notably our neighbours to the south, have a pretty good idea about how good Air Canada is. However, some of the top management are not Canadians and could not be expected, perhaps, to have the same understanding and sensitivity to these issues that those of us who have lived with Air Canada forever have.

There has got to be a heart-to-heart discussion between Air Canada and the government about the mechanism they need to put in place to ensure that the law and the policy are respected. We need to have a mechanism here. Frankly, I do not think it is a Treasury Board issue. The government and the Commissioner of Official Languages must stay on top of the situation with respect to organizations like Air Canada that we have privatized but yet are still subject to the law. You may wish to comment or not.

I also want to engage you for a few minutes on the question of the language training of federal public servants. I continue to be troubled by the anecdotal evidence — and it is always anecdotal evidence because I doubt we would ever get a public servant to come here and tell us in public — that the availability of language training for federal public servants is quite uneven. The farther away from Ottawa you are, we are told, the less your chances of being able to avail yourself of language training.

Je ne crois pas du tout que tous ceux qui travaillent pour Air Canada ou qui travaillent à l'aéroport d'Halifax doivent être parfaitement bilingues. Cependant, cette expérience et celle dont a parlé le sénateur Comeau m'indiquent qu'ils n'ont prévu aucun mécanisme leur permettant de faire appel à un employé qui parle couramment le français pour traiter directement avec les passagers, ce qui leur a été impossible dans le cas dont j'ai été témoin.

Personne n'aime de la mauvaise publicité. Dans le cas mentionné par le sénateur Comeau, Air Canada a obtenu au moins un million de dollars de mauvaise publicité. Lorsque nous avons privatisé Air Canada, nous l'avons assujettie à la Loi sur les langues officielles. Air Canada a protesté, à l'occasion, en indiquant que cela lui imposait un fardeau indu pour des raisons concurrentielles. Je pense qu'Air Canada a mis fin à cette protestation parce qu'elle sait qu'elle ne peut pas se soustraire à la loi.

Quant à savoir si elle est également assujettie à la politique, cela est une autre question. Quoi qu'il en soit, elle n'aime pas la mauvaise publicité. Nous n'avons pas, nous non plus, de mécanisme. Il est évident d'après les discussions qui se déroulent ici que l'administration fédérale n'a pas de mécanisme lui permettant de s'assurer qu'Air Canada respecte la loi, et de son côté Air Canada n'a pas de mécanisme pour s'assurer que des incidents tels que ceux dont on a parlé ne se produisent plus.

Air Canada est une bonne société aérienne. Nous nous en plaignons tous, mais tous ceux d'entre nous qui ont voyagé avec des compagnies aériennes d'autres pays, entre autres nos voisins du Sud, se rendent assez bien compte à quel point Air Canada est une bonne compagnie aérienne. Cependant, certains des cadres supérieurs ne sont pas canadiens et on ne peut sans doute pas s'attendre à ce qu'ils comprennent ces questions et qu'ils soient sensibles comme ceux d'entre nous qui ont connu Air Canada toute leur vie.

Air Canada et le gouvernement doivent discuter de façon approfondie du mécanisme qu'ils doivent instaurer pour s'assurer que la loi et la politique sont respectées. Il nous faut un mécanisme. Je ne crois pas que cela relève du Conseil du Trésor. Le gouvernement et le commissaire aux langues officielles doivent suivre la situation en ce qui concerne des organisations comme Air Canada que nous avons privatisées mais qui demeurent visées par la loi. Vous voudrez peut-être commenter cet aspect.

J'aimerais également vous parler quelques instants de la question de la formation linguistique des fonctionnaires fédéraux. Je continue d'être préoccupé par des observations empiriques — et elles sont toujours empiriques parce que je doute que nous arrivions à convaincre un fonctionnaire de venir ici nous en parler publiquement — que l'offre de formation linguistique à l'intention des fonctionnaires fédéraux est assez inégale. On nous dit que plus on est éloigné d'Ottawa, moins on a la possibilité de profiter d'une formation linguistique.

Cases have been described to me — and I have raised this matter here before — where supervisors of a relatively small unit are told, “If you want to send Mr. or Ms. X to language training, your existing budget swallows it, including the cost of replacing that person while he or she is on language training.”

I accept, and I think we all do, that for someone who aspires to the senior ranks of the federal public service, bilingualism is absolutely necessary. However, we are doing a terrible disservice to people who are in the far-flung regions if we do not give them the same opportunity that people in the capital have to learn another language.

A public servant in Vancouver or St. John’s, Newfoundland should not be disadvantaged in that respect. I would like you to comment. If there are inequities, I would like to know that they are being stamped out vigorously by the appropriate authorities. When I raised this subject with the President of the Public Service Commission, her explanation was that the managers, for example, have ongoing questions like this.

Finally, there is the question of the designation of bilingual positions. I am harking back to complaints I heard a long time ago that may not still be valid. I would like to be assured that the designation of bilingual positions is being conducted with real rigour. Senator Losier-Cool mentioned the fact that of the 60 per cent, more or less, of positions designated bilingual, only 31 per cent require level C competency. I do not know whether that is good or bad. I do not know whether we need more positions designated at the top level or whether we should have more positions designated as level B. I would like to think that while managers must «manage,» their management of this issue is being supervised very closely in the interests of the overall policy.

Ms. Boudrias: I agree with the first part of your question regarding Air Canada and the boards and Crown corporations. Recently, I was asked to present at a training session attended by board members of Crown corporations. My part of the presentation was about their accountability regarding official languages and how, as board members, they have a responsibility to ensure that they look at their annual report, our reaction to their annual report and the indicators we provide them in terms of improvement. Through those means, we are sending the message that board members, CEOs and chairs have a responsibility, especially when cases occur such as the one you described at the Halifax airport. A case such as that should ring a bell or raise a red flag for the board and the CEO. It is their responsibility. We are starting to have that kind of conversation with them through the training sessions we offer.

On m’a décrit des cas — et j’ai déjà soulevé cette question ici — où on a dit à des superviseurs d’un service relativement petit, « Si vous voulez envoyer M. ou Mme X en formation linguistique, vous devrez le faire à même votre budget, y compris le coût de remplacer cette personne pendant qu’elle est en formation linguistique ».

Je conviens, comme nous tous d’ailleurs je crois, qu’il est absolument nécessaire qu’une personne qui souhaite accéder aux échelons supérieurs de la fonction publique fédérale soit bilingue. Cependant, nous causons beaucoup de tort aux personnes qui travaillent en région éloignée si nous ne leur offrons pas les mêmes possibilités d’apprendre une autre langue qu’aux personnes qui travaillent dans la capitale.

Un fonctionnaire qui travaille à Vancouver ou à St. John’s, Terre-Neuve, ne devrait pas être défavorisé à cet égard. J’aimerais savoir ce que vous en pensez. S’il existe des inégalités, j’aimerais que l’on nous dise que les autorités appropriées prennent des mesures vigoureuses pour les éliminer. Lorsque j’ai soulevé cette question auprès de la présidente de la Commission de la fonction publique, elle m’a expliqué que ce sont des questions de ce genre que ne cessent de poser les gestionnaires.

Enfin, il y a la question de la désignation des postes bilingues. Je reviens sur des plaintes dont j’ai entendu parler il y a longtemps et qui ne sont peut-être plus fondées. J’aimerais que l’on m’assure que la désignation des postes bilingues se fait de façon très rigoureuse. Le sénateur Losier-Cool a mentionné que sur les 60 p. 100, plus ou moins, de postes désignés bilingues, seulement 31 p. 100 exigent une compétence de niveau C. J’ignore si c’est une bonne ou une mauvaise chose. J’ignore si nous devons désigner un plus grand nombre de postes au niveau supérieur ou si nous devrions désigner plus de postes au niveau B. J’aimerais croire que même si les gestionnaires doivent « gérer », la façon dont ils gèrent cette question devrait être supervisée très étroitement dans l’intérêt de la politique générale.

Mme Boudrias : Je suis d’accord avec la première partie de votre question concernant Air Canada de même que les conseils d’administration et les sociétés d’État. On m’a demandé récemment de faire une présentation à une séance de formation à laquelle assistaient les membres de conseils d’administration de sociétés d’État. Ma partie de la présentation portait sur leur obligation de rendre des comptes en matière de langues officielles et sur la façon dont, en tant que membres des conseils d’administration, ils sont tenus d’examiner le rapport annuel, de tenir compte de notre réaction à leur rapport annuel et des indicateurs d’amélioration que nous leur fournissons. Grâce à ces moyens, nous transmettons le message aux membres des conseils d’administration, aux PDG et aux présidents des conseils d’administration qu’ils ont une responsabilité à assumer, particulièrement dans des cas tels que celui que vous avez décrit à l’aéroport d’Halifax. Un cas tel que celui-là devrait être un signal d’alarme pour le conseil d’administration et le PDG. Cela fait partie de leur responsabilité. Nous commençons à avoir ce genre de dialogue avec eux grâce aux séances de formation que nous offrons.

In an effort to offer adequate training across the country, I agree that for many decades we have had difficulties reaching out to our employees who speak only English or French. However, we have improved with the new model. We are moving away from the concept of training people when it is time to train them just because there is a bilingual position to be staffed, they want to compete for the job and they are not bilingual. This type of training is very demanding and costly.

Instead, the new model is designed to provide support for training within the concept of continuous learning in terms of professional development. In 2006-07, the Clerk of the Privy Council, Mr. Kevin Lynch, launched the Public Service Renewal Action Plan. He requested that deputy ministers ensure that there is a conversation between each and every one of our employees with their line managers about training and development. Obviously, they have to focus on all kinds of training needs for those employees. In many instances, those employees may need access to language training locally so that they do not have to come to Ottawa to attend a training school. How can these employees be offered training locally?

The Canada School of Public Service is looking into partnerships with universities and community colleges across the country to ensure that access is being given locally, in addition to the private sector. We are also looking at certifying contractors across the country to teach English or French to our employees. This will ensure that the quality will be there so that if there is an opportunity for employees to apply and win a position, they will already have the knowledge and skill to do so.

We are making progress. I cannot say it is perfect, but the new training concept has only been in place for about two years. Again, the Public Service Renewal Action Plan was launched in 2006-07. We will start seeing the results next year and really be able to evaluate whether we are doing the right thing and whether we are correctly oriented in terms of action. If not, we will have to make a course correction.

In terms of access, we are also looking at technology. How can we reach out to our employees who work far away from a main city such as Toronto, Montreal or Vancouver? We are studying how we can access those people through electronic means. The Canada School of Public Service has established an electronic campus, the e-campus. There are 350 French and English courses available to employees. They are not necessarily courses to learn a language, but if employees wish to improve their language capacity, they can decide to take an e-training course in their second language. They can improve their understanding by registering for a course that is not in their mother tongue. We will see how that improves capacity.

En ce qui concerne l'offre d'une formation satisfaisante dans l'ensemble du pays, je conviens que pendant de nombreuses décennies, nous avons eu des difficultés à atteindre nos employés qui ne parlent que l'anglais ou que le français. Cependant, la situation s'est améliorée grâce à notre nouveau modèle. Nous sommes en train d'abandonner l'idée de former les employés lorsqu'il est temps de les former simplement parce qu'il y a un poste bilingue à doter, parce qu'ils veulent se porter candidats pour le poste et qu'ils ne sont pas bilingues. Ce genre de formation est très exigeant et coûteux.

Le nouveau modèle vise plutôt à offrir une aide à la formation dans le cadre de l'apprentissage permanent et du perfectionnement professionnel. En 2006-2007, le greffier du Conseil privé, M. Kevin Lynch, a lancé le plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique. Il a demandé que les sous-ministres veillent à ce que tous nos employés s'entretiennent avec leurs cadres hiérarchiques à propos de la formation et du perfectionnement. De toute évidence, ils doivent mettre l'accent sur les divers besoins de formation de ces employés. Dans bien des cas, ces employés doivent avoir accès à la formation linguistique localement afin qu'ils n'aient pas à venir à Ottawa pour suivre des cours de langue. Comment peut-on offrir à ces employés une formation au niveau local?

L'École de la fonction publique du Canada envisage d'établir des partenariats avec les universités et les collèges communautaires partout au pays pour assurer un accès local à la formation, en plus du secteur privé. Nous sommes en train d'envisager d'accréditer des sous-traitants partout au pays pour qu'ils enseignent l'anglais ou le français à nos employés. On s'assurera ainsi de la qualité de sorte que s'il existe une possibilité pour nos employés de poser leur candidature à un poste ou d'obtenir un poste, ils posséderont déjà les connaissances et les compétences pour le faire.

Nous sommes en train de réaliser des progrès. Je ne peux pas dire que la situation est parfaite, mais ces nouveaux modèles de formation n'existent que depuis environ deux ans. Comme je l'ai déjà dit, le plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique a été lancé en 2006-2007. Nous commencerons à en constater les résultats l'année prochaine et nous serons alors en mesure d'évaluer si nous nous sommes engagés dans la bonne voie. Dans la négative, nous devons modifier notre orientation.

Pour ce qui est de l'accès, nous envisageons également de recourir à la technologie. Comment pouvons-nous atteindre nos employés qui travaillent très loin d'une grande ville comme Toronto, Montréal ou Vancouver? Nous sommes en train d'étudier des façons d'atteindre ces personnes grâce à des moyens électroniques. L'École de la fonction publique du Canada a créé un campus électronique. On y offre 350 cours en français et en anglais aux employés. Il ne s'agit pas nécessairement de cours de langue, mais si les employés souhaitent améliorer leur capacité linguistique, ils peuvent décider de suivre un cours de formation électronique dans leur langue seconde. Ils peuvent améliorer leur compréhension en s'inscrivant à un cours qui n'est pas offert dans leur langue maternelle. Nous verrons comment cela leur permettra d'améliorer leur capacité.

Your third question had to do with designation of bilingual positions. I have been in human resources for many years. The fact that we were manually identifying the volume of bilingual positions and eventually the level, there may have been gaps in terms of them being designated level B or level C. We may not have been sure about the level. With the development of that electronic tool, which is more focused on identifying the proper functions, level and skill sets, we will improve the quality of identifying our positions.

We must also take into account that the mandates of the departments are moving and changing. We are talking about globalization, so it is important that we promote the utilization of such a tool when managers have to decide what kind of mandates and results they need to achieve. Do they have the right job description? Have they updated the job description of their employees? If new skills are required because the mandate has changed, there must be a review of the designation and the level in terms of official languages.

We are currently reviewing all those pieces in terms of public service renewal. It will give us a better appreciation of the quality of what we are doing.

[Translation]

Senator Tardif: I understand that the Canada Public Service Agency is responsible for the application of Parts IV, V, and VI of the Official Languages Act. Nonetheless, your institution also has responsibilities concerning Part VII of the Official Languages Act. In 2005, amendments were made to Part VII of the Official Languages Act. These amendments provided for the government's commitment to enhancing the vitality of francophone and anglophone minorities in Canada, promoting linguistic duality, and taking positive measures to this effect.

Can you tell me how your institution interprets its obligations with respect to Part VII, and in light of this obligation, how it intends to take positive measures?

Ms. Boudrias: Our organization offers services to departments and agencies. We are responsible for internal services. Our work does not involve providing direct services to Canadians, even though we provide a few. I am referring to recruitment programs.

When we recruit interns who work in the area of management or policy development, we publish announcements in our recruitment zones and make sure that the members of all communities are given the possibility of applying for these positions.

In another connection, when we work with official languages champions, we make sure to promote that component, as their departments have access and provide direct services to the public.

Votre troisième question portait sur la désignation des postes bilingues. J'ai travaillé de nombreuses années dans le domaine des ressources humaines. Comme nous déterminions manuellement le nombre de postes bilingues et au bout du compte le niveau, il y a peut-être eu certaines lacunes pour ce qui est de les désigner de niveau B ou niveau C. Il est possible que nous n'ayons pas été sûrs du niveau. Grâce à l'élaboration de cet outil électronique, qui met davantage l'accent sur les fonctions, le niveau et les ensembles d'aptitudes appropriées, nous améliorerons la qualité de la désignation de nos postes.

Nous devons également tenir compte de l'évolution des mandats des ministères. Nous parlons de mondialisation. Il est donc important de promouvoir l'utilisation d'un tel outil lorsque les gestionnaires doivent décider du genre de mandat et du genre de résultat qu'ils veulent obtenir. Est-ce qu'ils disposent de la description de postes appropriés? Ont-ils mis à jour la description de poste de leurs employés? Si de nouvelles aptitudes sont nécessaires parce que le mandat a changé, il faut revoir la désignation et le niveau linguistique du poste.

Nous sommes en train d'examiner tous ces éléments dans le cadre du renouvellement de la fonction publique. Cela nous permettra de mieux évaluer la qualité des mesures que nous sommes en train de prendre.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je reconnais que l'Agence de la fonction publique du Canada est responsable de l'application des parties IV, V et VI de la Loi sur les langues officielles. Toutefois, votre institution est aussi visée par la partie VII de la Loi sur les langues officielles. En 2005, des modifications furent apportées à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Ces modifications visaient l'engagement du gouvernement à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, promouvoir la dualité linguistique et prendre des mesures positives pour ce faire.

Pouvez-vous me dire comment votre institution envisage ses obligations à l'égard de la partie VII et surtout, compte tenu de cette obligation, de prendre des mesures positives?

Mme Boudrias : Notre organisme offre surtout ses services aux ministères et aux agences. Il s'agit de services internes. Notre travail ne comporte pas tellement de services offerts directement aux Canadiens, toutefois nous en offrons quelques-uns. Il s'agit de programmes de recrutement.

Lorsque nous faisons le recrutement de stagiaires en gestion ou de nouvelles recrues dans le domaine de l'élaboration des politiques, nous en faisons l'annonce dans nos zones de recrutement de façon à ce que toutes les communautés aient accès à cette possibilité de se joindre et de participer comme candidat à ces programmes de recrutement.

Dans un autre ordre d'idée, lorsqu'on travaille avec les champions des langues officielles, on s'assure de promouvoir cet aspect, car ils ont un accès et des services directs au public.

Our role, therefore, is more so one of indirect influence on the application of the act. The same applies when we work with our colleagues from the Treasury Board Secretariat which is responsible for reviewing submissions to the Treasury Board. In their analysis of these submissions, we make sure that they have criteria to weed out bias or barriers that might be in the submissions from the departments and interfere with access on the part of francophone or anglophone communities. Once again, our work is one of influence. We ask the Treasury Board to comply with these criteria, since we do not have direct access.

Senator Tardif: In playing an influential role with official languages champions, do you suggest that agencies carry out consultations with official languages communities?

Ms. Boudrias: I will ask my colleague Mr. Collins to answer your question, since he works very closely with official languages champions. He will therefore be able to give much more detailed information.

Mr. Collins: Each year, we hold a conference with official languages champions from all departments and crown corporations. This conference is held in the regions. Last year, the conference was held in Summerside, Prince Edward Island, at the francophone community centre. The local community was invited to make presentations on various issues.

We open our networks, alongside Heritage Canada, which is also a member, to open the gateways to communities. We have two networks, one consisting of those who are responsible for official languages within crown corporations, and another for departments. Every year, we hold a conference in the regions, for communities, with partners from Heritage Canada, as a way of allowing our networks to develop, and maintaining a relationship with minority communities in the regions. This is the type of work we carry out.

In addition, our awareness campaign includes a component on Part VII. We are always trying to create opportunities to promote all parts of the act with stakeholders in activities with our partners.

Senator Tardif: Could you define the expression “positive measures”?

Ms. Boudrias: I would ask Mr. Nadeau to answer your question, because there is a legal component to its definition, and I do not want to venture into that territory without the support of my advisor.

Mr. Nadeau: Subsection 3 of section 41 of the act provides for the governor in council to define what is meant by “positive measure.” For now, there is no definition of the concept of “positive measure.” To my mind, Heritage Canada is a better position to answer that question, because they oversee the coordination of Part VII of the act.

Senator Tardif: You are subject to Part VII. You are also responsible for implementing an action plan to promote positive measures. Consequently, you must nonetheless have a definition,

Notre fonction est donc davantage un rôle d’influence indirect à l’application. Il en va de même lorsque avec nos collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui doivent examiner les soumissions du Conseil du Trésor. Dans leur analyse de ces soumissions, nous nous assurons qu’ils aient des critères pour s’assurer que les communautés linguistiques francophones ou anglophones ne rencontrent pas de barrière ou de biais instaurés dans la soumission par le ministère demandant. Notre travail se fait, encore une fois, dans un contexte d’influence. Nous leur demandons de bien vouloir observer ces critères, car nous n’avons pas accès.

Le sénateur Tardif : Dans votre rôle d’influence auprès des champions des langues officielles, est-ce que vous suggérez aux agences de faire des consultations auprès des communautés de langues officielles?

Mme Boudrias : Je demanderai à mon collègue M. Collins de répondre à votre question, étant donné qu’il est très proche des champions des langues officielles. Il pourra donc vous donner une information beaucoup plus pointue.

M. Collins : Chaque année, nous tenons une conférence des champions des langues officielles de tous les ministères et sociétés d’État. Cette conférence se tient dans les régions. L’année dernière, la conférence a eu lieu à Summerside, Île-du-Prince-Édouard, au centre communautaire francophone. La communauté fut invitée à faire des présentations sur les différents enjeux.

Nous ouvrons nos réseaux, avec Patrimoine canadien qui est également membre, pour influencer l’ouverture des portes aux communautés. Nous avons deux réseaux : un réseau pour les responsables des langues officielles des sociétés d’État, et un autre pour les ministères. Une fois par année, nous tenons une conférence dans les régions, comme pour les communautés, avec nos partenaires de Patrimoine canadien afin que les réseaux soient influencés et entretiennent une relation avec les minorités linguistiques des régions. C’est le genre de chose que nous faisons.

Également, notre campagne d’information comporte un volet sur partie VII. Nous essayons toujours d’ouvrir la porte aux occasions de promouvoir toutes les parties de la loi dans le cadre de nos activités avec nos partenaires.

Le sénateur Tardif : Pouvez-vous me dire quelle définition vous donnez à l’expression « mesure positive »?

Mme Boudrias : Je vais demander à M. Nadeau de répondre à votre question, car il y a une composante légale à la définition, et je ne voudrais pas m’aventurer sans l’appui de mon conseiller.

M. Nadeau : La loi prévoit, au paragraphe 3 de l’article 41, que le gouverneur en conseil peut définir ce qu’on entend par « mesure positive ». Pour l’instant, il n’existe aucune définition du concept de « mesure positive ». À mon avis, Patrimoine canadien serait plus en mesure de répondre à la question, car il voit à la coordination de la partie VII de la loi.

Le sénateur Tardif : Vous êtes assujéti à la partie VII. Vous êtes donc responsable de mettre en place un plan d’action faisant la promotion de mesures positives. Par conséquent, vous devez

or an understanding of what that means. This notion must be properly understood before you can encourage others. I am interested in hearing what you think of all that.

Ms. Boudrias: Given that there is no clear definition that has been set out by the government or by authorities, we try to decide, within our own mandate, how we can take positive measures for our communities.

When we received the letter from our colleagues at Heritage Canada, in the absence of a working definition — and representatives of Heritage Canada should be able to update you on this point — we reviewed the term “positive measure” that is, what we can do to help, influence, and improve the situation. We reviewed our mandate and asked ourselves what this means for each of our vice-presidents in their daily work lives.

Of course, the vice-president in charge of recruitment programs said that we must ensure we provide access to everyone in all communities so that they are familiar with our programs.

For people who work in the official languages in the public service and for those who have no outside service, we asked ourselves how we could be of assistance. For example, we help our colleagues at the Treasury Board Secretariat review submissions to ensure that they are not biased and rather present a positive vision. We encourage them to give departments advice to help promote positive measures. These individuals have access to new programs and to new departmental approaches through Treasury Board submissions.

That is how we define this provision in our mandate.

Senator Tardif: What we need is not necessarily a legal definition. I would like you to tell us what you are doing to introduce positive measures for the agencies and the communities.

I would add that it is important to consult the communities. Not only should there be meetings with champions, not only should there be activities such as the one held in Summerside and elsewhere, but there must be genuine consultation of the Summerside and other communities when these meetings of official language champions are held. That is a possible example of positive measures.

Mr. Nadeau: Since we are lawyers, we tend to restrict our responses to a purely legal context. However, we should not lose sight of the fact that the most important consideration for the government is the Official Languages Accountability and Coordination Framework.

Let us look briefly at what each of the institutions is doing — and perhaps this may meet your expectations — in the context of their strategic planning. Each institution must follow the steps set out in the accountability framework. In some cases, that specifically involves consulting the minority communities. So

tout de même avoir une définition ou une compréhension de ce que cela veut dire. Pour encourager les autres, il faut bien comprendre soi-même. Je suis intéressée à entendre comment vous voyez tout cela.

Mme Boudrias : Étant donné qu’il n’existe aucune définition claire qui a été faite par le gouvernement ou par les autorités, nous tentons de voir, à l’intérieur de notre mandat, la façon dont nous pourrions, dans notre quotidien, prendre action de façon positive pour les communautés.

Lorsque nous avons reçu la lettre de nos collègues de Patrimoine canadien, et compte tenu de l’absence d’une définition pratique — et les représentants de Patrimoine canadien pourrait vous indiquer où ils en sont sur ce point — nous avons examiné le terme « mesure positive », soit ce qu’on peut faire pour aider, influencer et améliorer. Nous avons examiné notre mandat et nous nous sommes posé la question à savoir ce que cela signifie pour chacun de nos vice-présidents dans leur quotidien.

Évidemment, pour le vice-président responsable des programmes de recrutement, on s’est dit qu’il faut s’assurer de donner l’accès à tous les gens dans toutes les communautés afin qu’ils connaissent nos programmes.

Pour les fonctionnaires des langues officielles et ceux qui n’ont pas de service externe, nous nous sommes demandé comment on pourrait les aider. Nous aidons, par exemple, nos collègues du Secrétariat du Conseil du Trésor à réviser les soumissions en s’assurant qu’ils ne seront pas biaisés et, au contraire, qu’ils ont une vision positive. Nous les incitons à donner des avis et conseils aux ministères dans le but d’aider à la promotion de mesures positives. Ces personnes ont accès à de nouveaux programmes et aux nouvelles façons de faire des ministères par les soumissions au Conseil du Trésor.

Dans notre mandat, c’est ainsi qu’on a défini cette mesure.

Le sénateur Tardif : Ce n’est pas nécessairement une définition légale dont on a besoin. J’aimerais que vous répondiez à la question à savoir ce que vous faites pour mettre sur pied des mesures plus positives pour les agences et les communautés.

J’ajouterais qu’il est important de faire de la consultation auprès des communautés. Il faut non seulement rencontrer les champions, en tenant par exemple l’activité communautaire à Summerside ou ailleurs, mais saisir l’occasion de vraiment consulter la communauté de Summerside ou ailleurs, lors de ces rencontres des champions de langues officielles. Voilà un exemple possible de mesures positives.

M. Nadeau : Nous avons tendance, en tant que juristes, à limiter nos réponses au cadre strictement légal. Il ne faudrait toutefois pas perdre de vue l’élément le plus important pour le gouvernement qu’est le Cadre d’imputabilité et de coordination en matière de langue officielle.

Penchons-nous un instant sur ce que font chacune des institutions — et cela risque de répondre à vos attentes — dans le cadre de leur planification stratégique. Chacune des institutions doit suivre les étapes prévues dans le Cadre d’imputabilité. Cela inclut notamment, dans certains cas, la consultation auprès des

there is a very specific framework that sets out the role of each institution and the government's expectations with respect to the initiatives introduced by each federal institution.

Senator Tardif: I would like to talk about cases where the head offices of federal institutions are moved. We did a study of this issue and submitted a report to the government. In it, we recommended regulations under Part V of the act in order to guarantee federal employees working in the head office of a federal institution the right to work in the official language of their choice.

I would like to know whether you intend to act on our recommendation.

Ms. Boudrias: Let me start by explaining how things work at the moment. As you know, we have an implementation principle that was approved by Treasury Board and that we used when Tourism Canada moved to Vancouver.

In that case, we did follow-up to ensure that the policy was implemented. It is one thing to have a principle, and it is another to implement it. For the moment, nine francophone employees have moved to Vancouver, and we have checked with them to ensure that they have retained the same rights that they would have if they were working here in the national capital region. After looking into this, we found that everything is working very well.

This principle is continuing to be enforced and is in effect at the moment. The principle could be used in future for moves involving other federal employees. It worked the first time, and it worked well and it did not violate the rights of any employee as regards language rights.

To answer your question, we have in fact taken your suggestion into account. At the moment, we have no clear direction from our minister to change everything. We will be having discussions about this in the months ahead. For the time being, however, we have not worked on any other options.

Senator Tardif: If other situations pop up, you will deal with it on a case-by-case basis. So there is nothing to ensure that this right will be respected when a head office moves from a bilingual region to a unilingual region. It goes without saying that a case-by-case approach does not guarantee compliance with Part V on language of work. I hope you will recommend that the minister move in this direction.

Senator Goldstein: A number of press releases were issued at the time the annual report came out, and they were released more or less across the country. However, since these press releases came out, we have seen nothing in the current media about the activities of the agency and official languages. However, in the last two or three weeks particularly, I have noticed that there is an active campaign on the part of the *Ottawa Citizen* to denigrate the bilingualism policy.

minorités. Il existe donc un cadre bien précis qui détermine le rôle de chacune des institutions et les attentes du gouvernement à l'égard des initiatives prises par chacune des institutions fédérales.

Le sénateur Tardif : J'aimerais parler du déménagement des sièges sociaux d'institutions fédérales. Nous avons fait une étude à ce sujet et avons soumis un rapport au gouvernement. Dans ce rapport, nous avons recommandé qu'un règlement soit adopté en vertu de la partie V de la loi afin de garantir aux employés fédéraux, qui travaillent dans un siège social d'une institution fédérale, qu'ils aient le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix.

J'aimerais savoir si vous avez l'intention de donner suite à notre recommandation.

Mme Boudrias : Tout d'abord, permettez-moi de vous dire comment cela fonctionne actuellement. Comme vous le savez, nous avons un principe d'application qui a été approuvé par le Conseil du Trésor et que nous avons utilisé dans le déménagement à Vancouver de Tourisme Canada.

Dans ce cas-ci, nous avons fait le suivi pour nous assurer que la mise en œuvre était faite. C'est une chose que d'avoir un principe, cela en est une autre que d'en faire l'application. Actuellement, neuf employés francophones ont déménagé, auprès desquels nous nous sommes assurés qu'ils conservent les mêmes droits que s'ils étaient ici, dans la région de la capitale nationale. Ce que nous avons comme vérification, c'est que le tout fonctionne très bien.

Ce principe continue de s'appliquer et reste en vigueur pour l'instant. S'il y avait d'autres déménagements pour d'autres employés fédéraux, on pourrait utiliser ce principe dans l'avenir. Il a fait effet une première fois, on peut dire qu'il a bien fonctionné et que dans le contexte du respect des droits, cela n'a brimé aucun employé.

Pour répondre à votre question, nous avons effectivement pris en considération ce que vous avez proposé. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune orientation claire de la part de notre ministre pour modifier le tout. Nous aurons des discussions au cours des prochains mois à cet effet. Mais pour l'instant, nous n'avons pas travaillé sur d'autres options.

Le sénateur Tardif : S'il y avait une autre situation, ce serait du cas par cas. Rien n'assure le respect de ce droit lorsqu'il y a un déménagement d'un siège social d'un endroit bilingue vers une région unilingue. Alors, évidemment, au niveau du respect de la partie V de la langue de travail, ce n'est pas assuré par une approche cas par cas. J'espère bien que vous recommanderez au ministre d'aller dans cette direction.

Le sénateur Goldstein : La publication du rapport annuel a été accompagnée de plusieurs communiqués de presse, qui ont été publiés plus ou moins complètement à travers le Canada. Par contre, depuis la publication de ces communiqués de presse, on n'a rien vu dans la presse écrite sur les activités de l'agence et les langues officielles. En revanche, je constate, surtout au cours des dernières deux ou trois semaines, qu'il y a une campagne active de la part du *Ottawa Citizen*, pour dénigrer la politique de bilinguisme.

For example, I am referring to an article published last week, on the 17th, another on the 26th and another on the 21st of January; there is also an article, or rather a letter from quite a well-known commentator, George Pappas, on November 28. They allege that the fact that senior public servants have to have a reasonable knowledge of the two languages means that some public servants cannot get promotions, and others cannot even get into the public service. For example, the last sentence reads as follows:

[English]

The current push is to hire visible minorities to reflect the population balance. Is it going to work? Not as long as bilingualism trumps the ability to do the job.

[Translation]

The job, specifically, is to be bilingual in the first place. Who communicates such a message to the public? The press is not doing it. Do your publicists issue press releases or give interviews, or do you have some people who could write to newspapers like the *Ottawa Citizen* and others — but particularly to the *Ottawa Citizen* — to say that there is another side of the coin and that they are showing a lack of regard for the very essence of Canada?

Ms. Boudrias: We do not necessarily have any publicists, because that is not the nature of the public service, but we can write letters to newspapers to set the record straight. We have done it in the past to ensure that facts were accurate and to say that there is another side to the story contained in the articles, which are often inflammatory and cause further tension among public service employees. Articles of this type do nothing to promote understanding and mutual respect in the departments. So there are things we can do and there are times when we should do them.

For the moment, we are waiting for other reports on official languages. The government is waiting for some reports, including Mr. Lord's report, and we are waiting to see what the government's position on the report will be. The government, our minister and Ms. Verner, the Minister of Canadian Heritage, will definitely be taking a public stand on the report.

Senator De Bané: In our committee's report on the Federal Court decision in *Doucet v. Canada*, our committee asked that the requirement to prove that demand for RCMP services be at least 5 per cent be removed from the draft regulations. We asked that this requirement be removed, because the court recognized that there was significant demand. That recommendation was ignored. Can you tell us why? I would like to know why this recommendation made by the committee was ignored.

Je parle, à titre d'exemple d'un article publié la semaine passée, le 17, un autre le 26, un autre le 21, toujours du mois de janvier; un article, ou plutôt une lettre, d'un commentateur assez bien connu, George Pappas, le 28 novembre; ils parlent tous du fait allégué que l'exigence pour certains fonctionnaires au niveau supérieur d'avoir une connaissance raisonnable des deux langues a comme conséquence d'empêcher, d'une part, la promotion de certains fonctionnaires, et, d'autre part, d'empêcher même certaines personnes d'entrer dans la fonction publique. À titre d'exemple, la toute dernière phrase dit :

[Traduction]

À l'heure actuelle on met l'accent sur l'embauche de minorités visibles pour refléter la composition de la population. Est-ce que cela fonctionnera? Pas tant que le bilinguisme l'emportera sur la capacité de faire le travail.

[Français]

Le travail, justement, c'est d'être bilingue d'abord. Qui communique un tel message au grand public? La presse ne le fait pas. Est-ce que vos publicistes font émettre des communiqués de presse ou des entrevues, ou est-ce que vous avez des personnes qui peuvent écrire, entre autres, au *Ottawa Citizen* et aux autres — mais surtout au *Ottawa Citizen* — pour dire qu'il y a un autre côté de la médaille qu'ils ignorent et qui est l'essence même du Canada?

Mme Boudrias : Nous n'avons pas nécessairement de publicistes, car ce n'est pas dans la nature de la fonction publique, mais nous pouvons quand même adresser des lettres aux différents journaux pour rectifier les choses. Nous l'avons déjà fait dans le passé pour assurer que les faits relatés étaient les bons, et dire qu'il y avait un autre côté de la médaille à ces articles, qui mettent souvent le feu aux poudres et qui rendent la situation encore plus tendue entre les employés de la fonction publique. En effet, ce type d'articles n'aide pas à la compréhension et au respect mutuels dans nos ministères. Effectivement, on peut faire des démarches à cet effet. Il y a aussi des moments opportuns pour le faire.

Pour l'instant, en matière de langues officielles, on attend d'autres rapports. Le gouvernement attend certains rapports, dont le rapport de M. Lord, et on attend de voir, dans son contenu, quelle va être la position du gouvernement. Il y aura sûrement une prise de position publique de la part du gouvernement, de notre ministre et de Mme Verner, la ministre du Patrimoine canadien, à cet égard.

Le sénateur De Bané : Madame dans le rapport de notre comité sur la décision de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. le Canada*, notre comité avait demandé que soit supprimé du libellé du projet de règlement l'exigence de démontrer que les demandes pour les services de la GRC soient au moins de 5 p. 100. Nous avions demandé de biffer cela, puisque la cour avait reconnu cette demande importante. Cette recommandation a été ignorée. Pouvez-vous nous dire pourquoi? J'aimerais savoir la raison pour laquelle cette recommandation du comité a été ignorée.

The Chair: Our committee recommended that the Treasury Board policy be changed to take into account what the Federal Court of Canada has said. The judge had left the door open to the need to provide service to the travelling public. Treasury Board changed the policy and did not take into account the recommendation made by the Official Languages Committee; rather, it decided to make a very minor amendment, when there was an opportunity to broaden the services provided by the RCMP, and to think in terms of providing services throughout Canada along the Trans-Canada Highway.

Ms. Boudrias: I will ask Mr. Nadeau to answer your question.

Mr. Nadeau: You have read the Doucet judgement as have I. We were supposed to follow up on a court ruling, and the timeline was very tight. We got an extension until October 19, 2007. We had to deal with the problem identified in the ruling. I would draw your attention particularly to what was stated in the judgment, namely:

Accordingly, the Court declares that the subparagraph in question does not comply with paragraph 20(1) (a) of the Charter in that it conditions the obligation of the RCMP to provide services in French at the Amherst detachment showing on the percentage of the French-speaking population determined by census and fails to take into account the number of francophone travellers using the Trans-Canada Highway in the area served by the Amherst detachment.

At the time, only the census information was used — that is, the number of francophones living in the geographic area. Of course, the new regulation takes into account the dynamic demand, that is the number of vehicles on this section of the Trans-Canada Highway. I understand from your question that there was a broader recommendation, namely to go beyond what was proposed and what was published in the *Canada Gazette* at the time and discussed at Mr. Baird's last appearance before the committee.

In order to meet the deadline set by the court, the government chose to proceed in this way in order to deal with an imminent problem. It chose to proceed by means of a cabinet decision and a Governor-in-Council regulation.

Of course, it is up to the government and cabinet to decide whether the regulation should be reviewed in full or whether further action should be taken to make changes regarding the RCMP.

The Chair: If I understand correctly, the regulation could be changed again, if someone requests it or approaches the government? I am going to mention another example, the case involving Justin Bell in Saskatchewan, who had the same experience, that is, no service in French from the RCMP. He had some difficulties and now wants to go to court, but he cannot afford to do so. So this is another case involving RCMP services

La présidente : C'était une recommandation de la part de notre comité de modifier la politique du Conseil du Trésor pour qu'elle prenne en considération ce qu'avait dit la Cour fédérale du Canada; le juge avait ouvert la porte aux besoins de service au public voyageur. Le Conseil du Trésor a modifié la politique et n'a pas pris en considération la recommandation du Comité des langues officielles; il a plutôt décidé d'y apporter une modification très restreinte, quand on avait la possibilité d'élargir les services de la GRC et de penser en fonction de la Transcanadienne, de services à travers le Canada.

Mme Boudrias : Je vais demander à Me Nadeau de vous répondre.

M. Nadeau : Vous avez lu comme moi l'affaire Doucet. Nous avons à faire le suivi d'une décision du tribunal et nous avons des délais très serrés. Nous avons obtenu une prolongation de délai jusqu'au 19 octobre 2007. Il fallait régler le problème identifié dans le dispositif de la décision. Je voudrais attirer particulièrement votre attention sur ce que disait le dispositif du jugement, à savoir, essentiellement, que :

En conséquence la cour déclare que le sous-alinéa en question est incompatible avec l'article 20 (1) (a) de la Charte, en ce que l'obligation de la GRC, détachement d'Amherst en Nouvelle-Écosse, d'offrir des services en français dépend uniquement du pourcentage de la population d'expression française de la subdivision recensée et ne tient pas compte du nombre de francophones qui empruntent la route Transcanadienne dans l'aire de service desservie par le détachement d'Amherst.

On tenait compte à l'époque uniquement du recensement, donc du nombre de francophones dans l'aire géographique. Le nouveau règlement tient compte, bien entendu, de la demande dynamique, c'est-à-dire du nombre de véhicules qui passent sur ce tronçon de la route Transcanadienne. Je comprends dans votre question qu'il y avait une recommandation plus large, qui était celle d'aller plus loin que simplement ce qui était proposé et ce qui avait été publié dans la *Gazette officielle du Canada* à l'époque, et discuté lors de la dernière comparution du ministre Baird.

Afin de rencontrer les délais imposés par la Cour, le gouvernement a choisi par une décision du Cabinet et un règlement de la gouverneure en conseil — de procéder de cette façon afin de régler un problème imminent.

Quant à l'opportunité de revoir le règlement dans son ensemble ou d'aller plus loin avec d'autres modifications concernant la GRC, il s'agit, bien entendu, d'une décision qui appartient au gouvernement, une décision qui relève du Cabinet.

La présidente : Si je comprends bien, une autre modification d'un règlement est toujours possible, si quelqu'un le demande ou approche le gouvernement? Je vais donner un autre exemple; le cas de Justin Bell en Saskatchewan qui a subi le même sort, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu accès à des services en français de la part de la GRC. Il a eu des difficultés et il veut maintenant aller en cour, mais il n'a pas d'argent. C'est donc un autre cas qui s'est

and our approach was to ask why the RCMP services along the entire Trans-Canada Highway should not be treated in the same way as those provided by Air Canada and VIA Rail?

Mr. Nadeau: I understand the concern expressed by senators and the objective of your recommendation. I would, however, just like to give you the context of the Justin Bell case, where the RCMP detachment in question was not required under the federal regulations to offer bilingual service.

In this case, the RCMP was acting as the provincial police service and had no obligation to provide bilingual service. That is why the Commissioner of Official Languages did not hold an investigation under Part IV of the Official Languages Act. This also raises the whole issue of the RCMP when it is acting as the provincial police force.

The Chair: Thank you. There are no further questions. I sincerely want to thank all three of you for appearing before this committee. Ms. Boudrias made an excellent presentation, and the answers to the questions were very clear and accurate.

Honourable senators, we will suspend the meeting for a few moments and we will be going in camera for a few minutes, please.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Monday, February 11, 2008

The Standing Senate Committee on Official Languages met today at 4:03 p.m. to study, and to report from time to time, on the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

Senator Maria Chaput (*chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon everyone and, in particular, I would like to welcome our special guest, the Honourable Josée Verner. My name is Maria Chaput, and I am the chair of the Senate Committee on Official Languages. Ms. Verner is the Minister of Canadian Heritage, Status of Women and Official Languages. She has come here to discuss the last annual report of Canadian Heritage, the implementation of Part VII of the Official Languages Act and francophone culture.

Minister Verner is accompanied by Mr. Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs, and Mr. Jérôme Moisan, Senior Director, Official Languages Secretariat. Welcome to our committee.

I would like to point out that the Standing Senate Committee on Official Languages is studying, in order to make a report from time to time, on the application of the Official Languages Act and the regulations and directives made under it, within those institutions subject to the act.

produit en fonction des services de la GRC et notre approche était la suivante : pourquoi ne pas traiter la GRC et les services sur la Transcanadienne tout comme on le fait avec Air Canada et VIA Rail?

M. Nadeau : Je comprends la préoccupation des sénateurs et l'objectif de la proposition. J'aimerais simplement replacer dans son contexte l'affaire Justin Bell qui est une affaire où le détachement de la GRC en question n'avait pas d'obligation sous les règles fédérales d'offrir un service bilingue.

Par conséquent, la GRC dans ce contexte agissait à titre de service de police provinciale et n'avait pas d'obligations. C'est pourquoi le commissaire aux langues officielles n'a pas intenté d'enquête sous la partie IV de la Loi sur les langues officielles. Cela pose aussi tout le problème de la GRC lorsqu'elle agit à titre de police provinciale.

La présidente : Merci. Il n'y a plus de questions. J'aimerais sincèrement vous remercier tous les trois d'être venus comparaître devant le Comité. La présentation de Mme Boudrias était excellente et les réponses aux questions étaient très claires et précises.

Sénateurs, nous allons suspendre la séance quelques instants et nous devons passer à huis clos pour quelques minutes, s'il vous plaît.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le lundi 11 février 2008

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bonjour à tous et à toutes et, plus particulièrement, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre invitée spéciale, l'honorable Josée Verner. Je m'appelle Maria Chaput, présidente du Comité sénatorial des langues officielles. Mme Verner est ministre de Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles. Elle vient discuter du dernier rapport annuel de Patrimoine canadien, de la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et de la culture francophone.

La ministre Verner est accompagnée de M. Hubert Lussier, directeur général des Programmes d'appui aux langues officielles, et de M. Jérôme Moisan, directeur principal du Secrétariat des langues officielles. Bienvenue à notre comité.

J'aimerais rappeler que le Comité sénatorial permanent des langues officielles étudie, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi.

The committee has also undertaken a study on francophone culture. This subject is a topic of interest to this committee. I would like to note that at our next meeting we will be hearing from the Minister of Justice, and in March we intend to invite representatives from Air Canada and the Department of National Defence to appear before us.

Madam Minister, as the chair of this committee and on behalf of our members, I would like to thank you for accepting our invitation to appear before us today. I would now invite you to speak and, as you know, this will be followed by a question period from the senators.

The Honourable Josée Verner, P.C., MP, Minister of Canadian Heritage, Status of Women and Official Languages: Madam Chair, I am appearing before you at the end of an eventful year in the wide-ranging field of official languages. Over the course of 2007, our government has taken real, positive action on official languages.

[*English*]

First, our government tabled a budget that increased funding for linguistic duality and official language minority communities by \$30 million over two years.

Next, in the Speech from the Throne, we reiterated our commitment to linguistic duality by announcing the development of a strategy to bring about the next phase of the Action Plan for Official Languages.

Finally, we ended 2007 on a high note with a series of regional consultations, both online and in the field, led by Bernard Lord. These consultations will help to shape the development of our new strategy, which will be made public in 2008.

Our work to develop this strategy will also be guided by our dialogue with the provinces and territories. It will also take into account the results of community consultations, reports from the Office of the Commissioner of Official Languages, and the results of the 2006 census and the subsequent post-censal survey on the vitality of official language minority communities conducted by Statistics Canada.

Needless to say, the important work of the parliamentary standing committees on official languages will also be taken into careful consideration.

[*Translation*]

I would like to speak to you today about some of the initiatives we have undertaken since our government came to power to strengthen the implementation of Part VII of the Official Languages Act. Allow me to summarize my duties in that regard.

As Minister of Canadian Heritage, Status of Women and Official Languages, I am responsible for the official languages support programs. These programs, in cooperation with the provinces and territories, provide funding for minority-language education, second official-language learning and the provision of

Le comité a aussi entrepris l'étude de la culture francophone. Cela fait partie des sujets d'intérêt de ce comité. J'aimerais noter que nous recevrons à notre prochaine réunion le ministre de la Justice, et qu'en mars nous comptons inviter à comparaître des représentants d'Air Canada et le ministre de la Défense nationale.

Madame la ministre, en tant que présidente du comité et au nom de nos membres, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant nous aujourd'hui. Je vous invite maintenant à prendre la parole et comme vous le savez, ce sera suivi d'une période de questions de la part des sénateurs.

L'honorable Josée Verner, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles : Madame la présidente, je me présente devant vous au terme d'une année fort chargée dans le vaste chantier des langues officielles. En effet, au cours de l'année 2007, notre gouvernement a posé des gestes concrets et positifs en matière de langues officielles.

[*Traduction*]

Nous avons d'abord présenté un budget haussant de 30 millions de dollars, réparti sur deux ans, le financement accordé à la dualité linguistique et aux communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Puis, dans le cadre du discours du Trône, nous avons réitéré notre appui à la dualité linguistique en annonçant l'élaboration d'une stratégie concrétisant la phase suivante du plan d'action pour les langues officielles.

Enfin, nous avons conclu en 2007 de belle façon par la tenue de consultations, menées à la fois en ligne et sur le terrain par Bernard Lord. Ces consultations aideront à définir une nouvelle stratégie, qui sera rendue publique au cours de 2008.

Notre réflexion pour l'élaboration de cette stratégie est aussi guidée par notre dialogue avec les provinces et les territoires. Elle tient également compte des résultats des consultations communautaires, des rapports du Commissariat aux langues officielles, ainsi que des résultats du recensement de 2006 et d'une importante étude post-censitaire sur la vitalité des communautés, menée par Statistique Canada.

Bien sûr je peux vous assurer que le travail accompli par le Comité permanent sur les langues officielles sera considéré avec diligence et attention.

[*Français*]

Aujourd'hui, j'aimerais vous parler de quelques actions entreprises pour renforcer la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler mes responsabilités quant à la mise en œuvre de la partie VII de la loi.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, je suis responsable des programmes d'appui aux langues officielles. Ces programmes fournissent, en collaboration avec les provinces et territoires, un soutien à l'éducation dans la langue de la minorité, à

provincial and territorial services in a minority language. They also support non-profit organizations that provide community development and language training. These activities stem from section 43 of the act, which applies specifically to Canadian Heritage.

Section 41 deals with the government's commitment to the development of Canada's anglophone and francophone minority communities and the full recognition and use of both English and French in Canadian society. This section applies to all federal institutions. Thus, when Health Canada, Citizenship and Immigration Canada, or Canadian Heritage's cultural programs adjust their practices to meet the needs of Canada's francophone and Acadian communities, we say they are "working the 41."

Under section 42 of the act, I have the job of encouraging and promoting a coordinated approach to the implementing of commitments set out in section 41. Encouraging and promoting a coordinated approach does not mean doing the work for them. Rather, it means working together, pooling resources, providing tools, sharing best practices, encouraging, explaining, illustrating and so on. The reports that the 32 designated institutions must prepare and submit to me are an example of this coordination. For my part, I present summaries of these reports to Parliament.

I cannot speak about this coordination role without mentioning the amendments made to the Official Languages Act in 2005. Indeed, much of our work over the past two years has been helping various departments and agencies understand and implement these new provisions.

As you know, since 2005, Part VII of the act has mentioned positive measures. It explicitly states that these are a requirement for all federal institutions. Failure to comply is now subject to court remedy, as is the case with all of Part VII and many other parts of the act.

At the risk of repeating myself, all federal institutions are required to commit to the implementation of section 41. I would also like to point out that the Official Languages Act does not specifically define positive measures. In light of the fact that the Federal Court will soon be called upon to issue a decision in connection with the legal proceedings brought by the FCFA concerning the Court Challenges Program, you will understand that I will not comment further at this time.

[English]

We have compiled examples of collaborative efforts within the federal administration that have yielded tangible results in various parts of the country. These examples, as well as comprehensive related information, are included in the 2006-07 annual report of the Office of the Commissioner of Official Languages, which you will be receiving shortly. You should already have received the 2005-06 annual report, which was distributed last summer.

l'apprentissage de la seconde langue officielle, et à l'offre de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. Ces programmes fournissent également un appui aux organisations sans but lucratif, actives dans les domaines du développement communautaire et de l'apprentissage linguistique. Ces activités émanent de l'article 43 de la loi qui est propre à Patrimoine canadien.

L'article 41 traite de l'engagement du gouvernement envers le développement des minorités anglophones et francophones du Canada ainsi que la pleine reconnaissance et l'usage dans notre société de l'anglais et du français. Cet article concerne l'ensemble des institutions fédérales. Ainsi, quand Santé Canada, Citoyenneté et Immigration où les programmes culturels de Patrimoine canadien ajustent leurs mécanismes pour répondre aux besoins des communautés francophones et acadienne, on dit qu'ils font du 41.

C'est en vertu de l'article 42 que j'ai la tâche de susciter la coordination de la mise en oeuvre de l'engagement énoncé à l'article 41. Susciter la coordination ne signifie pas agir à leur place. Cela veut plutôt dire travailler de concert, mettre en commun, donner des outils, partager les bonnes pratiques, encourager, expliquer, illustrer. Les rapports que doivent préparer et transmettre les 32 institutions désignées sont une illustration de cette coordination. À mon tour, je dépose les sommaires de leur bilan au Parlement.

Je ne peux parler de ce rôle de coordination sans aborder les modifications apportées à la Loi sur les langues officielles en 2005. En effet, une bonne partie de l'accompagnement et de la coordination des deux dernières années a été consacrée à la bonne compréhension de ces nouvelles dispositions.

Comme vous le savez, depuis 2005, la partie VII de la loi parle de mesures positives. Elle en fait explicitement un devoir pour toutes les institutions fédérales. Et les manquements sont dorénavant justiciables tout comme le sont les manquements à l'ensemble de la partie VII et à plusieurs autres parties de la loi.

Au risque de me répéter, j'aimerais vous rappeler que la mise en oeuvre de l'article 41 incombe à toutes les institutions fédérales. J'aimerais aussi vous rappeler que la Loi sur les langues officielles ne donne pas de définition de mesures positives. Dans la mesure où la Cour fédérale, dans le cadre des procédures intentées par la FCFA relativement au Programme de contestation judiciaire, sera bientôt appelée à se prononcer sur ce sujet, vous comprendrez qu'il serait inapproprié que je commente davantage.

[Traduction]

Nous avons recueilli des exemples de collaboration au sein de l'appareil fédéral qui ont donné des résultats tangibles dans diverses régions du pays. Ces exemples, ainsi que bien d'autres données exhaustives se retrouveront dans le rapport annuel 2006-2007 du Commissariat aux langues officielles. Vous recevrez ce document prochainement. Vous avez déjà entre les mains le rapport annuel de 2005-2006, qui vous a été remis l'été dernier.

Volume I of the forthcoming report will present a summary of the achievements of the Department of Canadian Heritage through the Official Languages Support Programs.

Volume II will present a summary of the accomplishments of the 32 designated federal institutions whose activities have been deemed to be of crucial importance to the development of official language communities and linguistic duality in Canada. Among other requirements, these institutions must submit an annual status report on their section 41 achievements.

Volume II covers the period from April 1, 2006 to March 31, 2007. During this period, federal departments and agencies were particularly active in the promotion of official languages. In fact, since 2005, they have been both more aware of their obligations in this area and more proactive in carrying them out. This new approach has resulted in more intense dialogue between key government players and in the development of new working tools.

Internally, the Department of Canadian Heritage launched several new projects, including a campaign to raise awareness and understanding among federal public servants of their obligations under section 41 of the act.

I should also mention the *Guide for Federal Institutions*, co-produced by Canadian Heritage, Justice Canada and the Canada Public Service Agency. Federal institutions are called upon to make policy and strategic decisions, and this publication will help them carry out their role of promoting the development of official language communities and fostering the full recognition and use of both official languages in Canadian society.

[Translation]

For Canadians, this enhanced cooperation between institutions has manifested itself in various forms. For example, the CRTC recently joined the ranks of institutions that have set up consultative committees for official language minority communities, others that have done so include Human Resources and Social Development Canada, Justice Canada, Health Canada and Citizenship and Immigration Canada.

On the cultural front, Canadian Heritage is engaged in ongoing dialogue with Canada's office-language communities through various interdepartmental mechanisms, such as the Agreement for the Development of Francophone Arts and Culture in Canada and working groups in various arts disciplines.

These are just some of the channels that give these communities a voice within the federal administration. They provide an effective forum for communities to make their viewpoints known and underline the government's firm commitment to acknowledging the priorities identified by official-language minority communities.

Other concrete examples include the Société Radio-Canada's recent French-language broadcasts from Yukon and the Northwest Territories. This SRC initiative was highlighted at

Le premier volume du prochain rapport présentera les réalisations du ministère du Patrimoine canadien par l'intermédiaire des programmes d'appui aux langues officielles.

Le second volume sera consacré aux réalisations des 32 institutions fédérales désignées. Ces institutions sont celles dont les activités ont eu un impact particulièrement important sur les communautés et la dualité linguistique du pays. Elles doivent entre autres soumettre au gouvernement un bilan annuel de leurs réalisations tel que le dispose l'article 41.

Le second volume traite des activités mises en œuvre entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007. Au cours de cette période, les institutions fédérales ont particulièrement saisi l'occasion de remettre les langues officielles au premier plan. En fait, depuis 2005, elles sont plus conscientes de leurs responsabilités en matière de langues officielles. Elles sont plus proactives aussi. Cette nouvelle façon de voir et de faire les choses a suscité un dialogue plus intense entre les acteurs principaux du gouvernement et la création de nouveaux outils de travail.

À l'interne, plusieurs projets sont nés. Je pense entre autres à une campagne de sensibilisation menée par Patrimoine canadien auprès des fonctionnaires fédéraux quant à leurs obligations découlant de l'article 41 de la loi.

Je pense aussi à la publication du *Guide à l'intention des institutions fédérales*, élaboré par Patrimoine canadien, Justice Canada et l'Agence de la fonction publique. Les institutions fédérales sont toutes appelées à prendre des décisions en matière de politiques et de stratégies. Ce guide les aide à bien jouer leur rôle d'appui au développement des communautés en situation minoritaire et à la présence des deux langues officielles dans la société canadienne.

[Français]

Pour les Canadiens, cette intensification des liens entre les institutions s'est traduite de plusieurs façons. Par exemple, le CRTC a récemment joint les rangs des institutions qui ont mis sur pied des comités consultatifs avec les communautés minoritaires. Je pense à Ressources humaines et Développement social Canada, Justice Canada, Santé Canada et Citoyenneté et Immigration Canada.

Dans le domaine de la culture, Patrimoine canadien entretient un dialogue soutenu avec les communautés par l'entremise de mécanismes interministériels. Je pense ici à l'Entente sur le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne ainsi qu'aux groupes de travail sur les diverses disciplines artistiques.

Grâce à ces divers moyens, les communautés peuvent faire entendre leur voix au sein de l'appareil gouvernemental. Elles disposent d'une tribune efficace pour faire valoir leurs points de vue. Ces initiatives témoignent d'une volonté concrète du gouvernement d'agir en fonction des priorités exprimées par les communautés.

Parmi d'autres exemples concrets, j'aimerais mentionner la diffusion par la Société Radio-Canada d'émissions en français à partir du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Cette initiative

a meeting between representatives of francophone communities in the north and the interdepartmental network coordinated by Canadian Heritage. This meeting also inspired the National Film Board to launch negotiations about developing activities for young people in those communities.

From the National Capital Commission which features artists from official-language communities in national celebrations such as Winterlude, to the regional offices of various organizations that offer their premises to communities for training, there is no shortage of examples. I invite you to consult the forthcoming *Official Languages 2006-2007 Annual Report* to find out more.

Of course, much remains to be done to implement Part VII of the Official Languages Act. But Rome was not built in a day! We are proud of the achievements we have made to date, and are ready and willing to tackle the next stage.

In the area of official languages, 2008 promises to be just as busy and productive as 2007.

With regard to interdepartmental coordination, we will be looking at various ways to improve our support of “non-designated” federal institutions in fulfilling their obligations under Part VII of the act. These might include, for example, less formal versions of the planning and accountability frameworks used by the designated institutions.

These tools will have to be flexible and adaptable to a wide range of institutions. In this context, we intend to work closely with the Canada Public Service Agency, which has already solicited input from these institutions.

[English]

2008 will also be a year of celebration, particularly the festivities commemorating the four-hundredth anniversary of Quebec City. This is a wonderful opportunity to acknowledge the vital role that the French language and culture have played in the history of our country. The Sommet de la Francophonie, which will be held in October, will be a highlight of the celebrations.

We are also less than two years from the opening of the Vancouver-Whistler 2010 Olympic and Paralympic Winter Games. Since the planning of the games began, we have made respect for our two official languages a priority. I can assure you that both English and French will be prominently represented at this important athletic event. The Government of Canada is also looking forward to this unique opportunity to showcase the contribution of our two linguistic communities in building our strong and vibrant nation.

We are ready to answer your questions.

[Translation]

The Chair: Thank you very much, minister.

Before moving to honourable senators, I would like to introduce the members of the committee to you.

de la SRC a été mise en lumière lors d'une rencontre entre les communautés francophones du nord du pays et le réseau interministériel coordonné par Patrimoine canadien. Cette rencontre a aussi incité l'Office national du film à amorcer des négociations en vue de mener des activités avec des jeunes de ces communautés.

De la Commission de la Capitale nationale qui fait appel à des artistes issus des communautés de célébrations nationales, comme Bal de neige par exemple, aux bureaux régionaux de diverses institutions qui prêtent leurs locaux aux communautés pour de la formation, les exemples ne manquent pas. Pour prendre connaissance d'autres projets semblables, je vous invite à consulter le *Rapport annuel sur les langues officielles de 2006-2007* qui sera publié sous peu.

Bien sûr, il reste du travail à faire en ce qui concerne la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, mais Rome ne s'est pas construite en un jour. Nous sommes heureux des progrès accomplis, mais conscients de ceux qu'il reste à faire.

L'année 2008 sera tout aussi chargée que 2007 du côté des langues officielles.

En ce qui concerne la coordination interministérielle, nous examinerons divers moyens de mieux appuyer celles des institutions fédérales qui ne sont pas désignées dans l'exercice de leurs fonctions relatives à la partie VII de la loi. Il pourrait s'agir d'autres mécanismes de planification et de reddition de comptes plus légers que ceux exigés aux institutions désignées.

Ces mécanismes devront être souples et tenir compte de la grande variété d'institutions. Nous comptons d'ailleurs travailler en étroite collaboration avec l'Agence de la fonction publique du Canada qui effectue déjà un suivi auprès de ces institutions.

[Traduction]

L'année 2008 sera aussi une année festive, avec la célébration du 400^e anniversaire de Québec. Il s'agit d'une belle occasion de rappeler l'importance qu'occupe le français dans l'histoire du Canada. La tenue, en octobre prochain du Sommet de la francophonie sera un moment fort de cette fête.

Nous sommes aussi à moins de deux ans des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se tiendront à Vancouver-Whistler en 2010. Dès le début de la planification des jeux, nous avons fait du respect de nos deux langues officielles une priorité. Je peux donc vous assurer que l'anglais et le français occuperont une place de choix dans le cadre de cette manifestation sportive d'envergure. Le gouvernement du Canada profitera aussi de cette vitrine exceptionnelle pour faire valoir la contribution des deux groupes linguistiques à l'essor de notre pays.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

[Français]

La présidente : Merci beaucoup, madame la ministre.

Avant de passer la parole aux honorables sénateurs, j'aimerais vous présenter les membres du comité.

On my far left is Senator Champagne, deputy chair of the committee, from the beautiful province of Quebec, and then we have Senator Comeau from Nova Scotia, Senator Goldstein also from Quebec, and on my far right, Senator Losier-Cool from New Brunswick, Senator Tardif from Alberta and Senator Murray from Ontario.

Senator Tardif: Thank you for being here with us today, minister. You indicated in your presentation that you have the job of encouraging and promoting a coordinated approach to the implementing of the commitments set out in section 41. You are quite right when you said that “encouraging and promoting a coordinated approach” does not mean “doing the work for them.”

However, you do have an overall view of the situation regarding implementation of that section of the act. In your opinion, which sectors need to show improvement to ensure full implementation of Part VII?

Ms. Verner: That is a good question. You know, we are quite proud of the initiatives that have been undertaken. We have many examples of positive steps taken by various departments and agencies, and this will certainly be mentioned in volume II of the next annual report, but we also have an overview of the steps taken with respect to coordination.

In 2006, Canadian Heritage and Justice Canada led a campaign to raise awareness in federal institutions; in the spring of 2007, a symposium on the new Part VII was held in Charlottetown, and the officials with me today could give you more details on that. Moreover, the School of the Public Service has organized information sessions; in 2006-07, the network of official languages champions highlighted the responsibilities arising out of Part VII; the clerk of the Privy Council sent a letter to deputy ministers and agency heads.

A guide was published in 2007; I was looking for it earlier because I was wondering if you had received it.

So a lot of steps have been taken.

I could also mention a complementary project undertaken by Canadian Heritage that is also new, I believe. Mr. Lussier or Mr. Moisan can speak to you about it, but it deals with non-designated federal institutions. As you know, there are 32 designated federal institutions, but this initiative would target non-designated federal institutions.

Hubert Lussier, Director General, Official Languages Support Programs, Canadian Heritage: Madam Chair, as the minister has indicated, the idea is that the 32 designated institutions are subject to structured, formal planning and accountability, and the results of this process are then reported to the House. In the case of the approximately 170 other institutions, results have been dependent up to now on their goodwill and their participation in certain committees, but they are not required to go through the same exercise.

So the question is whether it would be possible to do something that is not necessarily as burdensome or stringent as the demands placed on the 32 designated institutions. Nonetheless, these

À mon extrême gauche, je vous présente la vice-présidente du comité sénatorial, sénateur Champagne de la belle province de Québec, ensuite le sénateur Comeau de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Goldstein aussi de la province de Québec, et à mon extrême droite, le sénateur Losier-Cool du Nouveau-Brunswick, le sénateur Tardif de l'Alberta et le sénateur Murray de l'Ontario.

Le sénateur Tardif : Merci, madame la ministre, d'être avec nous aujourd'hui. Vous avez indiqué, dans votre présentation, que vous avez la tâche de susciter la coordination de la mise en œuvre de l'engagement énoncé à l'article 41 et vous avez tout à fait raison de dire que « susciter la coordination » ne signifie pas « agir à leur place ».

Toutefois, vous disposez d'une vision globale de la situation de la mise en œuvre de cet article de la loi. Selon vous, quels sont les secteurs où il devrait y avoir une amélioration pour assurer la pleine mise en œuvre de la partie VII?

Mme Verner : C'est une bonne question. Vous savez, nous sommes assez fiers des initiatives entreprises. Nous avons plusieurs exemples de mesures positives prises par différents ministères ou agences, et ce sera certainement mentionné dans le volume II du prochain Rapport annuel, mais on a aussi un sommaire des mesures prises en matière de coordination.

En 2006, une campagne d'information a été menée par Patrimoine canadien et Justice Canada auprès des institutions fédérales; au printemps 2007, un symposium sur la nouvelle partie VII a eu lieu à Charlottetown, et les officiels qui m'accompagnent pourraient vous en donner de plus amples détails. Également, des sessions d'information ont été organisées par l'École de la fonction publique; en 2006-2007, le Réseau des champions des langues officielles a mis l'accent sur les responsabilités en matière de la partie VII; une lettre du greffier a été adressée aux sous-ministres et aux chefs d'agence.

Un guide a été publié en 2007; je le cherchais tout à l'heure, car je me demandais si vous l'aviez reçu.

Bref, il y a beaucoup de mesures.

Je pourrais mentionner également un projet complémentaire mené par Patrimoine canadien et qui, je pense, est nouveau aussi. Monsieur Lussier ou Monsieur Moisan pourront vous en parler, mais il vise les institutions fédérales non désignées. Comme vous savez, on a 32 institutions fédérales désignées, mais cela viserait les institutions fédérales non désignées.

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien : Madame la présidente, comme l'a dit madame la ministre, l'idée c'est qu'à l'heure actuelle, on soumet les 32 institutions désignées à une planification et à une reddition de compte structurée, formelle qui donne lieu à un dépôt de rapport en Chambre. Pour les à-peu-près 170 autres, on s'est fié jusqu'ici à leur bonne volonté, leur participation à certains comités, mais ils ne sont soumis à aucun exercice obligé.

Or la question se pose, à savoir si on pourrait faire quelque chose qui ne soit pas nécessairement aussi lourd ou exigeant que les demandes faites aux 32 institutions désignées. Néanmoins, cela

institutions would be encouraged to implement certain practices that would push them to take positive measures more systematically. This would also provide some reporting to parliamentarians, since there is no accountability required right now of these institutions, except what they decide to include in their generic accountability exercises, their performance reports.

Senator Tardif: After the 32 institutions have submitted their annual reports and you have then reported to Parliament, do you do an analysis or do you simply compile the reports? If you do an analysis, do you pick out what is working well, what the trends and what needs to be corrected? Do you simply compile all the reports without analyzing or evaluating them?

Ms. Verner: My role is to table them in the House. Of course, they are analyzed beforehand. Mr. Lussier can provide you with more detail.

Mr. Lussier: The minister sees only the tip of the iceberg. We receive her comments on these reports. The reports submitted to us by the institutions are quite large, and the official languages team at Canadian Heritage prepares comments on them. There are ongoing exchanges. The deputy minister of Canadian Heritage even sends an official letter after the regular work that I just mentioned. The letter reminds these institutions of the improvements that they could still make in their activities, and it also highlights progress when there has been progress, and that is often the case.

Senator Tardif: There is no report card as such, but the institutions still receive comments and impressions indicating their performance. Are there sectors that are of particular concern to you, minister?

Ms. Verner: With Part VII, the 2005 amendment to the Official Languages Act, we basically had to start with an information campaign. Organizations are aware that they have obligations under the act and that they must meet these obligations. From the time that these information sessions have been given through various means, we have been very positive about the future and we are monitoring progress carefully.

Senator Tardif: You indicated that you were not able to make comments on positive measures, but I have the impression that when you meet with these institutions you are doing an awareness campaign. What do you tell the institutions and groups that you meet with? What do you tell people who want to know what is meant by a positive measure?

Ms. Verner: It is not so much positive measures that I cannot comment on but rather the case that is before the courts. That is not the same thing. There are positive measures, and you will have an opportunity to see them in the next annual report that will come out in a few months. The Public Health Agency of Canada, for example, is buying air time and advertising space in minority media for its campaigns. That is an example of a positive measure. People understand very well what it means to reach out to a minority language community. What I did not want to comment

incite ces institutions à mettre en œuvre certaines pratiques qui les pousseraient à prendre des mesures positives de façon plus systématique et qui permettraient aussi aux parlementaires d'avoir un certain rapport, car à l'heure actuelle rien n'est exigé de leur part en fait de reddition de comptes, sinon ce qu'elles veulent bien dire dans leurs exercices de reddition de comptes génériques, rapports sur le rendement.

Le sénateur Tardif : Après que les 32 institutions ont soumis leurs rapports annuels et que vous en avez fait ensuite rapport au Parlement, faites-vous une analyse ou ne s'agit-il simplement que d'une compilation des rapports? Si vous faites une analyse, vous dites-vous : voilà, ici cela va bien, ou là il y a des tendances, voyez-vous des manques? Faites-vous simplement compiler tous les rapports sans les analyser ou les évaluer?

Mme Verner : Mon rôle est de les déposer à la chambre. Bien sûr, une analyse est faite avant. Monsieur Lussier peut compléter ma réponse.

M. Lussier : La ministre ne voit que ce qui dépasse de l'iceberg. On reçoit des commentaires de sa part sur ces rapports. Les institutions nous soumettent des rapports assez volumineux sur lesquels l'équipe des langues officielles de Patrimoine canadien fait des commentaires. Il y a des échanges suivis. Il y a même de la part de la sous-ministre de Patrimoine canadien une lettre officielle qui suit le travail régulier dont je viens de vous faire part, qui rappelle à ces institutions les améliorations qu'elles pourraient encore apporter dans leurs activités et qui souligne aussi les bons coups lorsqu'il y en a, et il y en a souvent.

Le sénateur Tardif : Il n'y a pas un bulletin scolaire comme tel, mais il y a quand même des commentaires et des impressions envoyées aux institutions indiquant leur performance. Y a-t-il des secteurs qui vous préoccupent particulièrement, Madame la ministre?

Mme Verner : Pour l'essentiel, avec la partie VII, la mise à jour de la Loi sur les langues officielles en 2005, il fallait débiter par une campagne d'information. Les organisations sont conscientes qu'elles ont des obligations en vertu de cette loi et qu'elles doivent s'y soumettre. À partir du moment où les sessions d'information ont été données par différents moyens, on est très positifs pour l'avenir et on surveille cela de près.

Le sénateur Tardif : Vous avez indiqué que vous ne pouviez pas faire de commentaires par rapport aux mesures positives, mais j'ai l'impression que lorsque vous devez rencontrer ces institutions vous faites une campagne de sensibilisation. Que dites-vous à ces institutions, ces groupes qui se rencontrent? Que répondez-vous aux personnes qui demandent qu'est-ce qu'une mesure positive?

Mme Verner : Ce n'est pas tellement sur les mesures positives que je ne peux pas commenter que sur la cause qui est devant les tribunaux. Ce n'est pas la même chose. Il y a des mesures positives et vous aurez la chance de les voir dans le prochain rapport annuel qui sera publié dans quelques mois. L'Agence de santé publique du Canada, par exemple, achète du temps d'antenne et de l'espace publicitaire dans des médias minoritaires pour ses campagnes. C'est un exemple de mesure positive. Les gens comprennent bien ce que c'est que d'aller de l'avant pour aider une communauté qui

on was the debate surrounding the legal meaning of a positive measure. But there are examples of positive measures that have been taken, and they will be covered in the annual report.

Senator Tardif: In that case, I cannot wait to see the annual report, as I truly believe that a number of communities look to Canadian Heritage as a leader when it comes both to defining what is meant by positive measures and to actively promoting them. That being said, communities want to be involved in crafting the definition, and I hope that that will be included in your annual report.

Ms. Verner: I would remind you that we announced \$30 million in additional funding in our last budget — that will certainly allow us to set up projects that the communities themselves have developed. Furthermore, the government, together with the 32 designated federal institutions, has undertaken a number of initiatives and it should not be forgotten that this has allowed for some excellent projects to have been developed. Indeed, announcements were recently made in your province, senator.

Senator Tardif: And we are very grateful.

Ms. Verner: I know that you are very appreciative.

Senator Goldstein: Thank you for agreeing to appear before the committee, Minister Verner. We realize how busy you are and we greatly appreciate you making time for us. I have a very specific question for you. Virtually all departments subcontract some of their workload and responsibilities to public and private companies across Canada.

What measures are taken to ensure that these subcontractors comply with their responsibilities under the Official Languages Act?

Ms. Verner: Thank you for your question, senator; it is, however, very technical and I am going to ask one of my officials to answer.

Senator Goldstein: Allow me to explain why I am asking this question. I received an e-mail this morning from a young New Brunswick student who is struggling to pay back her student loan. Her case is being handled by a debt-collecting agency working for the Department of Finance; however, when she requested service in French it was not provided to her.

Jérôme Moisan, Senior Director, Official Languages Secretariat, Canadian Heritage: Madam Chair, I would be happy to personally follow up on this matter for the committee. Subcontractors and third parties carrying out work on behalf of the federal government are actually covered by another part of the act. Generally speaking, our contracts include clear provisions on language requirements. Generally speaking, contractors have to comply with specific contractual obligations. The federal government's responsibilities when subcontracting are clearly defined on this matter. I would be happy to provide you with more information on this afterwards.

est en situation de langue minoritaire. Ce que je ne voulais pas commenter, c'est le débat sur quel serait le sens judiciaire d'une mesure positive. Mais il y en a des exemples de mesures positives qui ont été prises et on va en faire état dans le rapport annuel.

Le sénateur Tardif : J'ai hâte de voir le rapport annuel, car je crois sincèrement qu'il y a bien des communautés qui se tournent vers Patrimoine canadien pour son rôle de leader quant à définir le sens de mesures positives et aussi pour être actif dans la promotion de la notion de mesures positives. Les communautés veulent aussi faire partie de cette définition, alors j'espère que cela sera inclus aussi dans votre prochain rapport annuel.

Mme Verner : Je vous dirai qu'on a quand même annoncé 30 millions de dollars supplémentaires dans notre dernier budget. Cela nous permet très certainement de voir se réaliser de beaux projets qui émergent des communautés. Dans ce sens aussi, même s'il y a des gestes qui nous engagent comme gouvernement ainsi que les 32 institutions fédérales désignées, il ne faut pas négliger le fait que cela permet à de beaux projets d'avoir été mis sur pied. Il y a eu des annonces faites récemment dans votre province, madame le sénateur.

Le sénateur Tardif : C'est très apprécié.

Mme Verner : Je sais que vous avez apprécié grandement.

Le sénateur Goldstein : Merci de comparaître à notre comité, madame la ministre. Nous savons dans quelle mesure vous êtes très occupée et nous apprécions beaucoup que vous donniez de votre temps. J'ai une question précise à vous poser. Tous les ministères, à toutes fins pratiques, donnent des contrats de sous-traitance à des compagnies publiques ou privées partout au Canada pour accomplir en partie les tâches et les devoirs que les ministères doivent accomplir.

Quelles mesures sont prises pour assurer que ces sous-traitants respecteront les obligations qui sont indiquées dans la Loi sur les langues officielles?

Mme Verner : Je vous remercie pour votre question, sénateur. Votre question est très technique. Je vais demander aux gens qui m'accompagnent de vous répondre.

Le sénateur Goldstein : Je vous explique pourquoi je pose cette question. J'ai reçu ce matin même un courriel de la part d'une jeune étudiante du Nouveau-Brunswick qui a des problèmes à rembourser son prêt étudiant. Elle se trouve entre les mains d'une agence de perception qui travaille pour le ministère des Finances. Elle a demandé des services en français et elle n'a pas pu les avoir.

Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles, Patrimoine canadien : Madame la présidente, il me fera plaisir de faire un suivi directement à propos de ce dossier pour vous. Cela réfère vraiment à une autre partie de la loi lorsqu'il y a des contrats de sous-traitance, quand une tierce partie fait du travail au nom du gouvernement fédéral. Il y a généralement des dispositions claires dans les contrats qui indiquent les exigences linguistiques. Les collègues qui font de tels contrats généralement ont de telles exigences à respecter dans les contrats. L'obligation du gouvernement fédéral est très claire à cet égard lorsque quelqu'un fait du travail en son nom. Ce sera un plaisir de donner un complément d'information séparément.

Senator Goldstein: I will discuss this with you later.

Senator Losier-Cool: Minister Verner, I, too, would like to thank you. It is always a pleasure to see you and it is always an honour for a Senate committee to have a minister appear before it. My questions are both very specific and very simple; a yes or no answer will suffice. Firstly, at the beginning of your presentation, you spoke of Mr. Bernard Lord, a special adviser. If I am not mistaken, Mr. Lord was supposed to table his report in mid-January. In your presentation, however, you said that it will be tabled in 2008.

Ms. Verner: Thank you for your question. On January 24, a wrap-up event took place here in Ottawa — I attended it personally. Mr. Lord's report was not tabled in mid-January as the wrap-up event had not yet been held. We do, however, expect that the report will be tabled within the next few days or, at the most, the next few weeks. We are not running late, we are on schedule.

Senator Losier-Cool: I am glad to hear you confirm that it will be over the course of “the next few days” or “the next few weeks,” because with the current political climate as it is, one cannot but wonder what would happen to all of these consultations and this report if the writ were dropped? Let us hope that the report will be tabled as soon as is possible. Make Mr. Lord aware of that!

Ms. Verner: I am not going to respond to that, as I am sure that you do not want the committee to be a forum for partisan politics.

Senator Losier-Cool: The last page of your presentation primarily addresses the funding of “Celebrate Canada” programs. However, Acadia's National Acadian Day, on August 15, is not earmarked to receive funding, and unlike, for example, Saint-Jean-Baptiste Day on June 24, does not appear to be on the list of eligible celebrations. Could you explain this to us?

Ms. Verner: I will have to get back to you on that. As you know, we announced \$30 million in additional funding for festivals in the various communities and I will have to check whether they submitted a request under this new program.

Senator Losier-Cool: But how will you find out? Will there be a report for these \$30 million?

Ms. Verner: Let us be careful not to mix apples and oranges. You asked about funding for August 15 celebrations. Off the top of my head, I would imagine that would involve new funding for festivals that we announced in the last budget. It is a separate \$30 million fund, it is not the same as the \$30 million in supplementary funding for official languages.

Senator Losier-Cool: But August 15 is not really a festival, it is a holiday comparable to Saint-Jean-Baptiste Day. Yet there is no funding for August 15.

Le sénateur Goldstein : Je vous en parlerai après.

Le sénateur Losier-Cool : Madame la ministre, c'est à mon tour de vous remercier. C'est toujours agréable de vous revoir et c'est toujours un honneur pour un comité du Sénat de recevoir la visite d'un ministre. Cela étant dit, mes questions sont très techniques, très simples. Vous pouvez répondre par oui ou par non. D'abord, au début de votre présentation, vous avez parlé du conseiller spécial, M. Bernard Lord. Si ma mémoire est bonne, M. Lord devait remettre son rapport à la mi-janvier. Maintenant, dans votre présentation, vous dites que cela sera rendu public en 2008.

Mme Verner : Merci pour votre question. Non, un événement a eu lieu le 24 janvier, événement synthèse qui s'est tenu ici à Ottawa, auquel j'ai participé aussi, mais le dépôt du rapport de Monsieur Lord ne se faisait pas à la mi-janvier puisque l'événement synthèse n'avait pas encore eu lieu. On s'attend à ce qu'il soit déposé dans les prochains jours ou semaines, maximum. Nous ne sommes pas en retard, en 2008, nous sommes dans la bonne séquence d'événements.

Le sénateur Losier-Cool : Je suis contente de vous entendre préciser « les prochains jours » ou « les prochaines semaines », parce que connaissant le climat politique actuel sur la Colline, qu'arriverait-il de toutes ces consultations et de ce rapport si des élections étaient déclenchées? Souhaitons que ce soit assez tôt. Avisez Monsieur Lord!

Mme Verner : Je ne vais pas vous répondre, parce que cela prendrait une dimension politique que vous ne souhaitez pas au niveau de ce comité.

Le sénateur Losier-Cool : À la dernière page de votre présentation, il est question surtout du financement des programmes « Canada en fête ». Au Nouveau-Brunswick ou en Acadie, la Fête nationale des Acadiens en date du 15 août ne reçoit aucun financement et ne semble pas faire partie de la liste des fêtes admissibles à un financement, contrairement à la Saint-Jean-Baptiste, par exemple, le 24 juin. Cela pourrait-il être éclairci?

Mme Verner : On va vous revenir là-dessus. Comme vous le savez, on a annoncé 30 millions de dollars supplémentaires pour des festivals dans les différentes communautés et je voudrais vérifier s'ils ont fait une demande dans le cadre de ce nouveau programme.

Le sénateur Losier-Cool : Comment savoir? Pour ce 30 millions, y aura-t-il un rapport?

Mme Verner : Je ne veux pas qu'on mélange les choses, si vous me permettez l'expression. On va revenir sur le fait que vous posez une question par rapport au 15 août et à des fonds qui pourraient être octroyés à l'organisation de cet événement. Mais je vous dis que mon premier réflexe, c'est de penser au nouveau fonds qu'on a annoncé dans le dernier budget pour les festivals. C'est un autre 30 millions, ce n'est pas le 30 millions pour les langues officielles.

Le sénateur Losier-Cool : Mais ce n'est pas nécessairement un festival, le 15 août, c'est une fête comme la Saint-Jean-Baptiste. Le « 15 août » ne reçoit pas de financement.

Ms. Verner: Listen, we will look into it for you.

Senator Losier-Cool: The issue is all the more important as next year we also have the Congrès mondial acadien for which we will also need funding.

Ms. Verner: There will be no problem with funding the Congrès mondial acadien.

Senator Champagne: Welcome, Minister. I would like to come back to the question of designated federal institutions. Last year there was a degree of dissatisfaction as they did not seem to have a clear mandate with regard to implementing Part VII of the act and nobody really seemed to understand what was meant by positive measures.

Mr. Moisan, Mr. Lussier, when you analyze the reports that are submitted to you — and I know that this is something that will be in your report that you will be tabling in the near future — would you say that these issues have now been clarified? Do people now have a better understanding of what is meant by innovative proactive measures? Is it beginning to become clear?

Ms. Verner: Either Mr. Moisan or Mr. Lussier will be able to answer your questions. The next annual report will indeed include a list of examples of positive measures. Obviously, positive measures can vary from one institution to the next, but I will let my colleagues address the progress that has been made by the 32 federal institutions.

Mr. Lussier: To follow on briefly from what the minister was saying, we have noticed that positive measures can vary radically from one institution to the next, depending on the institutions' mandate. For example, not all institutions are involved in funding. Obviously, an institution mandated with providing financial support, be it in the economic, social or cultural domain — will be likely to introduce positive measures of a financial nature. These might include setting aside a funding envelope or establishing criteria for community-focused programs. However, those institutions that do not have a financial mandate were often heard wondering what they could do. And that is where creativity and imagination come into play. Ms. Verner cited a few examples earlier, such as providing premises for meetings and buying advertising space in minority media. These are examples of measures that support community development without being related to grants and contributions or financial measures per se. We are working on providing such examples at the moment.

Senator Champagne: Positive measures often become confused with cold hard cash, but I believe that there is more to it than that — yet here you are saying that those who do not have money to fund some project or other perhaps find it the hardest. I was somewhat disconcerted to learn that there is a major problem with the Department of Justice — whose role it is to provide legal advice — insofar as it has adopted a very defensive and restrictive approach to interpreting the new Part VII of the act, favouring caution over proactivity and innovation.

Mme Verner : Écoutez, on va le vérifier.

Le sénateur Losier-Cool : D'autant plus que l'an prochain, ce sera le Congrès mondial acadien, nous aurons besoin de financement pour cet événement.

Mme Verner : Pour le Congrès mondial acadien, cela va très bien pour le financer.

Le sénateur Champagne : Bienvenue, madame la ministre. Je voudrais revenir à ces institutions fédérales désignées. On se plaignait l'année dernière que justement elles ne semblaient pas avoir d'ordres clairs en ce qui concerne la mise en œuvre de la partie VII de la loi. Les mesures positives, on ne comprenait pas vraiment ce que cela voulait dire.

Puisque des rapports vous sont remis maintenant — ce sera dans le rapport que vous nous présenterez prochainement —, quand vous analysez ces rapports, messieurs Moisan et Lussier, croyez-vous qu'on commence à comprendre maintenant? Les mesures proactives innovatrices sont-elles mieux comprises? Commence-t-on à comprendre?

Mme Verner : En effet, autant M. Moisan que M. Lussier peuvent répondre à vos questions. Le prochain rapport annuel inclura une liste d'exemples de mesures positives, effectivement. Évidemment, selon l'institution, les mesures positives peuvent être très variées. Mais je vais laisser mes collègues s'exprimer sur le cheminement que font les 32 institutions fédérales.

M. Lussier : Juste pour rajouter rapidement à ce qu'a dit madame la ministre, ce dont on s'est rendu compte, c'est que, selon le mandat des institutions, la mesure positive peut prendre des formes extrêmement différentes. Toutes les institutions ne font pas nécessairement du financement, par exemple. C'est simple de concevoir qu'une institution dont le mandat est d'appuyer un soutien financier, que ce soit dans le domaine économique, social ou culturel, va être portée à prendre des mesures positives de nature financière — réserver une enveloppe, faire une liste de critères de programmes particulièrement adaptés aux besoins des communautés, par exemple —, mais pour une institution qui n'a pas ce mandat, la question qu'on entendait souvent, c'était : Mais oui, mais que puis-je faire en tant qu'institution? C'est là qu'il faut faire preuve d'imagination. Puis certains des exemples que Mme Verner a mentionnés tout à l'heure, l'offre de lieux de réunion, l'achat de publicité dans les médias minoritaires, ce sont des formes non strictement financières ou non traduites en subvention et en contribution qui néanmoins appuient le développement communautaire. Et c'est sur cette illustration que l'on travaille.

Le sénateur Champagne : Les mesures positives deviennent signe de dollars, mais je pense qu'il y a autre chose qu'on peut faire, et là, que vous m'arriviez avec le fait que pour ceux qui n'ont pas d'argent à consacrer à un projet quelconque, c'est peut-être le plus difficile. J'étais un peu inquiète en lisant qu'il y avait un ennui majeur au ministère de la Justice, dont le rôle est de fournir des conseils juridiques, qu'ils avaient adopté une approche très défensive en interprétant la nouvelle partie VII de façon restrictive et où on les incitait à la prudence au lieu de les encourager à avoir des idées proactives ou innovatrices.

Have you made any headway with Justice Canada, Minister? Caution is all fine and well, but there comes a time when progress must be made.

Ms. Verner: With your indulgence, I myself will be cautious with regard to Justice Canada, as I know they are currently before the court. I can, however, say that the upcoming report will include examples of positive measures taken by Justice Canada.

Senator Champagne: I will come back to the cultural aspect in the second round.

[English]

Senator Murray: We have notes here concerning Part VII of the act and the meaning of “positive measures.” I will refer you to a sentence from those notes. It says that “positive measures” means that federal institutions must make a habit of ensuring that each and every program, policy, agreement or decision reflects the obligations under Part VII. This may mean treating Canada’s official language communities differently according to their particular needs and circumstances. That is very broad. I would say it is too broad, which is the point of my question.

I have been searching my mind for recent programs, policies and agreements that we have had before us. There is a bill before the Senate now, and indeed we have been told by the Minister of Justice that it is a confidence matter. It contains omnibus amendments to the Criminal Code. Justice Canada is one of the designated departments and agencies.

I am not intimately familiar with it. The two provisions that I see discussed in the media are one that would raise the age of consent for sexual activity from 14 to 16 and another that provides for mandatory minimum sentences for crimes committed with guns or firearms. I think the short answer to the question “What is the link between those provisions and official language communities?” is that there is none and it is neutral. Hearing what you say about the process, I wonder whether somewhere in this giant machinery of government there is someone or some group of people faithfully going through every phrase and clause, wasting their time at this to see what the link might be.

By all means consult. I will be happy to hear either from you, minister, or from your officials because to some extent this matter has to do with public administration, with which they are more intimately familiar.

The second bill that received Royal Assent the other day dealt with the federal government allocating \$1 billion to come to the aid of essentially one-industry towns, say, in the forestry and mining sectors, which have been affected by layoffs and closures. I could easily make an argument, and would, that there is a link there. I happen to know, just from my own general knowledge, that some of the hard-hit communities in New Brunswick, for

Madame la ministre, avez-vous réussi à convaincre les gens chez Justice Canada? La prudence, c’est beau, mais il faut aussi avancer à un moment donné.

Mme Verner : Au sujet de Justice Canada, je vais être prudente, si vous me permettez, je sais qu’ils font des représentations présentement devant la cour. Mais entre autres choses, je vous dirai qu’ils feront certainement partie d’exemples de mesures positives qu’ils ont prises en vertu de la loi dans le prochain rapport aussi.

Le sénateur Champagne : Je reviendrai en deuxième partie avec le côté culturel de tout cela.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Dans les notes de séance qu’on nous a fournies sur la partie VII de la loi et la signification de « mesures positives », je peux lire ceci : on dit que « mesures positives » signifie que les institutions fédérales doivent de façon courante et habituelle veiller à ce que chaque programme, chaque politique, chaque accord ou décision tienne compte des obligations imposées par la partie VII. Cela signifie que les collectivités de langues officielles sont traitées différemment compte tenu de leurs besoins et de leurs circonstances particulières. C’est très vague. Je dirais que c’est trop général, ce qui m’amène à ma question.

J’ai essayé de me remémorer les programmes, politiques et accords qui nous ont été soumis récemment. Actuellement, le Sénat est saisi d’un projet de loi, et du reste le ministre de la Justice nous a signifié qu’il s’agissait d’une question de censure. Toute une gamme de modifications au Code criminel figure dans ce projet de loi. Justice Canada est un des ministères et agences désignés.

Je ne connais pas le fin fond de ce projet de loi. Dans les médias, il est question de deux dispositions, à savoir l’âge de consentement pour une activité sexuelle qui passe de 14 à 16 ans et d’autre part l’imposition de peines obligatoires minimales pour les crimes commis avec des armes de poing ou des armes à feu. Je pense que la réponse à la question : « Quel est le lien entre ces dispositions et les collectivités de langues officielles? » est évidente : il n’y en a pas, ce sont des mesures neutres. Après avoir écouté ce que vous avez décrit du processus, je me demande si dans ce gigantesque appareil gouvernemental, quelqu’un, ou un groupe de personnes, s’affaire à examiner rigoureusement chaque expression, chaque article, en pure perte de temps pour voir s’il y a quelque éventuel lien.

Allez-y, allez-y, consultez les fonctionnaires. Madame le ministre, il me fera plaisir d’écouter votre réponse mais si les fonctionnaires veulent ajouter quelque chose, qu’ils le fassent dans la mesure où cette question traite de l’administration publique, aspect qu’ils connaissent plus intimement.

Le deuxième projet de loi qui a reçu la sanction royale, l’autre jour, traitait d’une somme d’un milliard de dollars que le gouvernement fédéral verse aux provinces et territoires afin de venir en aide aux villes mono-industrielles, dans les secteurs forestier et minier, par exemple, qui ont été touchées par des mises à pied ou des fermetures d’entreprise. Je serais facilement tenté de prétendre, et je le prétends, qu’il y a un lien ici. Je sais, grâce aux

example, are areas where a substantial proportion of francophone minorities are affected — workers and citizens. However, you have drafted and passed the bill in such a way that you have absolutely nothing to say on that aspect, “you” being the federal government and “us” being the federal Parliament. Whether or not the Province of New Brunswick, for example, or some other province pays particular attention to the linguistic minority is out of our hands. I think New Brunswick most certainly would. We passed a bill that was so open ended and so general that they can do whatever they like.

[*Translation*]

Two or three questions spring to mind. We must first ask ourselves whether our expectations regarding Part VII are realistic or whether they are too high. Second, we must give consideration to the impact of this process on our already unwieldy system of public administration.

[*English*]

It is early days, as we say in English.

[*Translation*]

Third, ought we to refine both the policy and the process to make them more focused and effective?

Ms. Verner: You raised the various aspects of the criminal law bill that you are currently studying in the Senate. You also mentioned the \$1-billion trust fund that we established to help, amongst others, the forestry industry.

Memoranda to cabinet are submitted on these discussions and programs. Obviously, the impact on official language minority communities is discussed. For example, the \$1 billion trust fund will help communities that are reliant on a single industry, some of which are official language minority communities. This support will be of great assistance to workers, as well as to small communities that have been very heavily hit by the forestry and manufacturing crisis.

I would encourage you to speak with my colleague Monte Solberg, the Minister of Human Resources and Social Development, who will be able to provide you with more information about measures that have been introduced to help workers affected by the crisis. He is very sensitive to the situation of official language minority communities and programs have been adapted to meet their needs.

Across the government as a whole, projects to support minority groups have been introduced. A host of support programs exist, be it at Canadian Heritage or Status of Women. Another example is Citizenship and Immigration Canada, which

renseignements que je possède, que certaines des collectivités touchées, par exemple, sont des collectivités où des minorités francophones importantes sont frappées par cette crise — il s’agit de travailleurs et de citoyens. Toutefois, vous avez rédigé et adopté un projet de loi de telle sorte que vous n’avez plus votre mot à dire quant à cet aspect, « vous » étant le gouvernement fédéral et « nous » étant le Parlement fédéral. Par exemple, que la province du Nouveau-Brunswick ou une autre province accorde une attention particulière à sa minorité linguistique est un aspect sur lequel vous n’avez aucun droit de regard. Je pense que le Nouveau-Brunswick va certainement y veiller. Nous avons voté une loi qui est si générale et comporte si peu de bornes que les bénéficiaires peuvent agir à leur guise.

[*Français*]

Deux ou trois questions sautent aux yeux. Nous devons d’abord nous demander si nos attentes, en vertu de la partie VII, sont trop élevées ou si elles sont réalistes. Deuxièmement, quel est l’impact de ce processus, tel qu’on le comprend, sur l’administration publique? Dieu sait que celle-ci est déjà suffisamment alourdie.

[*Traduction*]

Au tout début, comme on dit.

[*Français*]

Troisièmement, doit-on raffiner la politique et le processus pour les rendre plus précis et plus efficaces?

Mme Verner : Vous avez parlé du Projet de loi sur le crime, que vous étudiez au Sénat, et de ses différents aspects. Vous avez également parlé de la fiducie d’un milliard de dollars, que l’on vient de mettre sur pied pour venir en aide, entre autres, au secteur de la foresterie.

Les mémoires découlant de ces discussions et programmes sont présentés au Cabinet. Bien entendu, la question de l’impact sur les communautés minoritaires est soulevée. À titre d’exemple, nous savons que la fiducie d’un milliard de dollars viendra en aide aux communautés mono-industrielles dont font partie les communautés minoritaires linguistiques. Cette aide est attendue autant pour les travailleurs que pour les petites communautés, qui sont atteintes très sévèrement par la crise forestière et manufacturière.

Je vous invite à consulter mon collègue Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social, pour discuter des mesures adoptées afin de venir en aide aux travailleurs touchés par la crise. Il est très sensible à la question des communautés minoritaires de langue officielle. Des programmes sont adaptés pour les travailleurs dans cette situation.

Un peu partout au gouvernement, on retrouve des projets qui viennent en aide, d’une façon ou d’une autre, à des groupes minoritaires. Qu’il s’agisse de Patrimoine canadien où de la condition féminine, il existe des programmes d’aide partout.

supports projects to encourage immigration to French-language communities. In short, we have a host of projects and programs for official language minority communities.

You asked three questions about Part VII, firstly, whether our expectations are realistic; second, whether it made our public administration all the more unwieldy; and third, whether it needed to be refined.

We had this debate in 2005. It was agreed that we should go ahead with Part VII. I do not think that it would be appropriate to rehash the debate today.

Has the machinery of government become more unwieldy? As with any change, there is a period of adjustment and transition. Information campaigns and guidelines have been developed by those at the top. The clerk wrote a letter to all deputy ministers to explain our aims.

We have to take our time and then review what has been achieved. It is certainly not my intention to throw in the towel straightaway.

Do adjustments need to be made? Time will tell. I can, however, say that we must not be afraid to commit fully to the change. We have to take the necessary time to examine the results obtained and the initiatives taken by all government entities before deciding whether to make adjustments. I have full confidence in the process that is currently underway.

Senator Losier-Cool: I have a supplementary question regarding your comments on the Status of Women.

Are you telling us that Canadian Heritage has carried out an in-depth study on the impact of these changes on Status of Women Canada? In 2005, Status of Women's budget was cut and satellite offices were closed. Did you consider the impacts of these changes on women from official language minority communities?

Ms. Verner: Your questions are based on an erroneous premise. No cuts were made to Status of Women Canada programs. Quite the opposite, the budget for Status of Women Canada programs was increased by 76 per cent. I am glad that you have given me the opportunity to correct this misconception. It is an example of misinformation having been spread. The reality is that in 2006 the budget for Status of Women Canada programs was \$10.2 million, while this year, thanks to funding announced in the budget, it is over \$19 million. This means that women's groups around the country, including those from official language minority communities, are now able to access funding because the overall envelope is larger. We received a record number of submissions in the second round of applications for project funding and we will be announcing the successful proposals in the near future. Obviously, both Canadian Heritage and Status of Women Canada are delighted to be able to help official language minority community groups that submit projects, provided, of course, that they have identified specific results and objectives.

Citoyenneté et Immigration Canada soutien des projets visant à favoriser l'immigration dans les communautés francophones. Bref, il existe toute une série de projets et de programmes pour les communautés minoritaires.

Concernant partie VII, vous avez posé trois questions : tout d'abord, à savoir si nos attentes sont réalistes; deuxièmement, à savoir si la machine gouvernementale s'en était trouvée alourdie; troisièmement, doit-on la raffiner.

Le débat a eu lieu en 2005. Nous nous étions alors entendus pour dire qu'on allait de l'avant avec la partie VII. Je ne pense pas qu'on puisse refaire le débat aujourd'hui.

Est-ce que la machine s'en est trouvée alourdie? Comme dans tous les cas, il y a une période d'information, d'ajustement et de transition. Les campagnes d'information et les consignes sont venues de très haut. Le greffier a adressé une lettre à l'ensemble des sous-ministres pour leur indiquer ce vers quoi on se dirige.

Il faut laisser le temps s'écouler et examiner les résultats qui seront atteints. Je ne crois pas qu'il faille baisser les bras tout de suite, et ce n'est pas mon intention.

Faudra-t-il raffiner? Le temps saura nous le dire. Toutefois, il faut se permettre d'aller plus loin et plonger dans l'exercice. Nous devons prendre le temps d'examiner les résultats et les initiatives qui seront prises par l'ensemble de l'appareil gouvernemental avant de dire si on doit raffiner ou non. J'ai confiance en l'exercice dans lequel on est présentement.

Le sénateur Losier-Cool : J'aurais une question supplémentaire, particulièrement au sujet de votre réaction à la condition féminine.

Nous dites-vous que Patrimoine canadien a étudié de près l'impact de ces changements sur Condition féminine Canada? En 2005, le budget a été réduit et des bureaux satellites ont été fermés. Vous êtes-vous penché sur les impacts de ces changements sur les femmes en situation minoritaire?

Mme Verner : Votre prémisse est erronée. Il n'y a pas eu de compressions budgétaires dans les programmes de Condition féminine. Au contraire, on a augmenté de 76 p. 100 le budget dévolu à la programmation de Condition féminine Canada. Je suis contente que vous me donniez l'occasion de faire cette mise au point. C'est une mauvaise information qui a été véhiculée, et dans la programmation de Condition féminine Canada, les budgets se trouvaient en 2006 à 10,2 millions de dollars. Cette année, on dépasse les 19 millions de dollars avec les montants qu'on a annoncés dans le dernier budget. Ce qui veut dire qu'il y a des groupes de femmes un peu partout au pays, dont des groupes de femmes dans des communautés de langue minoritaire, qui ont accès maintenant à des fonds, parce qu'on a plus d'argent. Dans la seconde ronde de projets qu'on a appelés, on a reçu un nombre record de projets, et très bientôt on va être en mesure de les annoncer. Bien entendu, dans l'ensemble des programmes à Patrimoine et surtout pour Condition féminine, cela nous ferait plaisir d'aider les groupes minoritaires qui présenteraient un projet, avec évidemment des objectifs précis, des résultats visés également.

I would also like to correct the myth that some Status of Women offices have been closed. What really happened was that we determined that having these offices was not an effective use of resources for community groups, particularly those in the regions. The funding was therefore reallocated — and not cut — to programming. Over the course of the past year, hundreds of groups have been given information sessions in person or been briefed by teleconference. Officials even travelled to meet with groups in official minority communities to explain to them how to apply to Status of Women Canada for project funding. I would be happy to provide you with a list of those whom we have contacted. We have made good use of the 500 Service Canada service desks.

Senator Losier-Cool: Are you saying that satellite offices were shut to shore up the programming budget and give more to women?

Ms. Verner: To put it bluntly, we wanted to stop funding bureaucracy and instead free up more money for projects, thus achieving more results for women.

Senator Comeau: Welcome, Minister. We are very grateful that you gave up your time to appear before the committee.

As I am sure you are aware, federal government institutions are, in general, rather thin on the ground in official languages minority communities, especially in rural and coastal regions. Their presence tends to be limited to Canada Post, the RCMP, and sometimes the Department of Fisheries and Oceans. Regional offices are sometimes hundreds of kilometres from these communities. Generally speaking, agencies such as Canada Post become the face of the federal government. Are you aware of this reality? Have you identified the agencies that play this role? Have you developed strategies to communicate the unique responsibilities that these bodies must assume in rural communities as the representatives of the federal government?

Ms. Verner: You are right, identifying these small communities scattered around the country would certainly be worth doing, even though it would be something of a gigantic task. That being said, these are recognized responsibilities. As I said earlier in my presentation, my role is not to act on behalf of these institutions, but, rather, to encourage them to act. Similarly, I cannot discharge their responsibilities for them either. That being said, we are very cognizant of the importance of meeting communities' needs, as sometimes the bar needs to be raised. It does sometimes happen that the bar needs to be raised, but I should remind you that our government did support Bill S-3 and will therefore not undermine it. I do not know if specific measures targeting public service officials have been introduced, but I know that there have been meetings at the ADM level. Around a dozen such meetings have been held in the space of just over a year and, obviously, the question of official languages was on the agenda. I cannot, however, see whether specific measures have been introduced to identify the communities.

Le mythe que je veux corriger aussi, c'est celui de la fermeture de certains bureaux de Condition féminine Canada. On a déterminé qu'il était peu efficace pour les groupes communautaires, surtout ceux en région, d'avoir ces bureaux. On a réalloué les fonds — et non coupé les fonds — dans la programmation. Depuis un an, ce sont — et j'ai la liste — de centaines de groupes qui ont reçu des sessions d'information, ou ont été contactés par conférences téléphoniques. Des fonctionnaires se sont même déplacés pour rencontrer les groupes dans les communautés, pour leur indiquer de quelle façon ils pouvaient soumettre des projets pour Condition féminine Canada et recevoir des fonds. On profite des 500 points de services de Services Canada.

Le sénateur Losier-Cool : Avoir fermé les bureaux satellites, c'était surtout pour renflouer le budget pour donner à plus de femmes, c'est cela?

Mme Verner : Pour parler plus crûment, c'était cesser de payer pour de la bureaucratie, puis obtenir davantage de résultats pour les femmes et avoir plus de projets à financer.

Le sénateur Comeau : Bienvenue, madame la ministre. On apprécie beaucoup le temps que vous avez bien voulu passer avec nous.

Vous reconnaissez de façon générale que dans les communautés minoritaires, surtout dans des régions rurales ou côtières, il y a très peu de présences fédérales. On peut nommer Postes Canada, la GRC, parfois Pêches et Océans Canada. La présence fédérale y est très restreinte. Il y a des bureaux régionaux qui sont situés parfois à des centaines de kilomètres de ces localités. De façon générale, ces agences deviennent, telles que Postes Canada, le visage du fédéral. Reconnaissez-vous cette réalité et avez-vous identifié ces agences, cette présence fédérale? Est-ce que vous avez mis sur pied des stratégies pour expliquer les responsabilités tout à fait particulières que ces représentants du gouvernement fédéral doivent assumer dans les communautés rurales?

Mme Verner : Effectivement, ce sera un peu titanesque, mais cela mérite d'être fait quand même, de déterminer où sont les petites communautés partout à travers le pays. Les obligations sont là. Comme je le disais un peu plus tôt dans mon discours, mon rôle n'est pas d'agir à leur place, mais certainement de les encourager à agir. Je ne peux pas prendre leurs responsabilités non plus. Mais il y a un souci très certain de répondre aux besoins parce que parfois, il faut hausser le ton un peu. Oui, je pense qu'il peut arriver parfois que l'on doive hausser le ton, mais de façon très générale, je peux vous dire que notre gouvernement a quand même appuyé le projet de loi S-3. On ne fera donc pas l'inverse. Dans ce contexte, je ne sais pas si au niveau des fonctionnaires comme tels il existe des mesures. Je sais qu'il y a des réunions des sous-ministres adjoints. Il y en a eu une dizaine depuis un peu plus d'un an maintenant où bien entendu la question des langues officielles est à l'agenda. Maintenant, est-ce qu'il y a des mesures pointues pour identifier une région?

Senator Comeau: It would not be too difficult to find out. Allow me to give you the example of the Atlantic region: There are around two communities in Newfoundland; perhaps a further two on Prince Edward Island; and some five or six in Nova Scotia. This situation is a little different in New Brunswick because it is a bilingual province. The situation is more or less the same in western Canada — there is a very limited number of communities.

Ms. Verner: I have been told that the official languages communities in British Columbia are very spread out, but for the work to be done we need to assume our responsibilities. I am going to ask Mr. Lussier to give you more information.

Mr. Lussier: With your indulgence, I would like to make two points. The first point is that, depending on the demographic weight of the community in question, these federal institutions are bound by regulation to respect certain language requirements in terms of service provision. This area of the law is not, however, my field of expertise. It is not part of my responsibilities. However, I can say that when I speak to federal institutions about Part VII, I tell them that it is not just regions with a high number of French-speakers, such as Quebec, for example, that deserve service in French. It is not just those institutions operating in regions that meet this threshold requirement that should ask how they can live up to their section 41 responsibilities. You do not need one to do the other. Many of these institutions, perhaps more than we think, strive to go beyond their basic service obligation to help these communities.

My second point is that we have carried out detailed mapping of the whereabouts of these communities, and I would be delighted to share this with the committee.

Senator Comeau: I know that we are running out of time, so I will ask only one last question.

When it comes to promoting official languages minority communities, timing is crucial. And in New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland, the time is right. The provincial governments are very receptive. The situation in Newfoundland is perhaps less clear, but the conditions are excellent in the other provinces. In light of this, have steps been taken at the federal level to move these issues forward more quickly than would normally be done?

Ms. Verner: I just want to make sure that I understand your question properly. When you speak about moving the issues forward, are you speaking about official languages?

Senator Comeau: I am referring, for example, to schools, to junior kindergarten and to other programs that can strengthen the communities.

Ms. Verner: The agreements that have already been signed would be in force until 2009. With regard to other community projects, we make announcements as soon as we are in a position to do so.

Le sénateur Comeau : Cela ne se serait pas trop difficile, je vais vous donner l'exemple de l'Atlantique. À Terre-Neuve, il y a environ deux communautés, à l'Île-du-Prince-Édouard, peut-être deux, en Nouvelle-Écosse, peut-être cinq ou six. Au Nouveau-Brunswick, c'est un peu différent. C'est une province spéciale à cause de la dualité linguistique. Puis dans l'Ouest, on retrouve sensiblement la même chose, un nombre très restreint de communautés.

Mme Verner : En Colombie-Britannique, on me dit que les communautés sont très éparpillées, mais il faut faire le travail, il faut prendre nos responsabilités. Je laisse M. Lussier compléter ma réponse.

M. Lussier : Deux petits points d'information si vous permettez. Le premier point concerne le fait qu'il y ait des obligations de langue de service qui sont prescrites à ces institutions, en vertu d'un règlement qui dépend d'un niveau de concentration démographique des communautés. Ce n'est pas un domaine de la loi où je suis expert. Je ne m'occupe pas de cela. Cependant, ce qu'on dit aux institutions, lorsque je leur parle de la partie VII, c'est qu'il n'est pas nécessaire d'opérer dans une région où il y a suffisamment de francophones, au Québec disons, pour qu'ils méritent le service en français. Il n'est pas obligé d'y avoir le seuil requis pour que l'institution se pose la question à savoir comment puis-je l'appuyer en vertu de ma responsabilité à l'article 41. L'un ne déclenche pas l'autre. Beaucoup de ces institutions se font la réflexion, peut-être plus que je ne le pense, sur cette question : comment puis-je aller au-delà de ce que mes obligations de service m'imposent pour appuyer ces communautés?

Le deuxième point, c'est qu'il existe une cartographie très fine de la présence des communautés, qu'il me fera plaisir de partager aussi.

Le sénateur Comeau : J'ai une dernière question, car je sais que le temps passe.

Pour faire la promotion des communautés, tout est une question de synchronisme. Au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, le moment est à point. Les gouvernements provinciaux sont très réceptifs. On en connaît moins sur la situation de Terre-Neuve, mais dans les autres provinces les conditions sont excellentes. Étant donné les circonstances, y a-t-il des démarches fédérales qui ont été entreprises pour faire avancer les dossiers plus rapidement qu'en temps normal?

Mme Verner : J'aimerais m'assurer de bien comprendre votre question. Quand vous parlez de faire avancer les dossiers, vous parlez en matière de langues officielles?

Le sénateur Comeau : Je parle, par exemple, des écoles, de la pré-maternelle et des programmes qui peuvent faire avancer les communautés.

Mme Verner : Les ententes déjà signées vont jusqu'en 2009. Pour ce qui est des autres projets avec les communautés, dès que nous sommes prêts à faire une annonce, on le fait rapidement.

I know that discussions are underway with the provinces and territories on agreements on education, services and official languages minority communities. Mr. Lussier would be able to give you some more information on this and bring you up to speed on the status of negotiations.

The Ministers' Conference on la Francophonie in Canada allows us to dialogue and move ahead far more quickly than does the conventional administrative process. Indeed, we had such a conference in Halifax in September.

The Chair: Minister, time is marching on; it is already 5:00 pm. Would your schedule allow you to give us fifteen more minutes of your time?

Ms. Verner: Unfortunately, I am very certain that I am expected elsewhere. I could perhaps stay an extra five minutes.

The Chair: I would therefore ask senators to be succinct in their questioning. We will move on to the second round.

Senator Poulin: I realize that you are fairly new to the job. Nevertheless, I would like you to talk to us about your personal aims with regard to official languages. What do you hope to accomplish? What do you hope to be remembered by as minister?

Ms. Verner: That is a great question. I have in fact been responsible for official languages for the past two years. Furthermore, when our party was in opposition, I was also our critic for official languages.

Official languages is an emotional issue for me, and one that is close to my heart. I have learned a lot from the communities. I come from a region where 98 per cent of the residents speak French and where children never so much as have to wonder whether they will be able to get service in French. I was therefore very quickly very moved by the cause.

Obviously, I have responsibilities and we have the Official Languages Act. Canada is large country with more than 33 million inhabitants. Our expectations have to be realistic. To my mind, we have some extraordinary tools at our disposal. While demographic change cannot be ignored, we are fortunate to have extremely dynamic young Canadians who travel around Canada, their linguistic heritage in tow. Young people are amongst our best ambassadors. Bilingualism is popular in Canada. Young people want to master both languages. To my mind, that is an extraordinary tool and one we should continue to produce, and build on.

Senator Poulin: I am delighted to hear you say that. This week marks your sixth month as Minister for Official Languages.

Ms. Verner: No.

Senator Poulin: My apologies, you are of course Minister of Canadian Heritage. You have considerable financial responsibility.

Au sujet des ententes avec les provinces et les territoires, que ce soit en matière d'éducation, de services, ou qu'il s'agisse des communautés, je sais que des discussions sont entamées. M. Lussier saura vous en dire plus long à ce sujet et où en sont ces négociations.

La conférence ministérielle sur la Francophonie nous permet d'échanger et d'aller beaucoup plus vite que si on s'en tient au processus habituel avec l'appareil administratif. D'ailleurs, nous en avons eu une à Halifax en septembre.

La présidente : Madame la ministre, le temps avance, il est déjà 17 heures. Par conséquent, je me demandais si vos autres engagements vous permettraient de rester avec nous pour encore 15 minutes.

Mme Verner : Malheureusement, je suis plutôt certaine que l'on m'attend. Peut-être pourrions-nous aller jusqu'à cinq minutes supplémentaires.

La présidente : Je demanderais aux sénateurs d'être brefs dans leur question. Nous en sommes au deuxième tour.

Le sénateur Poulin : Je sais que votre mission et votre mandat comme ministre sont assez récents. Toutefois, j'aimerais que vous nous parliez de votre objectif personnel en ce qui a trait aux langues officielles. Que désiriez-vous accomplir? Qu'est-ce que vous aimeriez qu'on se souvienne de votre passage comme ministre?

Mme Verner : C'est une belle question. Effectivement, j'ai le portefeuille des langues officielles depuis déjà deux ans. Lorsque notre parti était dans l'opposition, j'étais aussi critique des langues officielles.

Les langues officielles constituent, pour moi, un dossier émotif et qui me tient à coeur. J'ai beaucoup appris des communautés. Je suis d'une région où 98 p. 100 de la population parle français et où les enfants ne se posent jamais la question à savoir s'ils auront de la difficulté à se faire servir en français. La cause m'a donc touchée rapidement.

J'ai des obligations et la loi est là. Le Canada est un grand pays. Nous sommes plus de 33 millions. Nos attentes doivent être réalistes. À mon avis, nous disposons d'outils extraordinaires en notre faveur. Même si partout on vit la démographie, on a quand même une jeunesse extrêmement dynamique, qui voyage d'une province à l'autre et avec son bagage de français et d'anglais. La jeunesse représente l'un de nos meilleurs ambassadeurs. Le bilinguisme est populaire au Canada. Les jeunes veulent parler les deux langues. Cela constitue un outil absolument extraordinaire avec lequel on devrait continuer de bâtir.

Le sénateur Poulin : Je suis bien contente de vous l'entendre dire. Vous célébrerez cette semaine votre sixième mois comme ministre aux langues officielles.

Mme Verner : Non.

Le sénateur Poulin : Je m'excuse, il s'agit bien sûr de Patrimoine canadien. Votre responsabilité financière est très importante.

There was an article published recently in a newspaper whose name I will not mention. The author of the article seemed to have a rather narrow view of our country. He said that with globalization, English was predominant and that we should be investing in English only. I was wondering how the minister responsible for official languages reacted to this article?

Ms. Verner: It is unfortunate.

Senator Poulin: Let me ask my question differently. As minister, I would have liked you to write a letter setting out the government's position on the importance of this rather unique asset in a globalized world. You could state that the two languages give us even more opportunity to do business with other countries.

Ms. Verner: I agree with you. I must confess that I have not read the article. If it was published recently, I will certainly respond to it.

Senator Poulin: The article was in last Saturday's *Le Devoir*.

Ms. Verner: I would be pleased to respond to that. I must say that last weekend we were celebrating the winter carnival in Quebec City. There were activities going on throughout the city and important visitors in town.

When the Prime Minister of Canada speaks French, including at international summits outside the country, I think that says a great deal about our government's position. I would be pleased to point out this fact to people who do not share this view.

The Chair: Could your two officials, Mr. Lussier and Mr. Moisan, stay for another few minutes to answer some more of our questions?

Ms. Verner: Yes.

Senator Champagne: Of course we could discuss culture, but let us stay with official languages for the moment. Last fall, I had an opportunity to go to the Institut universitaire de gériatrie at the University of Montreal. There is a program called *Francommunautés virtuelles*, offered by Industry Canada, but which comes from your office as well. As a result of this program, the university was able to establish an incredible site on the Internet in French to provide assistance and information to caregivers. The address is: www.aidant.ca. I have heard that this program will be ending in March and that it will not be renewed.

I have seen what can be done with this program. I experienced it myself with the people who work there. I saw it with Frédéric Bach, who was the spokesperson for the university at the time and who is looking after his wife, who unfortunately suffered a rather serious stroke.

This was not a very expensive program, but it could achieve a great deal of good with the right people. Francophone minorities have the Internet pretty well everywhere: Montreal, Quebec, but also Saskatchewan and Alberta. This program is providing service

Un article a été publié récemment dans un journal que l'on ne nommera pas. L'auteur de cet article semble avoir une perception étroite de notre pays. Il indique qu'avec la mondialisation, c'est la langue anglaise qui prime et que l'on devrait investir uniquement dans la langue anglaise. Je me demandais alors comment la ministre responsable des langues officielles réagit devant un tel article?

Mme Verner : C'est regrettable.

Le sénateur Poulin : Je poserai donc ma question différemment. Comme ministre, j'aurais aimé que vous rédigiez une lettre qui donne justement la position du gouvernement actuel sur l'importance de cette qualité assez unique, dans le monde de la mondialisation, et en indiquant que deux langues nous donnent plus de chances de faire des affaires avec d'autres pays.

Mme Verner : Je suis d'accord avec vous. Je dois admettre, bien humblement, que je n'ai pas lu cet article. S'il est récent, je vais certainement réagir.

Le sénateur Poulin : L'article a paru samedi dernier dans le journal *Le Devoir*.

Mme Verner : Ce sera un plaisir pour moi de réagir. Je dois dire que c'était une grande fin de semaine de fête à Québec. On fêtait le carnaval de Québec. On avait des activités partout et de la grande visite.

Quand le premier ministre du Canada parle français, y compris dans des sommets internationaux à l'extérieur du Canada, je crois que cela en dit long sur la position de notre gouvernement. Je me ferai un plaisir de le rappeler à ceux qui ne partagent pas cette opinion.

La présidente : Est-ce que vos deux représentants, messieurs Lussier et Moisan, pourraient rester pour répondre aux questions de notre comité pour quelques minutes encore?

Mme Verner : Oui.

Le sénateur Champagne : On pourra toujours parler culture, toutefois demeurons avec les langues officielles. L'automne dernier, j'ai eu l'occasion d'aller à l'Institut universitaire de gériatrie de l'Université de Montréal. Il y a un programme intitulé les *Francommunautés virtuelles*, qui existe à Industrie Canada, mais qui vient aussi de chez vous. Ce programme a permis à l'université de mettre sur pied un site Internet en français extraordinaire pour aider et informer les aidants naturels. Ce site extraordinaire est à l'adresse : www.aidant.ca. J'apprends que ce programme se termine en mars et qu'il ne sera pas renouvelé.

J'ai vu ce qu'on a fait avec ce programme. Je l'ai vécu avec les gens qui sont là. Je l'ai vécu avec Frédéric Bach, qui était alors le porte-parole de l'université et qui s'occupe de sa femme qui, malheureusement, a subi un accident cardiovasculaire assez grave.

C'est un programme qui ne demandait pas beaucoup d'argent, mais avec lequel des gens bien intentionnés pouvaient faire beaucoup. On a Internet même dans les minorités francophones un peu partout; on trouve cela au Québec, à Montréal, à Québec,

in French for people. And apparently it is supposed to end at the end of March.

If you could take another look at this, Minister, I think that would be very helpful to people. I have seen caregivers from the other side. I was the person receiving care for many months, and I know how useful this resource is to the caregivers. It does not cost a lot of money, and you do not even have to administer it — Industry Canada would do that. This may be an idea worth considering.

Ms. Verner: Mr. Moisan will complete my answer. I am told that this program is supposed to end on March 31, but discussions are underway between the two departments. We will look at this closely.

The Chair: We will allow the minister to leave and we will continue the meeting. Thank you, Ms. Verner.

Senators, we will continue for 10 minutes at the most and then we will move to the next group of witnesses.

Senator Tardif: In recent weeks, we have read that there was a \$132-million shortfall between the amount actually invested and the amount that should have been invested under the education agreements signed with the provinces and territories. Can you account for this shortfall?

Mr. Lussier: There actually is no shortfall, senator. The basis of this calculation was inaccurate. I have seen the chart that the Library of Parliament staff used in all good faith to produce these figures, and I even discussed this matter with the library staff this morning. In 2002-2003, the year immediately before the action plan began, there were two envelopes for funding by Heritage Canada for education in the minority language. One of them was to end in 2002-2003, and the other in 2003-2004. These were the envelopes Ms. Copps announced at the end of the 90s — one for \$15 million and the other for \$18 million. These were to expire in 2002-2003, and in 2003-2004. So these resources were not supposed to last beyond these two years.

As a result, it was necessary to subtract the so-called regular resources for minority language education in order to come up with the real base for minority education resources. If you multiply these figures — 15 and 18 — by the number of years during which they were not available, you come up with a figure of 147. So theoretically, there is a shortfall of some 147 million. However, this is not the case, because these resources were ending in any case.

This may be somewhat confusing, because without having a chart, it is difficult to follow the explanations regarding these figures. The fact is quite simply that these funds, which were supposed to end, did end as scheduled.

Senator Tardif: Thank you. I can continue looking into this on my own.

mais on trouve cela aussi en Saskatchewan, en Alberta, quand on a besoin d'aide pour les gens, voilà où il y a des services francophones; et ce programme, paraît-il, sera terminé à la fin mars.

Si vous pouviez encore regarder, madame la ministre, je pense que cela aiderait beaucoup de gens. J'ai été à l'autre bout des aidants naturels. J'ai été la personne aidée pendant de longs mois et je sais à quel point cette ressource peut aider les aidants. Regardez, ce n'est pas une grosse somme d'argent et vous n'avez même pas à l'administrer, c'est Industrie Canada qui le ferait. Ce serait peut-être une bonne idée.

Mme Verner : M. Moisan complétera ma réponse; on me dit que c'est un programme, comme vous le soulignez, qui normalement se termine au 31 mars, mais il y a des discussions entre les deux ministères. On va regarder cela de près.

La présidente : Nous allons permettre à madame la ministre de nous quitter puis nous allons continuer. Merci Madame Verner.

La présidente : Sénateurs, nous allons prendre encore un maximum de dix minutes et ensuite nous passerons au prochain groupe de témoins.

Le sénateur Tardif : Nous avons lu dans les dernières semaines qu'il y avait un manque à gagner de 132 millions de dollars entre ce qui a été effectivement investi et ce qui devait être investi au niveau des ententes en éducation signées avec les provinces et les territoires. Pouvez-vous nous expliquer ce manque?

M. Lussier : En fait, il n'y a pas de manque à gagner, sénateur. La base sur laquelle ce calcul a été fait était inexacte. J'ai vu le tableau sur lequel, de très bonne foi, le personnel de la Bibliothèque du Parlement a préparé ces chiffres et j'en ai même discuté ce matin avec le personnel de la bibliothèque. Il y avait en 2002-2003, l'année immédiatement précédent le début du plan d'action, à l'intérieur des sommes que consacrait Patrimoine canadien à l'éducation dans la langue de la minorité, deux enveloppes pour des financements qui allaient se terminer, pour l'une en 2002-2003, pour l'autre 2003-2004. C'étaient des enveloppes que Mme Copps avait annoncées à la fin des années 1990, l'un de 15 millions et l'autre de 18 millions. Ces enveloppes devaient arriver à échéance, l'une en 2002-2003, l'autre en 2003-2004. Ce n'était donc pas des ressources qui devaient durer au-delà de ces deux années de fin de leur existence.

Il aurait fallu donc les enlever des ressources dites régulières consacrées à l'enseignement dans la langue de la minorité pour trouver la base réelle des ressources de langue officielle consacrée à l'enseignement de la minorité. Si vous multipliez ces chiffres, 15 et 18, par le nombre d'années pendant lesquelles elles n'ont pas été là, vous arrivez à 147. Donc théoriquement, c'est un trou de 147 qu'il aurait fallu trouver. Mais il n'y a pas de trou, car ces ressources arrivaient à échéance de toute façon.

C'est un peu confus, peut-être, car les explications de chiffres, sans avoir de tableau, deviennent difficiles à suivre. C'est simplement le fait que des ressources, qui devaient arriver à terme, sont arrivées à terme comme prévu.

Le sénateur Tardif : Merci; je peux toujours continuer à faire ma recherche.

Senator Goldstein: Just for your information, the article in question was published in the *National Post* on Saturday. There was quite a sharp response in *La Presse* on Sunday and an even better one, in my opinion, in today's *Le Droit*. I am wondering whether the department or the minister could respond by submitting an article to the *National Post*, because that is where this article appeared, and it was read by anglophones. It contained many misunderstandings and misinterpretations — I would not go so far as to say lies, but almost — and I think it requires a response.

Mr. Moisan: We will look into this. There have been many articles recently, including that one, of course, but others as well, that resulted in responses here in the region, in the *Ottawa Citizen*, a few weeks ago. Sometimes it takes a little time before there is a response; but it is worth setting the record straight.

I think the article in the *National Post* raised a much broader issue than French and English — it was more about the value of languages generally. We know that many other people have views on languages that go far beyond English and French and that take into account all languages and the way in which they enrich people's lives.

Senator Tardif: When can we expect to get the 2006-2007 annual report?

Mr. Lussier: In 2008. Last year, it was tabled in June. We always try to target a tabling date as early as possible in the spring. We are talking about the 2006-2007 report, which is being written at the moment.

The Chair: Before thanking you officially on behalf of the committee, I would just like to make one comment. We are all here to further the development of official language minority communities. A few years ago, if you recall, we were talking about defining a consultation process. This was defined at one point so that departments would understand that this is a two-way street, not a one-way street. Now we are in the process of defining what constitutes a positive measure. In the meantime, the years are going by, and minority communities are more and more vulnerable.

Personally, all I would like to say today — but this is not an announcement — is that Part VII of the Official Languages Act talks about the accountability framework of all the federal departments and agencies that come under it. The passage states:

Determine whether its policies and programs have impacts on the promotion of linguistic duality and minority community development, from the initial stages of their inception.

Le sénateur Goldstein : Juste à titre de renseignement, l'article en question a été publié dans le *National Post*, samedi; il y a eu une réponse assez pointue dans *La Presse* de dimanche et une réponse encore meilleure, je crois, dans *Le Droit* d'aujourd'hui. Cela dit, je me demande, avec respect, si le ministère ou la ministre pourrait répondre par un article dans le *National Post*, car c'est ce journal qui a fait paraître l'article qui a été lu par les anglophones, et il contenait un tas de malentendus, des difficultés d'interprétation — je n'irai pas jusqu'à parler de mensonge, mais presque — et cela exige une réponse, d'après moi.

M. Moisan : On va étudier la question. On a vu également beaucoup d'articles récents, celui-là certes, mais d'autres aussi, qui ont généré des réponses, ici dans la région, dans le *Ottawa Citizen*, il y a quelques semaines, et l'on voit que, parfois, cela prend un certain temps avant d'avoir des réponses; cela vaut la peine de remettre les pendules à l'heure.

Je crois que l'article du *National Post* posait une question un peu plus large que l'anglais et le français, c'était plutôt en général sur la valeur des langues. On sait que beaucoup d'autres personnes, sur l'apprentissage des langues en général, ont des perspectives qui dépassent largement l'anglais et le français et qui parlent de toutes les langues et à quel point c'est un enrichissement.

Le sénateur Tardif : Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir le rapport annuel 2006-2007?

M. Lussier : Ce sera en 2008. L'année passée, cela avait été déposé en juin. On essaye toujours de viser une date aussi tôt que possible au printemps pour le dépôt. On parle du rapport 2006-2007 qui est en préparation à l'heure actuelle.

La présidente : Avant de vous remercier de façon formelle de la part du comité, messieurs, j'aimerais juste faire une petite observation. Nous sommes tous ici pour le plus grand bien du développement des communautés de langues officielles en milieu minoritaire. Il y a quelques années, si vous vous souvenez, messieurs, nous discutons de définir ce qu'était une consultation et un processus de consultation. À un moment donné, cela a été défini pour que les ministères comprennent que c'était à deux sens et non pas à sens unique. Maintenant, nous sommes en train de définir ce qu'est une mesure positive. Pendant ce temps, les années passent et les communautés en situation minoritaires sont de plus en plus vulnérables.

Pour ma part, tout ce que j'aimerais dire aujourd'hui — mais ce n'est pas une annonce — c'est que dans la Loi sur les langues officielles, la partie VII parle du cadre d'imputabilité et de toutes les instances fédérales qui y sont assujetties. Dans ce cadre, quand on le relit, il est dit :

Déterminer si les politiques et programmes ont une incidence sur le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire, et ceci, dès les premières étapes.

I think this is very clear, and I would ask you to continue encouraging all departments to comply with Part VII of the Official Languages Act and to define positive measures as quickly as possible, because time is going by, and I know you are as aware of that as I am and as the members of the committee are.

I would like to thank both of you very much, Mr. Lussier and Mr. Moisan.

We will take a break for a few minutes, senators, and our next witnesses will come to the table.

The committee suspended.

The committee resumed.

The Chair: As I mentioned at the beginning, our committee has also undertaken a study of francophone culture. That is one of the subjects that is of great interest to our committee.

We will now hear representatives from two national organizations that promote the artistic and cultural expression of the francophone and Acadian communities. With us is the Fédération culturelle canadienne-française, the FCCF, represented by Pierre Bourbeau and Ms. Raymonde Boulay-LeBlanc, as well as the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, the FCFA, represented by Ms. Lise Routhier-Boudreau and Ms. Diane Côté.

We will hear the presentations of the two groups and then we will move to questioning. Please begin.

Lise Routhier-Boudreau, President, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Thank you for inviting us to appear before you. The subject you are studying at the moment, the culture of francophones in Canada, touches on some issues of crucial importance for the vitality and development of minority francophone communities.

As you know, the Summit of Francophone and Acadian Communities, which was held last June, allowed us to put forward a vision and a roadmap for the next development of the francophone community throughout the country. The summit's final statement set out clearly the conditions that promote the cultural, social and economic vitality of French-language communities. It also included culture explicitly in the common themes to be developed over the next 10 years. Moreover, it is one of the main points we would like to make today. The summit spoke about a francophonie defined not only by people whose mother tongue is French, but by all those who choose to communicate in French and to support French.

This concept of a plural francophonie is very important for the vitality of francophone and Acadian communities as well as for the development of our cultural identity and sense of belonging.

Je pense que c'est très clair et j'aimerais vous demander de continuer à inciter tous les ministères à respecter cette partie VII de la Loi sur les langues officielles ainsi qu'à définir au plus vite les mesures positives, car le temps passe et je sais que vous en êtes aussi conscients que moi et les membres du comité.

Cela dit, Messieurs Lussier et Moisan, merci beaucoup.

Sénateurs, nous faisons une pause de quelques instants; nos prochains témoins vont venir s'installer.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

La présidente : Comme je l'ai mentionné au début, notre comité a aussi entrepris l'étude de la culture francophone. C'est un des sujets qui sont de grand intérêt pour notre comité.

Nous allons maintenant entendre des représentants de deux organismes nationaux voués à la promotion de l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadienne. Nous avons avec nous la Fédération culturelle canadienne-française, la FCCF, en la personne de M. Pierre Bourbeau et de Mme Raymonde Boulay-LeBlanc ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, FCFA, en la personne de Mmes Lise Routhier-Boudreau et Diane Côté.

Nous écouterons la présentation des deux groupes et ensuite nous procéderons avec les questions. Si vous voulez bien commencer.

Lise Routhier-Boudreau, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Merci de nous avoir invités à prendre la parole. Le dossier que vous étudiez présentement, la culture des francophones au Canada, touche des questions d'une importance cruciale quant à la vitalité, au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Comme vous le savez, le Sommet des communautés francophones et acadienne, qui a eu lieu en juin dernier, a permis de mettre de l'avant une vision et une feuille de route pour la prochaine décennie du développement de la francophonie partout au pays. La déclaration finale du sommet énonce clairement les conditions favorables à la vitalité culturelle, sociale et économique des collectivités de langue française. Elle a aussi intégré explicitement la culture dans les orientations communes à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années. De plus, c'est là une grande partie de nos propos aujourd'hui. Le sommet a consacré l'existence d'une francophonie plurielle définie non plus uniquement par les francophones de langue maternelle, mais par tous ceux et toutes celles qui choisissent de communiquer et d'appuyer le français.

Ce concept d'une francophonie plurielle revêt une grande importance pour la vitalité des communautés francophones et acadienne ainsi que pour le développement de notre identité culturelle et de notre sentiment d'appartenance.

In our society, homogenous identity and cultural systems no longer exist. We firmly believe that cultural spheres have diversified through regionalization, the multiple origins from which francophones come, and the cultural influence of the rest of Canada, the U.S. and the world.

The current context for francophone and Acadian communities is one of great cultural diversity and an acknowledged increase in the number of people who identify as being bilingual. Over the past decade, these communities have had to deal with fundamental issues regarding what it means to identify as a francophone in a diverse context and in particular how to ensure that everyone can achieve his or her cultural potential. Defining the francophonie as consisting of all those who choose to communicate in French shows respect for cultural, religious and ethnic differences and is inclusive of francophones from various origins and those who have learned French and choose to participate directly or indirectly in the life of the francophone community. From this perspective of a pluralistic francophonie that is influenced by various identities, how will artistic institutions and initiatives aimed at strengthening francophones' sense of belonging to their community manage to carry out their role, especially given the siren call of anglophone culture? We see that as the major question facing us today. Language and culture are what connect us. Language incorporates culture, and culture involves a common language. It is with that language and that culture that we create a community. In this new concept of francophonie, a sense of belonging can be developed and nurtured only through the efforts of a broad range of community partners as well as institutions, facilities and content that creates attractive and dynamic living spaces in French and open them up to a variety of individuals, experiences and needs.

What we are talking about are accessible community living spaces such as schools, media, centres to welcome new arrivals and immigrants, and community and cultural centres. The linguistic and cultural content must be competitive from the standpoint of technology, accessibility, activities, events, products and services offered in French. There must be a variety of processes to interest individuals, groups and target publics by providing them with opportunities to share, dialogue, celebrate, participate, get involved and use interactive communication media. It is also vital to have organizers, cultural contributors and artists who lead, communicate, create, innovate, produce, promote and transmit culture, heritage and the arts with a view to bringing individuals and groups together in a francophone space and a community context. These carriers of culture and identity will work together to attract, acquire and maintain cultural activities, to ensure community participation and to enhance the awareness and enjoyment of the benefits of living in an open linguistic and cultural space. However, competition is strong among the various cultural and identity influences connected with French and English. The major challenge for francophone and Acadian communities and for those involved in culture and

Dans notre société, les systèmes homogènes d'identité et de culture sont révolus. Nous croyons fermement que les champs de référence culturels se sont diversifiés en fonction tant des régionalisations que des origines des francophones et des multiples sources d'influence culturelle canadienne, américaine et mondiale.

Les communautés francophones et acadienne vivent aujourd'hui dans un contexte de grande diversité culturelle et de montée notoire d'identité bilingue. Ces communautés se sont retrouvées aux prises, au cours de la dernière décennie, avec des questionnements fondamentaux sur la manière de définir l'identité francophone au cœur de la diversité et surtout sur la façon de s'assurer que chacun y trouve les conditions nécessaires à l'épanouissement. Le concept d'une francophonie définie par tous ceux et toutes celles qui choisissent de communiquer en français est respectueux des différences culturelles, religieuses et ethniques et laisse la place aux francophones d'origines diverses et à ceux et celles qui ont appris la langue française et qui choisissent de participer de près ou de loin à la vie de la communauté francophone. Dans un tel contexte de francophonie plurielle, sujette aux influences identitaires multiples, comment les lieux de création et de renforcement de l'appartenance à la communauté francophone réussiront-ils à jouer leur rôle face notamment au pouvoir d'attraction de la culture de langue anglaise? Et voilà à notre avis la grande question que nous posons aujourd'hui. La langue et la culture sont constitutives de ce qui nous relie. Dans la langue il y a déjà une culture incorporée. La culture comporte une langue commune, et c'est avec cette langue et avec cette culture que nous créons une communauté. Dans cette nouvelle francophonie, la construction et le renforcement du sentiment d'appartenance passe par la contribution d'un très large éventail de partenaires communautaires ainsi que par la présence d'institutions, de lieux et de contenus qui créent et rendent accessibles des milieux de vie en français attrayants, dynamiques pour une variété d'individus, une variété d'expériences et une variété de besoins.

On parle ici de lieux de vie communautaire accessibles tels : les écoles, les médias, les centres d'accueil des migrants et des immigrants et les centres communautaires et culturels. On parle de contenu linguistique et culturel compétitif en matière de qualité de technologie d'accessibilité, des activités, des événements, des produits et des services en français. On parle de processus variés qui peuvent intéresser les individus, les groupes, les publics cibles par des occasions de partage, de dialogue, de célébration, de participation, d'engagement ainsi que par des médias de communication interactifs. Enfin, on parle d'intervenants, d'animateurs culturels et d'artistes qui contribuent, à animer, à communiquer, à créer, à innover, à produire, à valoriser et à transmettre les arts, les cultures et les patrimoines visant à relier les individus et les groupes dans l'espace francophone et dans les lieux de vie communautaire. C'est ensemble que ces acteurs culturels et identitaires veillent à l'attrait, à l'acquisition, au maintien, à la participation des personnes et aux bénéfices potentiels qu'elles perçoivent et qu'elles retirent à vivre dans l'espace ouvert de la langue et de la culture. Toutefois, la compétition est vive entre les influences culturelles et identitaires de langue française et celle de langue anglaise. Le grand défi pour

identity is therefore to strengthen their ability to attract people's interest and fulfil the expectations and desires of both francophones and francophiles. In a world where there are numerous influences on culture and identity, especially given the dominance of American and English-Canadian culture, it is essential that living spaces, content, processes and cultural contributors in French be able to offer comparable quality, variety and vitality to what is available in English.

After all, choices of culture and identity are greatly influenced today by the powers of seduction, that is, the ability of cultural leaders and contributors to offer attractive choices to individuals and groups. For all these reasons, it is important to strengthen the ability of those involved in creating and transmitting francophone culture and identity to carry out their role effectively. The federal government can contribute in a vital way by investing in building and strengthening French living spaces.

There will be a number of major opportunities over the next year for the government to take concrete measures to support its commitment to Canada's linguistic duality and the development of official language communities. In addition to major events such as the Francophonie Summit and the Quebec 400th anniversary celebrations, where Canada will be able to showcase and promote the Francophonie through the production, promotion and dissemination of art, culture and heritage, there are other issues: the renewal of the community cooperation agreements, the federal-provincial agreements and, of course, the federal government's official languages strategy.

During the consultations led by Bernard Lord on the new official languages strategy, we emphasized the importance of investing in building living spaces in French, especially by investing in the human capital of communities. This means investing in the spaces, content, processes and cultural organizers to enable francophones to identify with the Francophonie and develop a sense of belonging. It means investing in infrastructure, physical spaces where francophones have access to activities, goods and services in French, and places where they can meet, learn, dialogue and come together as a community. It means investing in French-language public and community communications media infrastructure that will stimulate and mobilize young people, families, new community members and immigrants, as well as promote and disseminate the many dimensions of francophone culture and identity.

It means investing in the training of human resources in order to improve the abilities, skills and effectiveness of francophones when it comes to creating and innovating, producing, promoting and disseminating cultural activities, goods and services in French.

les communautés francophones et acadienne et pour leurs acteurs culturels et identitaires est donc de redoubler leur capacité d'attraction et de satisfaction des attentes et des demandes tant des francophones que des francophiles. Dans un monde où les influences culturelles et identitaires sont nombreuses, surtout dans un contexte où la culture américaine et canadienne de langue anglaise est omniprésente, il devient impératif que les lieux de vie, les contenus, les processus et les intervenants culturels de langue française offrent une qualité, une variété et une vitalité comparable à ceux de langue anglaise.

Par ailleurs, il faut reconnaître que nous vivons à une époque où les choix culturels et identitaires sont pour une bonne part guidés par la séduction, c'est-à-dire par la capacité des acteurs et des intervenants culturels d'offrir des choix attrayants pour les individus et les groupes. Pour toutes ces raisons, il importe donc de renforcer la capacité des acteurs culturels et identitaires de la francophonie de jouer leur rôle. À cet égard, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de premier plan en investissant dans la construction et le renforcement des milieux de vie en français.

Au cours de la prochaine année, plusieurs occasions majeures permettront au gouvernement de poser des gestes concrets en lien avec son engagement envers la dualité linguistique au Canada et l'appui au développement de communauté de langues officielles. Outre les grands événements que sont le Sommet de la Francophonie, les célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec, qui permettront au Canada d'illustrer et de promouvoir la francophonie par la production, la promotion et la diffusion des arts, de la culture et du patrimoine, il y a la question du renouvellement des accords de collaboration avec les communautés, des ententes Canada-provinces et bien sûr, de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de langue officielle.

Lors des consultations menées par Bernard Lord en vue de la prochaine stratégie en matière de langues officielles, nous avons mis de l'avant l'importance d'investir dans la construction des milieux de vie en français, notamment par le biais d'investissement dans le capital humain des communautés. Or, qui parle d'investissement dans la construction des milieux de vie en français parle également d'investissement dans les lieux, les contenus, les processus et les intervenants qui permettent aux francophones de s'identifier à la francophonie et de développer un sentiment d'appartenance. Il s'agit d'investir dans les infrastructures, des lieux physiques où les francophones ont accès aux activités, aux biens, aux services en français; des lieux d'apprentissage, de rencontre, de dialogue et communautaires. Il s'agit d'investir dans les infrastructures des médias de communications publiques et communautaires de langue française capables de capter et de mobiliser l'intérêt de jeunes, des familles, des migrants et des immigrants ainsi que de promouvoir et diffuser les multiples dimensions de la culture et l'identité francophone.

Il s'agit d'investir dans la formation des ressources humaines en vue d'améliorer les capacités et les compétences ainsi que l'efficacité des francophones dans la création et l'innovation, dans la production, la promotion et la diffusion des activités, des biens et des services culturels en français.

We would like the Senate to support this emphasis on investing in the building of francophone living spaces, and since culture is the cross-cutting element of these spaces in French, we also would like to see the Senate recognize the vital contribution made by the Fédération culturelle canadienne-française and its members to strengthening these environments. The government's commitment to Canada's linguistic duality and to cultural diversity, which is a fundamental value of our country, is a commitment to Canada's future.

I want to thank you for your ongoing interest in Canada's francophone culture. We will, of course, be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you. We will now hear from Ms. Raymonde Boulay LeBlanc.

Raymonde Boulay LeBlanc, Chair of the Board of Directors, Fédération culturelle canadienne-française: Madam Chair, the future of the Francophonie in Canada is tightly bound to that of our culture. Canada is not only an economic power, but also a dynamic cultural entity and an environment where its national cultures can thrive. Francophone culture today is a driver of change and development that can help build a strong, open and pluralistic Canadian Francophonie.

Francophone culture should occupy a central position in Canada, but it has not yet been granted that place even today. Our artists, our organizations and our creations have brought a plurality of voices to La Francophonie on the world stage thus enhancing its image. We have great performers, entertainers and creative talent. Their calling is to express themselves and to reach out to the world, but the Canadian francophonie still lacks the means by which to take a place among these international bodies.

The primary challenges facing our industry: there are still ongoing challenges directly related to our peripheral and minority status; we need to consolidate the cultural continuum in the regions; and in our communities, cultural development is fostered by about 145 local organizations and 13 provincial and territorial bodies. Their capacity to act is often limited by a lack of resources, and in particular, human resources and adequate infrastructure.

Holding on to our performing artists: it is becoming increasingly urgent for us to encourage new employment development initiatives for our performing artists and to focus on regional strategies in order to keep our performing artists who, through their contributions, provide a vital and stimulating environment for our francophone and Acadian communities; the federal, provincial and territorial governments, and cultural agencies must give greater consideration to the needs of the performing arts community:

For several years, the FCCF and its members have been critical of the failure to increase financial support to the francophone performing arts community in Canada. Aside from a number of success stories since the start of the new millennium, there has

Nous souhaitons donc que le Sénat appuie cette mise en priorité des investissements dans la construction des milieux de vie en français et comme la culture traverse tous ces milieux de vie en français, nous croyons également important que le Sénat reconnaisse la contribution essentielle de la Fédération culturelle canadienne française et de ses membres au renforcement de ses milieux de vie en français. L'engagement du gouvernement envers la dualité linguistique et envers la diversité culturelle, valeur fondamentale de notre pays, équivaut à un engagement vers l'avenir du Canada.

Je vous remercie de l'intérêt renouvelé que vous portez à cette culture francophone du Canada et bien sûr nous serons heureuses de répondre à vos questions.

La présidente : Merci. Nous allons maintenant entendre la présentation de Mme Raymonde Boulay LeBlanc.

Raymonde Boulay LeBlanc, présidente du Conseil d'administration, Fédération culturelle canadienne-française : Madame la présidente, l'avenir de la francophonie canadienne est intimement lié à celui de notre culture. Le Canada n'est pas seulement une puissance économique, mais bien une entité culturelle dynamique et un cadre d'épanouissement de ses cultures nationales. Aujourd'hui, la culture francophone est une force motrice de changements et de développements qui va favoriser l'essor d'une francophonie canadienne forte, ouverte et plurielle.

Alors que la culture francophone devrait occuper au Canada une place centrale, aujourd'hui encore, celle-ci ne lui est toujours pas octroyée. Sur le plan international, nos artistes, nos organismes, nos créations apportent une pluralité de voix à la Francophonie internationale lui donnant ainsi une image plus riche. Nous avons de grands artistes et de grands créateurs. Ils ont la vocation à s'exprimer, à rayonner dans le monde, mais la Francophonie canadienne dispose encore de peu de moyens pour se positionner au niveau des instances internationales.

Les principaux défis de nos secteurs : il reste des défis permanents directement liés à notre environnement périphérique et minoritaire; consolider le continuum culturel en région; dans nos communautés, le développement culturel repose sur l'action d'environ 145 organismes locaux et 13 organismes provinciaux et territoriaux. Leur capacité d'action est trop souvent restreinte par un manque de moyens notamment en ressources humaines et en infrastructures adéquates.

La rétention d'artistes : il devient urgent d'encourager de nouvelles initiatives visant le développement d'emplois artistiques et de privilégier des stratégies d'action en région pour contribuer à la rétention des artistes qui, par leur apport, façonnent un milieu de vie épanouissant et stimulant au sein des communautés francophones et acadiennes; une meilleure considération des besoins du milieu artistique par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les agences culturelles :

Depuis quelques années, la FCCF et ses membres déplorent un engagement financier qui plafonne envers la communauté artistique francophone au Canada. À l'exception de certains exemples de réussite depuis le début des années 2000,

been a lack of awareness of the plight in which the performing arts sector finds itself. The result has been inadequate funding of the regional and national performing arts infrastructure, as indicated by the study conducted by the Fédération culturelle canadienne française. This study shows there was a drop in funding from the Canada Council for the Arts between 2000 and 2005, and also in 2006, despite PICLO investment of \$2.2 million and a Canada Council for the Arts overall funding increase over the same period. There have also been setbacks as far as the Canadian Television Fund is concerned, particularly in management of the use of funding. Lastly, efforts to get francophone representation on the board of directors of the Canada Council for the Arts and the Canadian Television Fund have been unsuccessful.

The failure to make reference to Canadian francophone arts and culture in the official languages action plan was particularly damaging in terms of ensuring the balanced development of our cultural and artistic communities. We now urgently need stable and multi-year core funding to consolidate our organizations and to develop winning strategies and projects which recognize existing resources and each region's potential.

Our national performing arts organizations represent a cross-section of sectors including the visual arts, literary creation, the theatre, music and song, and the media arts. They are constantly looking for additional funding in order to pay their operating costs and to ensure their performing artists and creative talent are paid a decent living. The industrial structure of the francophone and Acadian communities may never be able to compete with the conglomerates, but clearly, without this structure, our communities will be incapable of sustaining creative and production endeavours of a professional standard.

Having said this, despite real progress, francophone audiovisual production outside Quebec remains a fragile industry especially with the recent changes announced to the Canadian Television Fund and its budget allocation. Over the last six years, funding for francophone producers in a minority setting has never reached 15 per cent of the Canadian Television Fund francophone envelope.

Access to the arts: Many projects — such as the Réseaux régionaux de diffusion de spectacles, the *Livres, Disques* initiative, the *L'échangeur en arts visuels* project, the Montreal promotion office *Zof* — have enjoyed financial support, but these projects remain additional investments in order to really make a mark and increase the visibility and influence of our artists.

The role of family, school, youth, community, the media, and governments in promoting and supporting francophone culture:

While cultural and identity-based capital is the common denominator among francophones and Acadians, the fact remains that learning a language and the culture that

une méconnaissance des réalités propres aux organismes artistiques demeure. Il en résulte un financement inadéquat de l'infrastructure artistique nationale et en région, tel que démontré par l'étude sur le positionnement de la Fédération culturelle canadienne française qui indique un recul du financement du Conseil des arts du Canada de 2000 à 2005 et aussi en 2006, et ce, malgré un investissement PICLO de 2,2 millions de dollars et une augmentation du financement global du Conseil des arts du Canada pendant la même période. On note également un recul par rapport au Fonds canadien de la télévision, notamment dans la gestion de l'utilisation des fonds. Enfin, les efforts pour l'obtention d'une représentation francophone au sein des conseils d'administration du Conseil des arts du Canada ou du Fonds canadien de la télévision sont restés lettre morte.

Enfin, l'absence des arts et de la culture de la Francophonie canadienne dans le plan d'action pour les langues officielles a été particulièrement préjudiciable pour un développement équilibré et pondéré de nos milieux artistique et culturel. Aujourd'hui, il devient urgent d'obtenir un financement de base pluriannuel et stable pour la consolidation de nos organismes et pour le développement des stratégies et des projets mobilisateurs et structurants en tenant compte des ressources existantes et du potentiel de chacune des régions.

Nos organismes artistiques nationaux représentent les secteurs des arts visuels, de la création littéraire, du théâtre, de la chanson-musique et des arts médiatiques. Ils sont constamment à la recherche de ressources financières supplémentaires pour assurer les frais de fonctionnement et pour rémunérer décentement les artistes et les créateurs. Les structures industrielles présentes dans les communautés francophones et acadienne ne seront possiblement jamais en mesure de concurrencer avec les conglomerats, mais il est clair que sans elles, nos communautés seraient incapables de soutenir une activité de création et de production de niveau professionnel.

Ceci étant, et malgré des progrès réels, la production audiovisuelle francophone à l'extérieur du Québec demeure une industrie fragile notamment avec les changements récents annoncés au Fonds canadien de télévision et la répartition de son budget. Dans les six dernières années, les sommes allouées aux producteurs francophones en milieu minoritaire n'ont pas atteint 15 p. 100 de l'enveloppe francophone du Fonds canadien de télévision.

L'accès aux arts : Beaucoup de projets de diffusion — comme les Réseaux régionaux de diffusion de spectacles, l'initiative *Livres, Disques*, le projet *L'échangeur en arts visuels*, le bureau de promotion *Zof* de Montréal — ont bénéficié de ce soutien financier, mais ces projets demeuraient des investissements additionnels pour pouvoir véritablement décoller afin d'accroître la visibilité et le rayonnement des artistes.

Les rôles de la famille, l'école, la jeunesse, la communauté, les médias, les gouvernements en matière de promotion et d'appui à la culture francophone :

Si le capital culturel et identitaire est le dénominateur commun des francophones et Acadiens, il n'en reste pas moins que l'acquisition d'une langue et d'une culture qui y sont associées

goes with it is the result of an educational and learning effort shared by families, schools and communities. Culture at school and the accessibility of culture have therefore remained an ongoing focus in the FCCF's work. To this end, the FCCF launched the initiative *lien langue-culture-éducation* — language-culture-education — which in turn testifies to the essential role played by an artistic and cultural education in our schools, which contributes to our youth thinking about their identity.

As far as francophone and Acadian communities are concerned, the FCCF would argue that francophone culture is not a sector, but rather an essential multi-dimensional element to their ongoing development. Francophone culture and its many manifestations are transversal and cut across all sectors of the Canadian francophonie, and help to control the exodus of our youth, linguistic and cultural assimilation and linguistic transfer.

In this 21st century, we must take a fresh look at what francophone identity means not only when it comes to protecting our culture, but also in terms of the cultural interconnectedness in our francophone world, along with the notion of otherness and cross-culturalism which are progressively becoming part of our francophone and Acadian communities.

The arts and culture are tools for pluralistic integration within our francophone and Acadian communities. Places of cultural mediation, local structures of cultural activity are both meeting places, places of interaction which encourage better understanding and friendship between cultures among francophone and Acadian communities. This is crucial so that immigrants feel a sense of belonging to their francophone community, and to halt any ghettoization of new francophone/francophile immigrants in their francophone and Acadian communities.

Culture's contribution from an economic standpoint: Despite its measurable and quantifiable economic impacts, francophone culture still is not recognized as a key component of the Canadian economy. The only exception being that Quebec cultural and artistic communities and, more recently, Acadian ones, have successfully implanted bold strategies to highlight the decisive and important contribution of their artists and cultural institutions in society by making a trademark for themselves rooted in modernity, creativity, and innovation.

Francophone culture and Canadian society and minority francophone communities: Culture needs to become a societal focus for the Canadian francophonie, francophone culture must be rich and creative, confident in its identity, and it must take its place among institutional, public, media, and political fora, thereby establishing its legitimacy and helping the francophonie become an essential project in Canada. In going about this ambitious mission, the federal government needs to better support francophone culture which enriches cultural diversity and fosters

résulte d'un effort d'éducation et d'apprentissage partagé entre familles, écoles et communautés. Ainsi, la culture à l'école et l'accessibilité de la culture restent des axes de travail permanents pour la FCCF. À ce propos, elle a lancé l'initiative *lien langue-culture-éducation* qui révèle le rôle essentiel de l'éducation artistique et de l'animation culturelle au sein des écoles et qui contribue à l'épanouissement d'une réflexion identitaire chez les jeunes.

Du côté des communautés francophones et acadienne, la FCCF préconise que la culture francophone n'est pas un secteur, mais bien un pilier transversal essentiel à leur développement durable. La culture francophone et ses manifestations sont des éléments transversaux qui se retrouvent dans l'ensemble des secteurs de la francophonie canadienne et qui permettent de contrer l'exode des jeunes, l'assimilation linguistique et culturelle et les transferts linguistiques.

En ce XXI^e Siècle, il nous faut revoir la question de l'identité francophone pas seulement du côté de la protection de notre culture, mais aussi du côté des interrelations culturelles dans notre espace francophone avec la notion d'altérité et d'interculturalité qui s'installe progressivement au sein des communautés francophones et acadienne.

Les arts et la culture sont des outils d'intégration pluraliste au sein des communautés francophones et acadienne. Les lieux de médiation culturelle, les structures locales d'action culturelle sont autant d'agoras, d'espaces d'interaction qui encouragent une plus grande compréhension et une amitié entre les cultures au sein des communautés francophones et acadienne. Ceci est indispensable pour créer chez les immigrants un sentiment d'appartenance à leur communauté francophone et pour endiguer tout processus de « ghettoïsation » des nouveaux arrivants francophones/francophiles au sein des communautés francophones et acadienne.

L'apport de la culture en terme économique : Malgré des impacts économiques mesurables et quantifiables, la culture francophone n'est pas encore reconnue comme une composante essentielle de l'économie canadienne. Seule nuance à ce constat : les milieux culturels et artistiques québécois et plus récemment acadiens qui ont réussi à mettre en place des stratégies audacieuses de valorisation de l'apport essentiel et déterminant de leurs artistes et institutions culturelles dans la société en projetant une image de marque faite de modernité, de créativité et d'innovation.

La culture francophone et la société canadienne et les communautés francophones en milieu minoritaire : Il faut placer la culture au cœur d'un projet de société propre à la francophonie canadienne, celui d'une société culturelle francophone, riche et inédite, forte dans son identité qui, en occupant les espaces institutionnels, publics, médiatiques et politiques, ira puiser sa légitimité, viendra conforter la francophonie comme un projet essentiel au Canada. Pour poursuivre cette ambitieuse mission, le gouvernement fédéral se

linguistic duality in Canada. These two fundamental values characterize Canada and are a source of pride for it abroad.

Since 2002, the FCCF has been publishing a study on the place held by the Canadian francophonie in the major federal cultural institutions. The study has revealed the fluctuating funding levels for cultural and artistic organizations in the Canadian francophonie, and this is something the FCCF wants to change, particularly through the development of a new instrument to replace the official languages action plan. To this end, the FCCF believes that an additional \$200 million spread over five years is required to ensure the long-term consolidation of these artistic and cultural organizations throughout Canada.

A national cultural policy to fight for and stimulate francophone culture: Currently, there is no official definition of culture and no dominant cultural policy in Canada. The Constitution outlines the major principles of a Canadian cultural policy. Other elements of a cultural policy are to be found in legislation such as the Income Tax Act, the Copyright Act, the Broadcasting Act and other highly specific acts such as the Status of the Artist Act. Having said this, the lack of coherency between Canada's legislative framework and financial rather than cultural considerations seems evident in the way the current cultural policy is applied. Culture is a shared responsibility and each order of government develops it according to its own priorities and programs within a strategic framework and with consideration for budgetary constraints. What remains clear is that in the 21st century and the globalized environment of international trade and a concentrated business sector, Canada must send out an unequivocal message to the arts and culture sector, and especially its Canadian francophone component, that it understands the importance of adequate and stable funding in this key area which underpins both the national economy and identity.

Part VII of the Official Languages Act is an important tool supporting cultural life in minority francophone communities: Following the amendments made to Part VII of the Official Languages Act in 2005, the federal government must now take positive steps to promote the vitality of language communities. To this end, the FCCF would like to emphasize the problems surrounding the management of some Canadian Heritage programs by third parties which are not subject to the Official Languages Act. In other words, even though the legislative framework has been strengthened through Bill S-3 with the intention of helping minority language communities, concrete and measurable results have not been forthcoming.

The UNESCO Convention on the Protection and Promotion of Cultural Diversity: The FCCF is continuing its involvement with the coalition for cultural diversity. The federal government needs to take clear action: it needs to pass adequate legislation confirming the importance of Canadian ownership and control of cultural enterprises, including those within the realm of Canadian

doit de mieux appuyer la culture francophone qui vient enrichir la diversité culturelle et anime la dualité linguistique de notre pays, deux valeurs fondamentales qui caractérisent le Canada et qui en font sa fierté à l'étranger.

Depuis 2002, la FCCF publie une étude sur le positionnement de la francophonie canadienne au sein des grandes institutions culturelles fédérales. Elle met en lumière les fluctuations des budgets accordés aux organismes artistiques et culturels de la francophonie canadienne, un état de fait que la FCCF veut voir changer notamment avec le prochain mécanisme qui remplacera le plan d'action pour les langues officielles. À cet effet, la FCCF estime qu'il est nécessaire d'obtenir une injection supplémentaire de 200 millions de dollars étalée sur cinq ans pour une consolidation à long terme de ses organismes artistiques et culturels à travers le pays.

Une politique culturelle nationale pour défendre et stimuler la culture francophone : Actuellement, il n'existe pas de définition officielle de la culture et pas de politique culturelle dominante au Canada. La Constitution renferme les grands principes d'une politique culturelle canadienne. D'autres éléments de politique culturelle se retrouvent dans des lois comme la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur la radiodiffusion et d'autres lois plus particulières comme la Loi sur le statut de l'artiste. Ceci étant, le manque de cohérence entre les objectifs du cadre législatif du Canada et les considérations financières plutôt que culturelles, semble évident dans l'application de l'actuelle politique culturelle. La culture représente une responsabilité partagée et chaque ordre de gouvernement la développe selon ses propres priorités et programmes à l'intérieur de son cadre stratégique et de ses contraintes budgétaires. Ce qui reste évident, c'est qu'en ce XXI^e Siècle et dans l'environnement mondialisé de commerce international et de concentration d'entreprises, le Canada doit signaler sans équivoque au secteur des arts et de la culture, et notamment à ceux de la francophonie canadienne, qu'il comprend l'importance d'un financement adéquat et stable dans ce domaine vital de l'identité et de l'économie nationale.

La partie VII de la Loi sur les langues officielles, un atout pour l'appui à la culture dans les communautés francophones en situation minoritaire : Avec les modifications apportées à la partie VII de la Loi sur les langues officielles en 2005, le gouvernement fédéral doit maintenant mettre en place des mesures positives visant à encourager l'épanouissement des communautés linguistiques. À ce chapitre, la FCCF tient à souligner la problématique qui concerne la gestion de certains programmes de Patrimoine canadien par de tierces parties qui ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles. En d'autres mots, alors que le cadre législatif avec la Loi S-3 se trouve renforcé au bénéfice des communautés linguistiques minoritaires, les résultats concrets et mesurables restent, eux, toujours en attente.

La convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle : Dans ce contexte particulier, la FCCF poursuit son implication auprès de la coalition pour la diversité culturelle. Le gouvernement fédéral doit poser des gestes clairs : adopter un cadre législatif complet qui affirme l'importance de la propriété et du contrôle canadien des entreprises culturelles, dont

francophonie; it must implement a policy framework which ensures that all distribution and Canadian content production technologies share the same obligations and cultural objectives; must develop a Canadian foreign policy which focuses on promoting our francophone culture in all media formats and platforms throughout the various international markets; and, it must celebrate Canadian francophone cultural achievements world-wide.

And we need money to make our dreams a reality. Federal spending on culture is but a tiny part of the overall budget. The FCCF believes that it is time for the Canadian government, just like other countries, to seriously think about moving towards having at least 1.5 per cent of the national budget dedicated to culture, with a fair share of this being allocated to the Canadian francophonie through the Department of Canadian Heritage and its cultural agencies' programs, in line with the demographic weight of this sector.

In conclusion, in making culture a real ambition for the Canadian francophonie, it becomes obvious that in reality the Canadian francophonie is based in culture itself. Our artists, our designers, and our cultural community has woven together a network of the mind, the imagination, and the heart, and it is up to us to keep this alive and well. Since culture is at the heart of the francophone identity, it must also be at the heart of sustainable development for francophone and Acadian communities.

Thank you for having invited us to appear before you. I may have one more recommendation: perhaps the committee should also consider inviting national artistic organizations to appear.

The Chair: Thank you, Ms. LeBlanc. I should mention that the committee does intend to hold a round table and these organizations will be invited.

Senator Poulin: I would like to thank Ms. Routhier-Boudreau and Ms. Boulay LeBlanc and your respective directors general for having taken the time to come and speak to us with conviction and clarity of the importance of language and culture in our country today. You are preaching to the converted. I will not hide that fact from you.

You said a number of important things. I really liked the language you used, Ms. Routhier-Boudreau, when it came to using seduction nowadays to ensure that language and culture are further developed. I particularly liked your reference, Ms. Boulay LeBlanc, to the Broadcasting Act.

I was a little surprised that you did not talk about the importance of broadcasting to, one, broaden the reach of our culture and language, and two, to make known our artists, and contribute to their development. When I look back 20 years ago — and I think Senator Champagne will recall — Société Radio-Canada played an extremely important role both regionally and nationally in developing our major artists. Unfortunately there are fewer and fewer regional programs and programs which feature our major French-speaking artists.

celle de la francophonie canadienne; mettre en place un cadre politique qui assure que toutes les technologies de distribution et de production de contenu canadien partagent les mêmes obligations et objectifs culturels; développer une politique étrangère canadienne qui assure la promotion de notre culture francophone dans tous les médias et sur toutes les plateformes sur les marchés internationaux et célèbre les réalisations culturelles francophones canadiennes à l'échelle mondiale.

Il va falloir aller chercher les moyens de nos ambitions. Au niveau fédéral, les dépenses culturelles représentent une partie infime du budget global. La FCCF estime qu'il est temps que le gouvernement canadien, à l'instar d'autres pays, pense sérieusement à s'avancer vers un ratio d'au moins 1,5 p. 100 du budget national consacré à la culture et qu'une part équitable y soit accordée à la francophonie canadienne par le biais des programmes de Patrimoine canadien et de ses agences culturelles et selon le poids démographique qu'elle représente.

En conclusion, faire de la culture une véritable ambition pour la francophonie canadienne, le constat est que, dans les faits, la francophonie canadienne est avant tout culturelle. Nos artistes, nos créateurs, nos acteurs culturels ont tissé un réseau de l'esprit, de l'imagination et du cœur qu'il nous appartient de faire vivre. Et parce que la culture est au cœur de l'identité francophone, elle doit être au cœur du développement durable des communautés francophones et acadienne.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous. Et j'aurais peut-être une dernière recommandation : il serait opportun pour le comité de pouvoir inviter aussi les organismes nationaux artistiques à comparaître devant vous.

La présidente : Merci, madame. J'aimerais vous mentionner que le comité a l'intention de tenir une table ronde et ces organismes seront invités.

Le sénateur Poulin : J'aimerais vous remercier Mme Routhier-Boudreau et Mme Boulay LeBlanc et vos directeurs généraux respectifs d'avoir pris le temps de venir nous parler avec conviction et clarté de l'importance de la langue et de la culture dans notre pays d'aujourd'hui. Vous prêchez à des convertis, on ne vous le cachera pas.

Vous avez dit des choses importantes. J'ai beaucoup aimé l'utilisation de votre langage, Mme Routhier-Boudreau, sur le fait qu'il fallait user de séduction aujourd'hui pour s'assurer que la langue et la culture devenaient plus à point. J'ai beaucoup aimé votre référence, Mme Boulay LeBlanc, à la Loi sur la radiodiffusion.

J'ai été un peu surprise de ne pas vous entendre parler de l'importance de la radiodiffusion pour, un, faire connaître la culture et la langue, et deux, faire connaître nos artistes, contribuer à leur développement. Si je retourne à il y a 20 ans — et je pense que madame le sénateur Champagne va s'en souvenir personnellement —, la Société Radio-Canada a joué un rôle extrêmement important régionalement et nationalement dans le développement de nos grands artistes. Malheureusement, on retrouve moins d'émissions régionales et des émissions sur nos grands artistes de langue française.

Have you decided to no longer call on our national broadcaster to play this role and is that why neither of you referred in any way to the importance of the Société Radio-Canada in our country today? Especially with the budget of about a billion dollars and regional infrastructure which is available country-wide, I was a little surprised to see that there was no mention of our national broadcaster.

Ms. Routhier-Boudreau: It certainly was not my intention to not continue to highlight the need for both television and radio broadcasting. When I referred to the media, I was speaking broadly, and was including the important role that the media has played in the past and which it continues to play today. Moreover, we have an ongoing dialogue with Radio-Canada and we continue to make known our communities' needs vis-à-vis their broadcasters. I would like to reassure you that that is certainly not something we have lost sight of.

Ms. Boulay LeBlanc: I might also point out that, today, I had a meeting with the CEO of the APFC, the Association des producteurs francophones du Canada, who, as it turns out, had some alarming things to say on this matter. Perhaps I will let Pierre tell you about that.

Pierre Bourbeau, Directeur Général, Fédération culturelle canadienne-française: Indeed, it is perhaps because we recently appeared before another committee in relation to Radio-Canada and its important role that we may have allowed ourselves a broader focus in this document. However, I can tell you that, as far as we are concerned, the visibility of francophone and Acadian communities and of artists within Radio-Canada is very important and we have really pushed Radio-Canada to focus on the visibility of these artists in the top-rating national programs.

We have observed lately, with the restructuring of Radio-Canada, that there are quite interesting developments in terms of web and radio programming at Radio-Canada. And this has to do with the fact that the Internet and radio are flexible media which do not cost much. Now, television, is another thing. Radio-Canada is our public television and it is not being adequately funded despite still having to play the same role when it comes to fighting for ratings with the private television companies, and by extension, fighting for the advertising revenue they need.

We, the French-speaking community of Canada, are indeed placed in a losing position, because what Radio-Canada seeks are high ratings in Quebec. Often, given that our artists are not well known, programming is selected based on ratings. What we have argued in other documents is that Radio-Canada must fully play its role as a public broadcaster by providing our artists with the appropriate visibility. Their career depends on this and they need this coverage in order to become known and to be able to earn a living from their craft.

Avez-vous décidé de ne plus demander que notre radiodiffuseur national joue ce rôle et n'est-ce pour cela que ni l'une ni l'autre, vous avez mentionné de quelque façon que ce soit l'importance de la Société Radio-Canada dans notre pays d'aujourd'hui? Surtout avec un budget de près d'un milliard de dollars et avec les infrastructures régionales qui existent partout au pays, j'ai été un peu surprise de voir qu'il n'y avait aucune mention du radiodiffuseur national.

Mme Routhier-Boudreau : L'intention n'est certainement pas de ne pas continuer à revendiquer la nécessité d'avoir une diffusion radiophonique et télévisuelle. Quand j'ai parlé de média, c'était vraiment en général, cela comprend nécessairement le rôle important que les médias ont joué dans le passé et qu'ils continuent à jouer aujourd'hui. Et d'ailleurs, avec Radio-Canada, nous sommes continuellement en dialogue et en communication pour bien faire valoir les besoins des communautés en tant que diffuseur. Je tiens à vous rassurer, que ce n'est certainement pas quelque chose qu'on a évacué.

Mme Boulay LeBlanc : J'ajouterais peut-être que, aujourd'hui, j'étais en rencontre avec le directeur général et le président de l'APFC, l'Association des producteurs francophones du Canada, et qui soulevait justement, je dirais, des choses alarmantes de ce côté. Et je vais laisser Pierre, peut-être, vous en faire part.

Pierre Bourbeau, directeur général, Fédération culturelle canadienne-française : Effectivement, peut-être parce qu'on a comparé devant un autre comité il n'y a pas longtemps par rapport à Radio-Canada et son rôle important, peut-être qu'on s'est permis d'être un peu plus général dans ce document, mais je peux vous dire que pour nous, la visibilité des communautés francophone et acadienne et des artistes au sein de Radio-Canada est très importante et je vous dirais que ce sur quoi on pousse beaucoup avec Radio-Canada, c'est surtout la visibilité de ces artistes dans les émissions nationales à haute écoute.

On a remarqué dernièrement, avec la restructuration de Radio-Canada, qu'au niveau du Web et de la radio, il y a des choses assez intéressantes qui se font avec Radio-Canada parce que, effectivement, Internet et la radio sont des médias souples et peu coûteux. La télévision, c'est autre chose. Maintenant, Radio-Canada est une télévision publique que je dirais en souffrance de financement et qui doit jouer le même jeu des cotes d'écoute que les télévisions privées pour être capable d'aller chercher les revenus publicitaires nécessaires.

Nous, la francophonie canadienne, effectivement, cela nous met dans une position un peu perdante, parce qu'à ce moment-là, ce qui est recherché par Radio-Canada, c'est une forte cote d'écoute au niveau du peuple québécois et très souvent, ce qui est utilisé, c'est qu'étant donné que nos artistes sont peu connus, il y a des enjeux de cote d'écoute. Nous, on fait valoir cela dans d'autres documents, qu'il faut que Radio-Canada joue pleinement son rôle de média public et qu'il assure une visibilité appropriée de nos artistes parce que, effectivement, il en revient aussi de leur propre carrière et de se faire connaître et d'être capables de vivre de leur métier.

What Ms. Boulay LeBlanc was referring to is that of the Canadian Television Fund, one-third is allocated to French-language broadcasting and, of that proportion, currently, Canadian French-language content represents 10 per cent. What we are asking is that this figure be raised to 15 per cent, so as to correspond to the demographic weight of the Canadian French-speaking community. This proportion is considerable, because it represents an increase of \$5 million. I can tell you that if French-Canadian producers had an additional \$5 million in their budget, that would make a major difference.

There is another concern with regard to this 10 per cent granted to French-language programming. Radio-Canada now has 33 per cent allocated directly to it. Unlike for the rest of the fund, certain categories must be presented as a percentage of the programming to ensure a certain amount of diversity in television production. Unfortunately, the amount granted to Radio-Canada now is category-exempt, which means that Radio-Canada can do what it likes with this 33 per cent, and the impacts are felt by the French-language producers.

Once again, and I am saying this from a general perspective, Radio-Canada must unfortunately play the ratings and advertising income game.

Senator Losier-Cool: I have to tell you that I was one of those who really pushed to have this committee look at francophone culture in Canada.

When I read in last Saturday's edition of the newspaper *La Presse* a supplement entitled "Quand je me regarde je me console," I was not consoled at all. Even in France, statistics show that the French are more attracted by American movies or the Academy Awards than by galas in French.

That being said, Radio-Canada has often been threatened in our regions as a vehicle of anglicization because francophones in northern New Brunswick are tired of hearing what is happening in Montreal and about the traffic on the Jacques-Cartier bridge, so what do they do? They switch to an English channel.

I would like to come back to the meeting with the minister, when we spoke about positive measures, and I would like to know if your two organizations cooperate with Canadian Heritage on what could be positive measures under Part VII of the Official Languages Act.

Ms. Routhier-Boudreau: I will let my colleague answer that, because she knows more about the development in that area than I do, but I can tell you that positive measures are a major focus of our federation. We are following this area very closely and we have, time and time again, underscored our willingness to collaborate with government authorities to work on positive measures.

I think that, like everyone else, we feel that there is a certain inaction in this area, and I also think that part of the problem is that we often have the impression that no one really knows what

Ce à quoi Mme Boulay LeBlanc faisait référence, c'est que du Fonds canadien de la télévision, un tiers va à la production francophone et, de cela, présentement, la francophonie canadienne va en chercher 10 p. 100. Nous, ce qu'on demande, c'est que ce ratio soit porté à 15 p. 100, représentant effectivement le poids démographique de la francophonie canadienne. Ce n'est pas peu dire parce que c'est une augmentation de 5 millions. Je peux vous dire que pour les producteurs franco-canadiens, s'il y avait un 5 millions additionnel accessible, cela ferait une grande différence.

Il y a aussi une autre préoccupation par rapport à ce 10 p. 100 accordé à la production francophone, est que Radio-Canada maintenant a un 33 p. 100 qui lui est directement alloué. Contrairement à tout le reste du fonds, il y a des genres qui doivent être produits en pourcentage pour s'assurer qu'on offre une certaine richesse dans la production télévisuelle. Malheureusement, ce qui est accordé à Radio-Canada présentement est exempt de tous genres, c'est-à-dire que Radio-Canada fait un peu ce qu'il veut avec ce 33 p. 100 qui lui est alloué. Et les producteurs francophones s'en ressentent.

Encore une fois, je dirais, je vais mettre cela dans une perspective générale, c'est que c'est une télévision qui doit jouer malheureusement le jeu des cotes d'écoute et des revenus publicitaires.

Le sénateur Losier-Cool : Je dois vous dire que j'étais une des personnes qui poussaient vraiment, qui voulaient que ce comité regarde la culture francophone au Canada.

Quand j'ai lu dans *La Presse* de samedi dernier un supplément qui s'intitulait « Quand je me regarde je me console », cela ne m'a pas consolée : même en France, les statistiques démontrent que les Français sont plus attirés par le cinéma américain, par les Academy Awards que par les galas en français.

Cela étant dit, on a souvent menacé Radio-Canada dans nos régions en disant : vous êtes un facteur d'anglicisation parce que les francophones du nord du Nouveau-Brunswick sont tannés d'entendre parler de ce qui se passe à Montréal puis le trafic sur le pont Jacques-Cartier, alors qu'est-ce qu'ils font? Ils vont du côté anglophone.

Cela étant dit, je voudrais continuer sur la rencontre avec le ministre, lorsqu'on a parlé des mesures positives, et je voudrais savoir si vos deux organismes collaborent avec Patrimoine canadien sur ce qui pourrait être de mesures positives pour la partie VII de la loi sur les langues officielles.

Mme Routhier-Boudreau : Je vais laisser ma collègue répondre, elle pourra vous donner mieux que moi l'évolution du dossier, mais je pourrais vous dire que la question des mesures positives est en effet un dossier qui nous interpelle de façon importante à la fédération, un dossier qu'on suit de près et certainement un dossier dans lequel on a réitéré fois après fois notre volonté, comme organisme, de collaborer avec les instances gouvernementales pour pouvoir travailler ce dossier.

Je pense que, souvent, aussi, on sent bien sûr l'inaction comme tout le monde dans ce dossier et j'accorde aussi une partie du problème que parfois, on a comme l'impression qu'on ne sait pas

to do to move forward with positive measures. We work hard to help people do what needs to be done to put positive measures in place, but Diane can tell you more.

Diane Côté, Director, Community and Government Relations, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada: Of course, we work with the Canadian Heritage interdepartmental team. Since the fall, we have had regular meetings with them to see how we could move things forward at different levels, in efforts to implement positive measures.

We are also developing a mechanism through which we will gather data in our communities on positive measures established and measures the communities are asking departments to set up. Obviously, this will be a long-term process. People will be able to communicate what is going on in their communities more effectively.

I would like to make it clear that positive measures were in place before 2005. We would of course like things to go very quickly and we would like to have a large number of initiatives in place, but we must understand that a dialogue needs to be established with a variety of government institutions. Those institutions need to understand clearly what we need so that they can make needed adjustments. That is a process which must be initiated.

Senator Losier-Cool: The Fédération culturelle canadienne-française as well?

Mr. Boudreau: I do not think that consultation is lacking. For example, we at the Fédération culturelle canadienne-française manage a multi-party agreement with a variety of signatories, including the Canadian Broadcasting Corporation, the Canada Council for the Arts, the National Arts Centre, the NFB and Canadian Heritage. The purpose of the agreement is to determine how agencies other than Canadian Heritage can support development in the arts and culture sector in francophone Canada.

We have established cooperation mechanisms through the agreement, on an annual basis. For example, we have a variety of theme-based working groups including groups in the visual arts, editing, voice and music and theatre. We also have bilateral meetings — in other words, the Fédération culturelle canadienne-française meets with individual parties to the agreement, for example the Canadian Broadcasting Corporation or the National Arts Centre. That is how consultations are carried out.

The results achieved are not always as we would wish, however. For the most part, desired goals are not achieved. I do say “for the most part,” because I do not want to cast any aspersions on our champions. There are certainly some people who have achieved very good results, particularly people in the Cultural Space Canada and Arts Presentation Canada programs. The APC has been sensitive to the situation and circumstances of the Francophonie in Canada.

trop comment s’y prendre pour faire avancer le dossier. On travaille beaucoup sous cet angle pour accompagner les gens à faire le travail qui doit se faire, mais Diane pourrait compléter de façon plus importante.

Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et gouvernementales, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Certainement, on travaille avec l’équipe interministérielle à Patrimoine canadien. D’ailleurs, depuis l’automne, on a des rencontres régulières avec cette équipe pour essayer de voir comment on peut faire avancer les choses à différents niveaux sur toute la question de la mise en œuvre des mesures positives.)

On est aussi à développer un mécanisme par lequel on pourra faire une collecte de données dans nos communautés, à savoir quelles sont les mesures positives mises en place et celles que les communautés demandent aussi aux ministères. Ce sera évidemment une démarche à long terme. Les gens pourront mieux nous informer de ce qui se passe dans les communautés.

Il est important de comprendre que des mesures positives existaient avant 2005. C’est sûr qu’on voudrait que les choses aillent très vite et qu’il y ait énormément d’initiatives mises en place, mais il faut aussi comprendre qu’il y a un dialogue à établir avec les différentes institutions gouvernementales. Elles ont besoin de bien comprendre ce dont on a besoin pour pouvoir faire les ajustements nécessaires. C’est un processus qui doit se mettre en marche.

Le sénateur Losier-Cool : La Fédération culturelle canadienne-française aussi?

M. Bourbeau : Je ne pense pas que ce soit les consultations qui manquent. Nous, par exemple, à la Fédération culturelle canadienne-française, on gère une entente multipartite qui comporte différents signataires, comme entre autres, la Société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts, l’ONF, Patrimoine canadien. Cette entente vise à savoir de quelle façon d’autres agences que Patrimoine canadien pourraient supporter le développement du secteur des arts et de la culture dans la francophonie canadienne.

Nous avons établi des mécanismes de concertation à travers cette entente qui sont annuels. Par exemple, nous avons des groupes de travail thématiques : en arts visuels, en édition, en chanson-musique et en théâtre. Nous avons aussi des rencontres bilatérales, c’est-à-dire que la Fédération culturelle canadienne-française rencontre un signataire de la société Radio-Canada ou du Centre national des arts, et cetera. Les processus de consultation sont là.

Ce sont les résultats atteints qui sont mitigés. Encore là, la tendance lourde c’est que les objectifs souhaités ne sont pas atteints. Je dis bien « tendance lourde » parce que je ne veux pas jeter ombrage à nos champions; il y a effectivement des gens qui ont atteint des résultats très intéressants, notamment Espace culturel, et PAC qui a été un programme très sensible à la réalité de la francophonie canadienne.

There are of course still gaps, because the situation of francophones and francophone culture in Canada is still marginal — often smaller, and often in the regions. Funding all these efforts well poses a host of challenges. What we do always tend to see, however, is that when program criteria are established, people listen to us and then — this is what we generally see — the final criteria are established on the basis of how things are for the anglophone majority or francophones in Quebec.

Frequently, what la Francophonie in Canada ends up with depends on good will. Agreements frequently contain clauses that say generosity should be shown towards the French-speaking community in Canada, or certain things should be interpreted certain ways, but nothing is expressed in concrete terms. We are still in a rather uncertain position, in that we depend on good will and interpretation.

This is why I would say that nothing is very clear on what the government really wants to do for in the French-speaking community of Canada in the arts and culture sector. Positive measures are always the subject of major debate.

Allow me a quick aside: I was part of a working group, along with the Office of the Official Languages Commissioner, established to determine what positive measures are. The Office of the Official Languages Commissioner came up with some very interesting concepts, including the fact that people will really need to work together, agree on the results to be achieved, and invest the means to achieve them. Afterwards, an assessment would be necessary. The aspect which has not yet been clarified is what people really want to achieve for the French-speaking community of Canada. It will take very specific efforts to properly adjust existing programs.

Senator Tardif: I would like to add my own question to that of my colleague Senator Losier-Cool on positive measures. In your presentation, you said there was a problem with the management of some Canadian Heritage programs, because certain third parties were not subject to the Official Languages Act. Could you please elaborate on that? Why did the programs work with third parties? In what area? What is the problem?

Mr. Bourbeau: The Canadian Television Fund is one example. As far as I know, it is not subject to the Official Languages Act, and it is through political efforts that we have succeeded in obtaining a 10 per cent investment for the Francophonie in Canada. But this could be lost any time, and each year we have to monitor things very carefully to ensure that investment is maintained.

We could say the same thing for the Canada Music Fund. That fund is not subject to the Official Languages Act either. There again, we have made some useful progress through representations and dialogue, but we could again lose what we have acquired, because the people in authority change and the ones who take their place might simply have a different attitude.

Il reste encore des brèches à colmater parce que la situation de la francophonie canadienne demeure toujours en marge, c'est un peu plus petit, c'est souvent en région. Et comment bien financer, tout cela pose un lot de défis. Mais constamment, nous avons l'impression que lorsque vient le temps d'établir des critères de programmes, les gens nous écoutent et le constat que nous faisons, en général, c'est que les critères de programmes sont établis en fonction de la réalité de la majorité anglophone ou en fonction de la réalité québécoise.

Souvent, ce qui peut être donné à la francophonie canadienne dépend du bon vouloir. Il y a souvent des clauses qui vont mentionner que pour la francophonie canadienne on pourrait peut-être être généreux et l'interpréter de telle ou telle façon, mais ce n'est rien de solide. On reste un peu fragiles dans le sens qu'on dépend du bon vouloir de l'interprétation.

C'est pour cette raison que je dis qu'en ce qui concerne le secteur des arts et de la culture, ce n'est pas encore clair ce qu'on veut vraiment faire pour la francophonie canadienne. C'est le gros débat, lorsqu'on parle de mesures positives.

Je me permets une petite parenthèse : j'ai fait partie d'un comité de travail avec le Commissariat aux langues officielles qui visait justement à déterminer ce qu'étaient des mesures positives. Le Commissariat aux langues officielles est arrivé avec quelque chose de très intéressant, à savoir que cela prend une concertation réelle, qu'il faut s'entendre sur les résultats qu'on veut atteindre et qu'il faut prendre les moyens pour les atteindre. Et ensuite, il faut faire une évaluation. C'est ce qui n'est pas clair : qu'est-ce qu'on veut vraiment atteindre pour la francophonie canadienne? Parce que cela prend un effort très particulier pour ajuster les programmes qui existent présentement.

Le sénateur Tardif : Je voulais ajouter une question à celle de ma collègue, le sénateur Losier-Cool, concernant encore une fois les mesures positives. Vous avez indiqué une problématique dans votre présentation, à savoir que la gestion de certains programmes de Patrimoine canadien était donnée à de tierces parties qui n'étaient pas assujetties à la Loi sur les langues officielles. Pouvez-vous élaborer à ce sujet, s'il vous plaît? Pourquoi fait-on cela? Dans quel domaine? Quelle est la difficulté?

M. Bourbeau : Le Fonds canadien de la télévision est un exemple. Il n'est pas assujéti, à ce que je sache, à la Loi sur les langues officielles et c'est à force de travail politique que nous avons réussi à aller chercher cet investissement de 10 p. 100 pour la francophonie canadienne. Mais cela reste encore une fois quelque chose de fragile, c'est-à-dire que chaque année on doit surveiller la situation de près pour s'assurer que la situation demeure.

Le Fonds canadien de la musique, c'est la même chose. C'est un autre fonds qui n'est pas assujéti à la Loi sur les langues officielles. Encore là, on a fait des progrès intéressants à force de représentations et de dialogue, mais cela reste des acquis fragiles, car les gens changent et on peut faire face à un autre genre de mentalité et être fragilisés.

When we see what is now happening with the CTF — the issue of creating a public or private fund, and the whole issue of meeting market trends — provides indicators that our gains are indeed fragile, and that we must always be on the alert to ensure that our gains are protected. When the government establishes funds that are not necessarily government funds, we end up taking a reactive position to ensure that our rights are protected. There are several million dollars at stake.

The Chair: I have a question to add to Senator Tardif's. Don't some of the financial contributions to the CTF come from Canadian Heritage?

Mr. Bourbeau: I think that the fund has been reduced somewhat. At one point, however, it amounted to \$300 million — \$200 million for English-language production and \$100 million for French-language production. Canadian Heritage contributed another \$120 million, and it is because Canadian Heritage contributed those amounts that it required a 10 per cent investment in French-Canadian production.

The Chair: So even though some of the financial contributions came from Canadian Heritage, the fund is not subject to the Official Languages Act?

Mr. Bourbeau: No, because 5 per cent is charged to the cable companies and for many, that becomes like a private fund that cable companies would rather use as they wish.

Senator Goldstein: The question that came to my mind was asked, and was put much better than I could have put it myself. I do have a response however — but I do not know if it is a question. You were talking about culture. Obviously, you are talking about francophone culture, and preaching to converts. We understand that the resources provided to help francophone culture in Canada flourish and develop are not sufficient. However, when I listen to you, I realize that if I close my eyes and replace the words “francophone culture” or the word “French” with words like “opera,” “theatre,” “ballet,” or “museum,” everything you say could easily be repeated by the National Museum Association, the Canadian Authors Association, in French and English, and by any other body that seeks to protect culture. And we are up against the fact that culture as such does not appear to be a priority either of this government — I do not mean to be partisan here — or of the previous government.

So governments, regardless of their stripe, do not support culture either at the federal or at the provincial level. Yet culture is the very essence of civilization, and of what we call Canada.

Could you work together with all other parties interested in preserving and developing culture generally, of course while nonetheless underscoring the pivotal importance of francophone culture? After all, you do have a government department which is

Ce qui se passe présentement au Fonds canadien de la télévision, avec la question de la création d'un fonds public ou privé, et toute la question de répondre aux tendances du marché, ce sont des indicateurs que les gains qui sont faits sont fragiles et qu'il faut être constamment en état de veille pour s'assurer que ces choses restent protégées. Dès que l'on crée des fonds qui ne sont pas nécessairement des fonds gouvernementaux, cela nous met dans un état réactif afin de s'assurer que nos droits seront protégés. Et il s'agit là de plusieurs millions de dollars.

La présidente : J'ai une question additionnelle à celle du sénateur Tardif. En ce qui concerne le Fonds canadien de la télévision, n'y a-t-il pas une partie des contributions monétaires qui proviennent de Patrimoine canadien?

M. Bourbeau : Je pense que le fonds a diminué un peu, mais à une époque, le fonds était effectivement de 300 millions de dollars : 200 millions pour la production anglophone et 100 millions pour la production francophone. Le ministère du Patrimoine canadien contribuait pour 120 millions de dollars et c'était parce que le Patrimoine canadien contribuait ces sommes qu'il exigeait que 10 p. 100 soit investi pour la production franco-canadienne.

La présidente : Même si certains fonds monétaires proviennent de Patrimoine canadien, ce fonds n'est pas assujéti à la Loi sur les langues officielles?

M. Bourbeau : Non, parce qu'il y a 5 p. 100 qui est chargé aux câblodiffuseurs et que pour plusieurs cela devient comme un fonds privé que les câblodiffuseurs aimeraient mieux utiliser selon leur volonté.

Le sénateur Goldstein : La question qui m'était venue à l'esprit a été posée et beaucoup mieux que moi je n'aurais pu le faire. J'ai cependant une réaction. Je ne sais pas si c'est une question. Vous parlez de la culture. Évidemment, vous parlez de la culture francophone et vous prêchez à des convertis. Nous comprenons que les ressources qui sont données pour l'essor de la francophonie au Canada ne sont pas suffisantes. Cependant, en vous écoutant, si j'avais fermé mes yeux et si j'avais remplacé le mot « francophonie » ou le mot « français » par les mots « opéra », « théâtre », « ballet », ou « musée », le reste de ce que vous auriez dit aurait peut-être été répété par l'Association nationale des musées, l'Association canadienne des écrivains, en anglais et en français, et toutes les autres instances qui veulent conserver la culture. Et force est de constater que la culture comme telle ne se trouve pas à être une priorité ni de ce gouvernement — et je ne veux pas être partisan — ni du gouvernement qui l'a précédé.

Donc les gouvernements, quelle que soit leur couleur, n'appuient pas, au fédéral et au provincial, la culture. Finalement, la culture est l'essence même de la civilisation et de ce que nous appelons le Canada.

Pourriez-vous faire cause commune avec toutes les autres instances qui ont un intérêt dans la conservation et dans l'essor de la culture de façon très générale, évidemment tout en soulignant l'importance primordiale de la culture francophone? Après tout,

supposed to be both expert in and committed to protecting, preserving and advancing French-language culture.

Could you not work with others to focus on culture generally?

Mr. Bourbeau: I think we have already done that. The Fédération culturelle canadienne-française has focused particularly on the area of official languages. The Fédération is also a member of the Canadian Conference of the Arts, and of the Canadian Arts Coalition. The coalition has fought very hard to increase the budget for the Canada Council, among other things.

We are also a member of the Canadian coalition for cultural diversity. The coalition for cultural diversity has done a great deal internationally, among other things with respect to the UNESCO Convention on the protection and promotion of the diversity of cultural expressions. We are all in favour of protecting rights to cultural diversity. Sometimes, we amuse ourselves by saying that Canada presents itself as an international leader and protector of cultural diversity. Canada will have to determine very seriously how that is to apply within its borders. This is precisely what we are seeking to determine by working with a variety of Quebec and English-language organizations.

Senator Losier-Cool: I have a challenge for both of your organizations, that will help us and advance the debate. My comment follows on the question Senator Murray put to Minister Verner, when he spoke of funding that Parliament allocated to disadvantaged regions. We can draw a link with culture here. It is true that culture provides an economic return. However, people who have no money go neither to the theatre, nor to the ballet, nor to the opera.

I would like you to be careful in your efforts, to ensure that in the provinces — and particularly in our francophone regions — we can establish economic measures to ensure that culture does not suffer too much.

Ms. Boulay LeBlanc: I would like to respond to that comment. Arts and culture are determining means that we use to draw major corporations to establish their operations in a given region and create an economy. We might even reverse the roles and say that in order to attract an economy to a given region, that region must have a dynamic culture. Then, we look at the activities available outside the work environment, and there we often turn to art and culture.

Ms. Routhier-Boudreau: I have a general comment. It is quite true that culture is very important, regardless of language and regardless of region. For French-language communities, however, the impact of culture is even more important. The francophone identity and landscape have changed a great deal over the past 30 years. The contribution made by all cultures present here have led to our being able to recognize ourselves and to be migrant, or immigrants. As Ms. Boulay LeBlanc was saying, if we want to keep our francophones, we will need not only jobs in French but life in French — a good quality of life in French. Those aspects are important and are directly related to the gains culture brings.

vous avez un département du gouvernement qui est censé être doué et affecté à la conservation, la préservation et l'avancement de la culture française.

Ne pourriez-vous pas travailler avec les autres pour mettre l'accent sur la culture en général?

M. Bourbeau : Je crois qu'on le fait déjà. La Fédération culturelle canadienne-française fait du travail particulier dans le domaine des langues officielles. La Fédération culturelle canadienne-française est aussi membre de la Conférence canadienne des arts. Elle est membre de la Coalition canadienne pour les arts. Cette coalition s'est beaucoup battue pour faire augmenter le budget, entre autres, du Conseil des arts du Canada.

Nous sommes aussi membre de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle. Cet organisme a fait beaucoup de travail au niveau international, entre autres, auprès de la convention pour l'UNESCO, qui favorise la diversité culturelle. Nous sommes tout à fait en faveur de la question de protéger les droits en diversité culturelle. Quelques fois, on s'amuse à dire que le Canada s'est présenté comme un leader international et protecteur de la diversité culturelle. Il va falloir aussi que le Canada se demande pose la question sérieusement à savoir comment cela s'applique à l'intérieur de ses frontières. Et c'est précisément ce que nous faisons en travaillant avec plusieurs organismes québécois et anglophones.

Le sénateur Losier-Cool : J'aurais un défi à lancer à vos deux organismes pour nous aider et poursuivre le débat. Mon commentaire fait suite à la question du sénateur Murray à madame la ministre, lorsqu'il parle des fonds que le Parlement a votés pour les régions défavorisées. On peut faire un lien avec la culture. Il est vrai que la culture a un apport économique. Toutefois, sans argent, on ne va ni au théâtre, ni au ballet, ni à l'opéra.

J'aimerais que vous soyez vigilant dans votre démarche pour faire en sorte que, dans les provinces, et surtout dans nos régions francophones, on soit capable de mettre sur pied des mesures économiques afin que la culture ne souffre pas trop.

Mme Boulay LeBlanc : J'aimerais répondre à ce commentaire. Les arts et la culture sont aussi un des moyens déterminants dont on se sert pour attirer les grosses entreprises à venir s'installer dans une région et créer une économie. On peut presque renverser le rôle et dire que pour attirer une économie chez soit, on doit avoir un milieu de vie dynamique. On examine alors les activités qui existent à l'extérieur du travail, et c'est souvent du côté des arts et de la culture qu'on se tourne.

Mme Routhier-Boudreau : J'ai un commentaire général. Il est vrai que l'apport de la culture est important, peu importe la langue et la région. Pour les communautés francophones, les incidences sont encore plus importantes. L'identité francophone et le paysage francophone ont beaucoup changé depuis 30 ans. C'est l'apport de toutes ces cultures qui fait en sorte qu'on peut se reconnaître et être migrant ou immigrant. Comme le disait Mme Boulay LeBlanc, si nous voulons garder nos francophones, il faut non seulement des emplois en français mais une qualité de vie. Ces aspects sont importants et sont liés directement à l'apport de la culture.

I can speak as a teacher, something I was for 33 years. It was by using cultural elements that I succeeded in reaching my students — all the students in my class, including immigrants, migrants, students with problems, gifted students, and students with problems at home. It is through culture that we can reach one another.

For francophone and Acadian communities, what culture brings is essential.

Mr. Bourbeau: I am going to make a comment based on my personal and professional impression. The last census, and the post-census investigation were a real wake-up call for me. We have to roll up our sleeves. Two particular challenges are facing us. We have to be able to build a francophone identity for our young people. Our young people must be proud to be francophones. But building an identity often takes a very internal, introspective path. To build our identity, we must have the needed infrastructure. Education is important. We are convinced that arts and culture can play a determining role in building that francophone identity.

The insights they have and the development young people do within themselves has to be reflected in their environment. This means they have to see dynamic, contemporary communities with which they are proud to be associated. And we believe that to offer people that kind of environment outside the family and outside the school, arts and culture are crucial. They play a very important role in making our communities dynamic.

Those challenges are very specific to francophone and Acadian communities, though they do of course to some extent apply to Canadian society as a whole.

The Chair: Ladies and gentlemen, I would like to thank you for coming here today to testify before the committee. I would like to thank you particularly for the documents you are leaving with the committee, and for the calibre of your presentations. These documents are extremely well prepared, and you have obviously spent a lot of time and energy on them. I would like to tell you that they will be extremely helpful as we prepare our report, after our study is completed.

The committee is adjourned.

Je peux vous parler comme enseignante, une profession que j'ai pratiquée pendant 33 ans. C'est à l'aide d'éléments culturels que je réussissais à rejoindre mes élèves, dans ma classe, les immigrants, les migrants, les élèves en difficulté, les élèves doués, les élèves qui avaient des problèmes à la maison. C'est par la culture que nous nous rejoignons.

Pour les communautés francophones et acadiennes l'apport de la culture est essentiel.

M. Bourbeau : Mon commentaire sera imprégné d'une impression personnelle et professionnelle. Le dernier recensement et l'enquête post-censitaire, ont été pour moi un éveil. Cela veut dire qu'il faut se relever les manches. Pour nous, deux défis en particuliers se posent. Il faut être capable de bâtir une identité francophone pour nos jeunes. Il faut que nos jeunes soient fiers d'être francophones. La construction identitaire est souvent un cheminement interne et intraverti. Pour ce faire, il est absolument essentiel que nous disposions de toutes les infrastructures nécessaires. L'éducation est importante. Nous sommes persuadé que les arts et la culture peuvent jouer un rôle très déterminant dans cette construction identitaire.

Le cheminement interne que ces jeunes font doit résonner dans leur environnement. Pour ce faire, il faut qu'ils voient des communautés dynamiques et modernes auxquelles ils seront fiers de s'associer. Pour offrir ce genre de milieu à l'extérieur de la famille et des écoles, nous prétendons que les arts et la culture sont un secteur qui peut permettre de dynamiser nos communautés.

Ces défis sont très particuliers aux communautés francophones et acadienne, mais ils ont certainement une résonance pour la société canadienne.

La présidente : Mesdames et messieurs, j'aimerais vous remercier d'être venus témoigner devant le comité. J'aimerais vous remercier particulièrement pour les documents que vous laissez avec le comité ainsi que pour la qualité de vos présentations. Ces documents sont très bien développés. Vous y avez mis beaucoup de temps et d'énergie. J'aimerais vous dire à quel point elles nous aideront à préparer notre rapport, une fois que nous aurons terminé notre étude.

La séance est levée.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada:

Lise Routhier-Boudreau, President;
Diane Côté, Director, Community and Government Relations.

Fédération culturelle canadienne-française:

Raymonde Boulay LeBlanc, Chair of the Board;

Pierre Bourbeau, Executive Director.

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada :

Lise Routhier-Boudreau, présidente;
Diane Côté, directrice, Liaisons communautaires et
gouvernementales.

Fédération culturelle canadienne-française :

Raymonde Boulay LeBlanc, présidente du Conseil
d'administration;
Pierre Bourbeau, directeur général.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Monday, February 11, 2008

The Honourable Josée Verner, P.C., M.P., Minister of Canadian
Heritage, Status of Women and Official Languages.

WITNESSES

Monday, January 28, 2008

Canada Public Service Agency:

Monique Boudrias, Executive Vice-President;

Kelly Collins, Director General, Research, Strategic Planning and
Policy Development.

Department of Justice Canada:

François Nadeau, Counsel, Treasury Board Portfolio, Legal
Services.

Monday, February 11, 2008

Canadian Heritage:

Hubert Lussier, Director General, Official Languages, Support
Programs;

Jérôme Moisan, Senior Director, Official Languages Secretariat.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le lundi 11 février 2008

L'honorable Josée Verner, C.P., députée, ministre du Patrimoine
canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles.

TÉMOINS

Le lundi 28 janvier 2008

Agence de la fonction publique du Canada :

Monique Boudrias, première vice-présidente;

Kelly Collins, directeur général, Recherche, planification
stratégique et développement de politiques.

Ministère de la Justice Canada :

François Nadeau, avocat, Portefeuille du Conseil du Trésor,
Service juridique.

Le lundi 11 février 2008

Patrimoine canadien :

Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux
langues officielles;

Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues
officielles.

(Suite à la page précédente)